Patrimoine canadien | Canadian Heritage

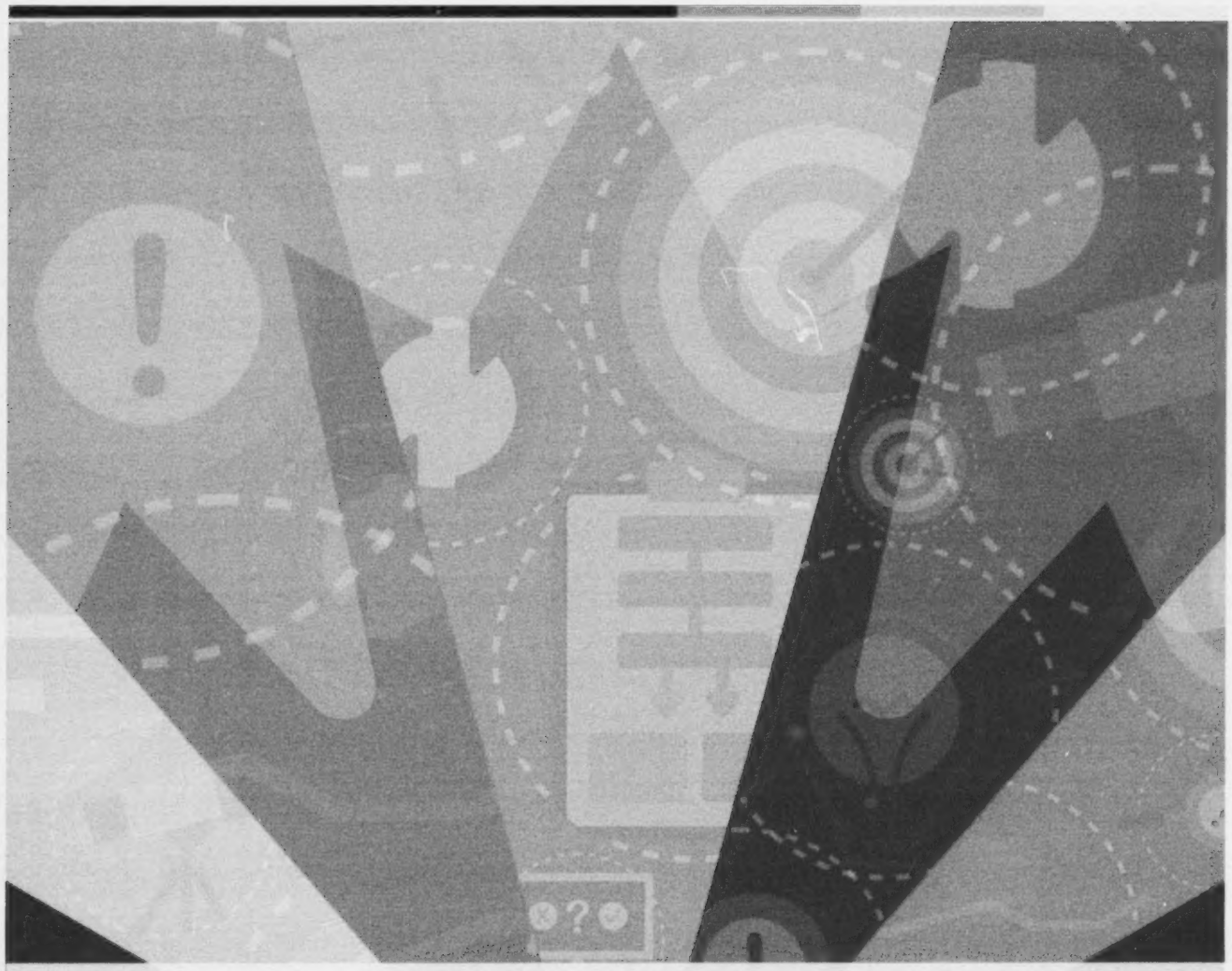

UN PLAN AUX FINS D'EXPÉRIMENTATION AU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

PRINTEMPS 2018

Canada

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, (2018).
N° de Catalogue CH1-40F-PDF
ISSN 2561-9772

UN PLAN AUX FINS D'EXPÉRIMENTATION AU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

PRINTEMPS 2018

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS **8**

NOTRE PARCOURS EN MATIÈRE D'EXPÉRIMENTATION À PATRIMOINE CANADIEN **10**

Premières étapes de l'expérimentation à Patrimoine canadien 11

Élargissement de notre approche en matière d'expérimentation en 2017 13

PLANS D'EXPÉRIMENTATION POUR 2017-2018 ..... **14**

Plans d'expérimentation de 2017-2018 en bref 15

1-Modalités génériques 16

2-Expérimentations exigeant d'autres modifications des modalités 17

3-Expérimentation dans le cadre d'autorisations émanant de politiques existantes 18

Thèmes et extensibilité 18

LE CHEMIN VERS L'EXPÉRIMENTATION À PATRIMOINE CANADIEN **22**

Leçons retenues et retombées de nos efforts d'expérimentation 23

L'expérimentation : une possibilité de connaître des échecs pour mieux réussir 24

Approche et plans initiaux pour 2018-2019 25

ANNEXES A Plans d'expérimentation des programmes **26**

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES **27**

Fonds du Canada pour la présentation des arts 28
Accroître l'accès pour les collectivités autochtones et ethnoculturelles 28

Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts 30
Accroître l'inscription dans les écoles de formation en arts autochtones 30

Fonds du livre du Canada 32
Simplifier les processus de demande et d'allocation de financement 32

Fonds du livre du Canada 34
Participation des auteurs à la promotion de leurs livres 34

Fonds du livre du Canada 36
Projets collectifs ou projets individuels? 36

Fonds du Canada pour l'investissement en culture 38
Accroître la résolution de problèmes en collaboration 38

Fonds du Canada pour les espaces culturels 40
Influencer le développement de centres de créativité 40

Fonds des médias du Canada (Direction générale de la radiodiffusion et des communications numériques) 42
Élaborer une approche en matière d'expérimentation 42

Fonds de la musique du Canada 44
Infrastructures de communications pour l'initiative des collectivités autochtones 44

Fonds de la musique du Canada 46
Initiative des spécialistes en commercialisation de la musique 46

Fonds de la musique du Canada 48
Mentorat professionnel pour l'initiative des entrepreneurs issus de communautés de langues officielles en situation minoritaire 48

Fonds du Canada pour les périodiques 50
Voie rapide vers l'exportation 50

Politique du droit d'auteur 52
Accroître la sensibilisation au droit d'auteur et la capacité des créateurs canadiens en matière d'entrepreneuriat 52

Politique du film et de la vidéo/politique du droit d'auteur et du commerce international 54
Découverte des films canadiens sur les réseaux sociaux 54

Programme TV5 56
Octroi anticipé du financement par subvention 56

ANNEXES B Plans d'expérimentation des programmes 58

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS 59

Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine 60
Accroître le soutien aux célébrations culturelles autochtones 60

Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine 62
Améliorations à la TI utilisée dans les tâches administratives pour les festivals locaux 62

Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine 64
Appliquer un modèle de financement fondé sur les résultats aux bénéficiaires du Fonds des legs 64

Région de l'Atlantique – Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine 66
Accroître la participation des artistes autochtones dans les festivals 66

Région de l'Atlantique – Inter-Action : programme de financement du multiculturalisme – volet Événements 68
Exposer les petites communautés à la diversité culturelle par l'entremise des arts 68

Région de l'Atlantique – Fonds du Canada pour les espaces culturels 70
Favoriser la réussite des projets pour les espaces culturels 70

Inter-Action : programme de financement du multiculturalisme 72
Élargir l'approche du programme en matière de diversité 72

Inter-Action : programme de financement du multiculturalisme 74
Tirer parti des impacts sociaux du sport 74

Région de l'Ontario – Inter-Action : programme de financement du multiculturalisme – volet Événements 76
Projet pilote d'événements axés sur le multiculturalisme dans le Nord de l'Ontario 76

Langues officielles 78
Avantage du bilinguisme 78

Langues officielles 80
Recrutement de bénévoles dans des organismes visant les communautés de langues officielles en situation minoritaire dans le secteur de la culture et des arts 80

Fonds pour l'histoire du Canada 82
Projet pilote accéléré pour les thèmes visés 82

Fonds pour l'histoire du Canada 84
Accroître l'incidence de la Semaine de l'histoire du Canada 84

Institut canadien de conservation – Réseau canadien d'information sur le patrimoine 86
Initiative d'apprentissage en ligne 86

Institut canadien de conservation – Réseau canadien d'information sur le patrimoine 88
Service de restaurateur en ligne 88

Programme Échanges Canada 90
Mise en œuvre du sondage en ligne en vue d'obtenir des données fiables sur les résultats du programme 90

Programme d'aide aux musées 92
Mettre à l'essai de nouveaux moyens d'appuyer la recherche sur le rapatriement 92

Région de l'Ouest – Programme des langues officielles 94
Avantage Jeunesse Franco/Franco Youth Advantage 94

Région de l'Ouest – Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA) 96
Créer un nouveau format de demande à titre de solution de rechange 96

Région de l'Ouest – Fonds du Canada pour les espaces culturels et Centre d'expertise sur les questions autochtones 98
Politique adaptée au milieu : Créer la culture du travail afin d'appuyer l'expérimentation à l'échelle locale 98

Programme Les jeunes s'engagent 100
Sondages sur les médias sociaux et jeunes participants 100

Direction des affaires autochtones – L'équipe de la réconciliation 102
Mesurer les résultats des efforts des ministères fédéraux visant à encourager la mobilisation des employés et l'apprentissage sur la réconciliation 102

ANNEXES C Plans d'expérimentation des programmes **104**

SECTEUR DU SPORT, DES ÉVÉNEMENTS MAJEURS ET DES CÉLÉBRATIONS **105**

Sport Canada 106
Projet de promotion de la santé mentale des jeunes des Premières nations connu sous le nom de « Promotion de l'acquisition de compétences essentielles dans la jeunesse autochtone (PLAY) » 106

Sport Canada 108
Intelligence artificielle pour la surveillance des obligations en matière de langues officielles 108

Sport Canada 110
Promouvoir la participation au sport, à l'activité physique et aux loisirs 110

Volet Le Canada en fête du Programme des célébrations et commémorations 112
Mise en œuvre complète d'un tableau de financement pour des projets de 5 000 $ ou moins (projet à exécution rapide et algorithme pour tous les projets approuvés dans le cadre du volet Le Canada en fête 112

Secrétariat fédéral Canada 150 114
Journée du patinage de Canada 150 114

ANNEXES D Plans d'expérimentation des programmes **116**

SECTEUR DE LA POLITIQUE STRATÉGIQUE, DE LA PLANIFICATION ET DES AFFAIRES MINISTÉRIELLES ET SERVICES INTERNES **117**

Politique stratégique et politique du multiculturalisme/Inter-Action : programme de financement du multiculturalisme 118
Revitaliser le Prix Paul Yuzyk pour le multiculturalisme 118

Programme de contestation judiciaire 120
Rétablissement du Programme de contestation judiciaire modernisé 120

Direction générale des ressources humaines et du leadership 122
Mesurer la satisfaction des employés à l'égard d'un milieu de travail axé sur les activités 122

AVANT-PROPOS

À première vue, Patrimoine canadien ne semble pas être le type d'organisme qui serait très enclin à mener des expérimentations. Nous ne sommes pas un ministère des sciences ou des technologies. Nous avons de nombreux programmes de longue date ainsi que des bénéficiaires de financement à long terme dans les domaines de la culture, des arts et des sports. En termes de disponibilité de données, nous sommes confrontés à nombre de défis liés à la mesure de l'incidence de nos politiques et programmes, notamment en ce qui concerne les résultats sociaux appuyés par notre travail.

Toutefois, au cours de nos travaux des deux dernières années, nous avons constaté que ces facteurs ne sont pas des obstacles à l'expérimentation. Au contraire, certains de ces facteurs constituent les forces motrices qui accentuent l'importance pour nous de mettre à l'essai de nouvelles approches visant à résoudre les problèmes existants de même que de nouvelles méthodes visant à mesurer l'incidence de nos programmes. Même si nous affichons un bilan solide pour ce qui est la présentation de rapports des résultats, nous réalisons que nous devons créer et maintenir un environnement plus itératif en matière d'essai et de mesure de nouvelles approches. Bien que nous fonctionnions dans un environnement où certains intervenants préfèrent le statu quo, nous admettons que nous devons mettre à l'essai, puis élaborer de nouvelles approches afin de répondre aux nombreuses attentes des Canadiens. Du fait que nous ne disposons pas toujours de données pertinentes et facilement accessibles pour mesurer notre efficacité, nous n'avons d'autres choix que d'élaborer de nouveaux moyens d'extraire des données par l'entremise des outils qui sont à notre disposition.

Toutes ces raisons renforcent la nécessité de mener des expérimentations dans notre Ministère. Nous devons essayer de nouvelles méthodes de façon plus rigoureuse afin de déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. À titre de ministère, nous travaillons à intégrer l'expérimentation dans nos activités courantes en vue d'assurer notre amélioration continue, et en fin de compte, de contribuer à l'obtention de meilleurs résultats et de meilleurs effets pour les Canadiens.

Le présent plan établit notre approche en matière d'intégration de l'expérimentation dans tous les aspects de nos principales activités. Tous les programmes de financement visent l'expérimentation afin de mettre à l'essai, de mesurer et de comparer l'efficacité de nouvelles approches. Tous nos bureaux de services internes appuient l'expérimentation au sein du Ministère et adaptent leurs processus et leur tolérance au risque en conséquence. L'expérimentation est une priorité pour les employés à tous les échelons de notre organisation, des étudiants du programme coopératif aux sous-ministres. Les employés à tous ces échelons ont énormément contribué aux plans et aux propositions contenus dans le présent document, et constituent la principale raison pour laquelle Patrimoine canadien poursuit sa lancée pour faire progresser l'expérimentation dans tous les secteurs d'activité.

Le présent plan est structuré en quatre (4) parties.

- Premièrement, nous décrirons notre parcours en matière d'expérimentation à Patrimoine canadien ainsi la façon dont nous sommes parvenus là où nous nous trouvons aujourd'hui.
- Deuxièmement, nous décrions l'approche adoptée par le Ministère pour élaborer des plans et des propositions pour le présent exercice (2017-2018) de même que certains des faits saillants et thèmes de ces travaux.
- Troisièmement, nous présenterons certaines des leçons que nous avons tirées de nos travaux réalisés jusqu'à présent, en soulignant quelques-unes des retombées que l'expérimentation a déjà eues sur Patrimoine canadien.
- Enfin, dans les annexes du plan, nous avons joint des sommaires des 45 expérimentations qui ont été proposées par des programmes de Patrimoine canadien et approuvées par le Comité de direction du Ministère et le Comité spécial sur l'expérimentation.

NOTRE PARCOURS EN MATIÈRE D'EXPÉRIMENTATION À PATRIMOINE CANADIEN

PREMIÈRES ÉTAPES DE L'EXPÉRIMENTATION À PATRIMOINE CANADIEN

Patrimoine canadien a d'abord commencé à examiner l'expérimentation en tant qu'approche d'innovation des politiques et des programmes en 2015, dans le cadre de l'initiative d'élaboration de politiques à moyen terme du Ministère. Ces travaux étaient relativement préliminaires. Peu de documents d'orientation avaient été rédigés par les ministères et les organismes du gouvernement du Canada, et l'expérimentation venait à peine d'émerger en tant que nouvelle approche en matière d'élaboration de politiques dans d'autres pays à cette période (p. ex. la Finlande, le Royaume-Uni et les États-Unis).

Au milieu de 2015, les responsables d'un certain nombre de programmes au sein du Ministère ont élaboré leurs premières propositions d'expérimentation en vue d'éventuellement mettre à l'essai de nouvelles interventions afin de relever les défis existants en matière de politiques. Ces propositions n'ont pas été immédiatement mises en œuvre, mais les propositions ont pris une nouvelle signification au cours des mois suivants. En novembre 2015, le ministère était très attentif aux développements liés aux engagements établis dans la lettre de mandat du président du Conseil du Trésor, visant à ce que tous les programmes consacrent une partie de leur financement aux efforts d'expérimentation.

Au début de 2016, le Ministère a commencé à élaborer une approche plus structurée en matière d'expérimentation. En mars, une équipe spéciale chargée de l'expérimentation de programmes a été mise sur pied. Dirigée par un sous-directeur général, l'équipe comprenait des analystes représentant tous les secteurs du Ministère. Des membres de l'équipe ont travaillé sur l'expérimentation tout en continuant d'accomplir leurs tâches principales dans leur direction générale respective. Le Ministère était (et demeure) hésitant quant à la création d'un groupe d'innovation spécialisé à temps plein qui mènerait des initiatives comme celles-ci, étant donné qu'il souhaitait mettre l'accent sur la prise en charge de l'innovation et de l'expérimentation dans tous les secteurs d'activité. Patrimoine canadien continue de reconnaître que les employés qui travaillent à la mise en œuvre quotidienne de nos priorités sont habituellement les mieux placés pour cerner les problèmes devant être résolus ainsi que les meilleures façons d'y parvenir.

L'équipe spéciale relevait du Comité de conception des politiques et des programmes (CCPP) du Ministère. En juillet 2016, l'équipe avait déjà élaboré un modèle détaillé visant à guider les expérimentateurs potentiels au fil des étapes de la conduite d'une expérimentation rigoureuse. Les équipes des programmes ont été encouragées à élaborer des expérimentations et à tirer le meilleur parti des connaissances de l'équipe spéciale à titre de ressource de consultation.

Au cours de l'automne 2016, l'équipe spéciale a conseillé un certain nombre de groupes au sein du Ministère sur la façon de transformer leurs idées émergentes en expérimentation. Un certain nombre d'expérimentations proposées ont été soumises au CCPP par divers groupes du Ministère. Le CCPP a offert des suggestions sur toutes ces idées d'expérimentation, puis il a modifié et approuvé trois des propositions. Ces trois expérimentations ont ensuite été approuvées par le comité de direction du Ministère.

En janvier-février 2017, l'équipe spéciale a publié une première version du cadre d'expérimentation du Ministère. Ce cadre reposait sur les directives établies dans les Directives relatives à l'expérimentation à l'intention des administrateurs généraux (décembre 2016), mais il fournissait également un contexte visant à rendre les directives plus pertinentes pour l'environnement dominant de subventions et de contributions à Patrimoine canadien. Qui plus est, il articulait l'approche du Ministère à l'égard des trois différents niveaux de rigueur suivants en matière d'expérimentation : rigueur faible, rigueur modérée et rigueur élevée.

En décrivant les exigences minimales pour une expérimentation (p. ex. hypothèse formulée, mesure et comparaison des résultats d'intervention avec des données référencées ou des tendances historiques), ce cadre d'expérimentation du Ministère fournissait une assise importante pour favoriser l'expérimentation dans tous les programmes du Ministère. Dans la plupart des programmes, les conditions n'étaient et ne sont pas présentes pour former des groupes témoins ou mener des essais contrôlés randomisés. Par l'entremise de son cadre d'expérimentation, le Ministère a élaboré un moyen de garantir que les normes minimales de rigueur sont appliquées aux catégories d'expérimentation de rigueur faible ou modérée qui lui offrent le plus de possibilités. Ce cadre a doté le Ministère d'un « dénominateur commun » selon lequel tous les programmes peuvent entreprendre des expérimentations et l'utiliser comme fondement pour accroître leur capacité d'expérimentation et leur ambition au fil des années à venir.

L'expérimentation à Patrimoine canadien a également été appuyée par des efforts complémentaires découlant d'autres exercices et priorités ministériels. À titre d'exemple, mentionnons les recoupements entre l'expérimentation et le projet de modernisation des subventions et des contributions du Ministère. Reconnaissant le besoin de moderniser et d'améliorer ses processus, Patrimoine canadien s'est engagé dans un projet pluriannuel visant à simplifier les processus opérationnels, à réduire le fardeau administratif pour ses clients, et à améliorer la prestation de services aux Canadiens. Ce projet a mobilisé des centaines d'employés à tous les échelons et dans tous les secteurs d'activité de l'organisation. Il a également permis de créer une culture de mise à l'essai au sein du Ministère et d'élaborer de nouveaux processus axés sur les risques par l'itération et l'examen. En outre, ces initiatives ont aidé à bâtir la capacité interne que nous avons été en mesure de canaliser pour nos efforts en matière d'expérimentation.

Certains des programmes qui ont notamment fait l'objet de préparations afin d'adopter le nouveau modèle de manière précoce ont été en mesure de tirer parti de cette restructuration afin de mettre à l'essai une nouvelle approche d'« exécution rapide » dans les cas de subventions inférieures à 5 000 $. Cette approche simplifiée à l'égard des subventions de faible valeur, qui a été élaborée en 2016 en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), est axée sur les risques et permet de réduire le nombre d'étapes de traitement interne dans le processus de demande de subvention de 12 à 5, ce qui diminue considérablement le délai de traitement moyen. Six des expérimentations proposées dans ce plan découlent des travaux liés à l'exécution rapide, et la mise à l'essai continue de reposer sur une optique expérimentale. Les travaux précurseurs de Patrimoine canadien pour la création d'une approche d'exécution rapide en 2016-2017 et la mise à l'essai de cette approche en 2017-2018 ont permis d'ouvrir la voie pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une microsubvention respectant des modalités génériques, qui est désormais accessible à tous les ministères.

Les restaurateurs et les stagiaires de l'Institut canadien de conservation (ICC) utilisent une technique de marouflage pour fixer une toile de doublage synthétique, puis replacer le tableau sur son support de bois. ICC 97866-0179

ÉLARGISSEMENT DE NOTRE APPROCHE EN MATIÈRE D'EXPÉRIMENTATION EN 2017

En mars 2017, le Conseil du Trésor a approuvé l'élargissement de la trousse d'outils de paiement de transfert afin de permettre la mise en œuvre de programmes novateurs au moyen des modalités génériques. Ces six instruments financiers novateurs (qui peuvent être ajoutés aux modalités d'un programme par l'entremise du processus simplifié d'annexion de texte générique habilitant) comprennent les catégories d'instruments de réalisation axés sur les résultats, les financements défis et les microsubventions. Une fois les renseignements sur ces nouveaux outils communiqués par le SCT en avril 2017, tous les programmes à Patrimoine canadien ont commencé à tenir compte des possibilités présentées par les modalités génériques.

En mai 2017, toutes les directions générales au Ministère ont été soumises à un sondage afin de déterminer leurs plans en matière d'expérimentation pour 2017-2018, y compris les utilisations possibles des modalités génériques. Même si l'intérêt du Ministère à l'égard de l'utilisation éventuelle des modalités génériques était considérable, les résultats du sondage pour l'expérimentation étaient moins ambitieux qu'on ne l'espérait, étant donné que seulement quatre expérimentations devaient être menées au cours de l'exercice. À la suite de l'examen des résultats du sondage par le comité de direction du Ministère en juin 2017, le comité a cerné le besoin de renforcer la coordination et le soutien organisationnel de nos efforts afin de favoriser l'expérimentation dans tous les programmes.

Dans l'optique d'élargir notre approche en matière d'expérimentation afin d'inclure tous les programmes de paiement de transfert (PTT) à Patrimoine canadien, on a demandé à toutes les équipes de PTT d'élaborer des plans d'expérimentation préliminaires pour 2017-2018 avant juillet 2017. Les sous-ministres du Ministère ont souligné l'importance de cet exercice en envoyant directement à tous les directeurs de programme une argumentation détaillée des raisons pour lesquelles l'expérimentation offre des possibilités extraordinaires pour Patrimoine canadien. Cette demande a été faite en mettant l'accent sur l'acceptabilité d'explorer toutes les options en matière de continuum de rigueur d'expérimentation, qu'il s'agisse des niveaux faible, modéré ou élevé. Enfin, cet exercice a donné lieu à de nombreuses nouvelles propositions d'expérimentation préliminaires de la part de la majorité des équipes de PTT.

De la mi-juillet à la mi-septembre 2017, les équipes de programmes ont peaufiné ces propositions avec le soutien accru des bureaux administratifs (p. ex. Direction générale de la politique, de la planification et de la recherche stratégiques, Direction générale de la gestion financière, Direction générale du dirigeant principal de l'information et Direction générale des services d'évaluation). Des efforts ont été déployés afin d'élaborer des expérimentations qui étaient essentielles aux secteurs d'activité des équipes de programmes, au lieu de mener des expérimentations en marge de leurs travaux. En outre, on a demandé aux équipes de programmes de déterminer les prochaines étapes potentielles de l'expérimentation pour 2018-2019 avec l'objectif de tirer parti des travaux de cette année et d'augmenter le niveau d'ambition pour l'année suivante. Le personnel dans l'ensemble du Ministère a bénéficié des renseignements et des séances d'apprentissage liés à l'expérimentation durant cette période.

De la mi-septembre à la mi-octobre 2017, les équipes de PPT ont présenté leurs plans au Comité spécial sur l'expérimentation. Le Comité était composé de sous-ministres, de sous-ministres adjoints, de directeurs généraux régionaux, de directeurs, d'autres cadres supérieurs clés du Ministère ainsi que d'analystes des politiques travaillant sur l'expérimentation à Patrimoine canadien et au Secrétariat du Conseil du Trésor.

PLANS D'EXPÉRIMENTATION POUR 2017-2018

PLANS D'EXPÉRIMENTATION DE 2017-2018 EN BREF

À la mi-octobre, 26 présentations détaillées et ambitieuses avaient été soumises au Comité spécial sur l'expérimentation du Ministère par divers groupes ministériels. Parmi les 25 programmes de paiement de transfert, 23 ont été abordés dans ces présentations[1]. Certains plans d'expérimentation coordonnés au niveau de la direction générale traitaient de plusieurs programmes de financements (p. ex. langues officielles, Sport Canada).

Toutefois, des plans d'expérimentation n'ont pas été uniquement soumis par les équipes des programmes de financement. Des groupes stratégiques, comme le groupe de la politique du droit d'auteur et le groupe de la politique du film et de la vidéo, ont élaboré des propositions d'expérimentation qui permettront de faire avancer les travaux exploratoires dans des secteurs prioritaires émergents. L'Institut canadien de conservation, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine et l'équipe des sous-programmes non financés du groupe du Patrimoine du Ministère ont élaboré des propositions d'expérimentation visant à mettre à l'essai de nouvelles façons d'aider les clients dans la préservation d'artéfacts historiques. Les bureaux régionaux du Ministère ont également formulé des propositions d'expérimentation en vue de mettre à profit leurs réseaux locaux au sein de communautés dans l'ensemble du pays afin de mettre à l'essai des approches expérimentales.

Ces propositions de plans d'expérimentation sont très diverses en termes de portée et de contenu. Totalisant 45 propositions individuelles, ces expérimentations abordent presque tous les secteurs d'activité de Patrimoine canadien.

Dans l'ensemble de ces propositions figure une méthodologie uniforme qui découle du cadre d'expérimentation du Ministère. Toutes ces propositions cernent un problème, mettent de l'avant une hypothèse, mettent à l'essai une nouvelle intervention, mesurent les résultats de l'intervention, et comparent ces résultats avec une base de référence historique ou un groupe témoin. Cette approche, qui représente les attentes du Ministère en termes de rigueur d'expérimentation, garantit que nos expérimentations respectent la définition établie dans la Directive à l'intention des administrateurs généraux en matière d'expérimentation.

Ces propositions peuvent être organisées de nombreuses façons. Dans les annexes du présent plan, les propositions sont classées par catégorie selon la structure organisationnelle de Patrimoine canadien (par secteur). Trois différentes catégories sont décrites ci-dessous dans l'optique de la politique sur les paiements de transfert :

(1) Expérimentations qui recourent aux modalités génériques;

(2) Expérimentations exigeant d'autres modifications des modalités;

(3) Expérimentations menées dans le cadre des pouvoirs existants.

[1] Le programme du cérémonial d'État et du protocole a été exempté des exercices d'expérimentation du Ministère, compte tenu de la flexibilité très limitée du programme en matière de conception et d'administration. Le programme de financement du Harbourfront Centre a également été exempté en raison de son manque de flexibilité similaire et de sa date de fin prévue au 31 mars 2019.

1- MODALITÉS GÉNÉRIQUES

Un certain nombre de propositions d'expérimentation soumises par les équipes des programmes de Patrimoine canadien reposent sur la mise à l'essai de l'utilisation d'instruments de financement des modalités génériques en tant que mécanisme de mise en œuvre intégré aux principaux secteurs d'activité d'un programme. Les responsables de tous les programmes de paiement de transfert ont déterminé si les modalités génériques présentaient de nouvelles possibilités de financement pouvant être mises en œuvre au cours du présent exercice. Le tableau suivant indique les utilisations proposées des modalités génériques de Patrimoine canadien pour 2017-2018 ainsi que certaines utilisations proposées initialement pour 2018-2019.

Tableau 1 : Utilisations proposées des modalités génériques

Programme/direction générale	Expérimentation proposée	Instrument des modalités génériques	Année de mise en œuvre prévue
Secrétariat fédéral Canada 150	Journée du patinage de Canada 150	Microsubventions	2017-2018
Langues officielles	Avantage du bilinguisme (soutien paraprofessionnel pour les enseignants d'immersion en français)	Microsubventions	2017-2018
Politique sur l'Inter-Action et le multiculturalisme	Revitaliser le Prix Paul Yuzyk	Microsubventions	2017-2018
Fonds du Canada pour les espaces culturels et région de l'Atlantique	Favoriser la réussite des projets pour les espaces culturels	Microsubventions	2017-2018
Programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine et région de l'Atlantique	Accroître la participation des artistes autochtones aux festivals locaux	Microsubventions (ou éventuellement réalisation fondée sur les résultats)	2017-2018
Inter-Action et région de l'Atlantique	Accroître l'exposition à la diversité culturelle dans les petites collectivités	Microsubventions	2017-2018
Langues officielles et région de l'Ouest	Encourager la participation des jeunes aux programmes visant les communautés de langues officielles en situation minoritaire	Microsubventions	2017-2018
Langues officielles	Encourager le recrutement de bénévoles dans des organismes visant les communautés de langues officielles en situation minoritaire	Financement Défi	2018-2019
Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	Appliquer une approche de financement fondée sur les résultats aux bénéficiaires du Fonds des legs	Réalisation fondée sur les résultats	2018-2019

La plupart des plans ci-dessus visant à mettre en œuvre ces expérimentations avec les modalités génériques sont toujours à l'étape de la conception. Les représentants de Patrimoine canadien sont en communication régulière avec leurs homologues au Secrétariat du Conseil du Trésor afin de confirmer que ces instruments de financement sont utilisés de façon adéquate et qu'ils sont conformes aux politiques du Conseil du Trésor. Il se peut que certaines des propositions ci-dessus ne soient finalement pas mises en œuvre conformément à la proposition initiale, en attendant des discussions pratiques. En outre, on prévoit la modification de certains plans, compte tenu du fait que les premières utilisations de ces instruments de financement constituent un processus hautement itératif pour toutes les parties prenantes.

2-EXPÉRIMENTATIONS EXIGEANT D'AUTRES MODIFICATIONS DES MODALITÉS

On compte un petit nombre d'autres expérimentations qui exigent des modifications des modalités, mais pas des modalités génériques. Il y a moins d'expérimentations de ce type que ce qui avait été prévu au cours des étapes de planification initiales. Cela est principalement attribuable au fait que de nombreuses expérimentations pour lesquelles nous pensions que nous aurions besoin de modifications de modalités après des consultations approfondies auprès du SCT, ont été jugées comme étant des questions pouvant être suffisamment intégrées dans la modification des lignes directrices d'un programme de financement en matière d'application.

Il existe actuellement deux expérimentations qui s'inscrivent dans cette catégorie. Les deux propositions sont de bons exemples de la façon dont le Ministère cherche à utiliser l'expérimentation pour relever les défis stratégiques.

La première proposition est liée au Programme Inter-Action (multiculturalisme). Ce programme et ses partenaires d'exécution régionaux ont constaté que les exigences en matière de contribution financière pour appuyer les activités culturelles constituent un obstacle important à l'élaboration et au financement d'activités dans certaines régions du pays. Le programme propose de modifier ses modalités en espérant réduire la contribution financière minimale des organisateurs d'activités multiculturelles à 25 % des coûts totaux des projets, ou à 10 % de ces coûts (actuellement à 50 %) si l'activité en question est dirigée par des jeunes. Les responsables du programme et leurs partenaires régionaux visent à mettre à l'essai ces modifications d'abord dans le Nord de l'Ontario, une région où les crimes haineux sont supérieurs à la moyenne nationale, mais où le Programme Inter-Action (multiculturalisme) reçoit moins de 1 % de ses demandes.

La seconde proposition de cette catégorie découle du Fonds du Canada pour la présentation des arts. Dans cette proposition, le programme vise l'approbation du SCT pour accroître le nombre de bénéficiaires admissibles afin d'inclure des groupes communautaires non constitués. Actuellement, seulement 3 % des projets financés du programme émanent d'organisations autochtones et 5 % d'organisations ethnoculturelles, tandis que les populations autochtones et ethnoculturelles représentent 4,3 % et 20,6 % de la population canadienne totale, respectivement. Les données sur les programmes laissent entendre que le statut d'incorporation officiel constitue un obstacle important qui empêche le financement des projets de ces communautés. Si l'on permet aux entités non constituées d'être financées par le programme, le Ministère déterminera par une mise à l'essai si la suppression de cet obstacle favorise effectivement le financement par le programme de plus d'activités artistiques émanant de ces communautés.

3-EXPÉRIMENTATION DANS LE CADRE D'AUTORISATIONS ÉMANANT DE POLITIQUES EXISTANTES

Les expérimentations de Patrimoine canadien peuvent générer des enseignements utiles qui seront bénéfiques au Ministère, au gouvernement et aux Canadiens. Dans les sommaires joints au présent plan figurent de nombreux exemples de la façon dont ces expérimentations seront menées à l'aide d'outils qui sont actuellement à la disposition de groupes d'élaboration de programmes et de politiques. Les sondages avant et après intervention, les tests A/B et les améliorations de l'administration des activités constituent tous des approches pouvant être utilisées pour concevoir des expérimentations dans le cadre des politiques et des processus existants. Même si certaines expérimentations tirent parti de ces approches conjointement avec les modifications des modalités, la majorité des expérimentations du Ministère sont menées dans le cadre d'autorisations émanant de politiques existantes.

Il est important de mettre l'accent sur ce point. Alors que les responsables des programmes ont entamé le processus de conception des propositions d'expérimentation, nombreux sont les intervenants ayant constaté que les exigences existantes en matière des politiques n'empêchent pas l'expérimentation. En effet, les nouvelles modalités génériques offrent des possibilités d'utiliser plus facilement des approches de financement novatrices, mais l'ensemble de propositions du Ministère démontre qu'il y a plus de possibilités d'expérimentation à l'extérieur des modalités génériques. Dans l'ensemble, les expérimentations récentes du Ministère ont montré que même les programmes de la plus petite envergure et très peu flexibles peuvent effectivement offrir un moyen de mener des expérimentations.

Toutefois, il faut mentionner que même si nos programmes offrent des moyens de mener des expérimentations, il existe toujours des défis en matière de mise en œuvre. La nature de ces défis est variable, incluant notamment l'administration d'autres politiques et directives du Conseil du Trésor (p. ex. communications) ou d'autres processus de contrôle interne. À la lumière de ces constations, le Ministère fait de son mieux pour organiser son soutien interne en matière d'expérimentation de sorte que les processus organisationnels soient bien administrés et favorisent le développement de l'expérimentation au lieu d'être inutilement contraignants. Nous constatons qu'il est nécessaire d'apporter de tels ajustements afin de continuer sur notre lancée.

THÈMES ET EXTENSIBILITÉ

Les sommaires d'expérimentation annexés au présent plan documentent la portée globale des idées qui ont été générées par l'entremise des efforts de Patrimoine canadien visant à encourager et à faire progresser l'expérimentation. Ces propositions ont pour but de traiter un vaste éventail d'enjeux liés aux politiques et aux programmes et elles reflètent très fidèlement les priorités globales du Ministère en matière de politiques et de programmes. Elles visent en outre à traiter les réels problèmes liés à la mise en œuvre des activités essentielles des programmes. Nous ne voyons pas cette approche comme étant du « rafistolage ».

D'après cet ensemble de propositions, trois thèmes généraux méritent d'être expliqués. Le premier thème est l'approche inclusive du Ministère en matière d'expérimentation. Même si toutes les propositions du Ministère visent à mettre à l'essai de façon rigoureuse de nouvelles approches à l'aide d'une méthodologie expérimentale, il se pourrait que certains praticiens ne considèrent pas toutes nos interventions comme étant des expérimentations traditionnelles ou techniques. Cette approche inclusive en matière d'expérimentation est une réalité avec laquelle le Ministère est à l'aise. En fait, il l'accepte totalement.

Notre approche en matière d'expérimentation permet à tous les organes de notre Ministère d'appliquer une optique d'expérimentation rigoureuse et commune à nos principales activités. Cette approche a permis à tous les secteurs d'activité de mener des expérimentations et d'augmenter le niveau de rigueur employé dans les nouvelles méthodes mises à l'essai.

En outre, cette approche inclusive n'offre que des avantages. Les programmes comportant des efforts d'expérimentation initiaux (p. ex. la Direction générale des langues officielles) mettent à profit cette approche pour accélérer leur rythme d'innovation. Notre approche inclusive a permis à d'autres programmes comme TV5, qui autrement auraient peu ou pas d'options en matière d'expérimentation avec une approche plus étroite, de trouver un cadre qui les aide à canaliser leur créativité dans l'élaboration d'approches nouvelles et rigoureuses. Notre approche en matière d'expérimentation a également permis au Ministère d'élargir ses efforts d'expérimentation dans des secteurs stratégiques (p. ex. politique du droit d'auteur) et l'évaluation des répercussions (p. ex. le nouveau programme de contestation judiciaire), motivant ainsi les bénéficiaires de financement à explorer l'expérimentation (p. ex. Fonds des médias du Canada) et à élaborer des méta-expérimentations dans le cadre desquelles de nombreuses expérimentations de petite envergure sont mises à l'essai au sein d'une initiative élargie (p. ex. la variété d'outils de sondage expérimental utilisés pour évaluer les efforts du Ministère en matière de sensibilisation, de compréhension et de capacité interne d'élaboration de politiques et de programmes sur des questions autochtones). Dans l'ensemble, cette approche inclusive offre au Ministère beaucoup plus de possibilités d'appliquer la rigueur de l'expérimentation et, par conséquent, de mener un bien plus grand nombre de mises à l'essai itératives et d'améliorer les boucles de rétroaction dans l'ensemble des activités. Cela favorisera l'atteinte de notre objectif qui consiste à accroître la rigueur et de transposer les succès à plus grande échelle, alors que le Ministère continue de consolider sa capacité en matière de conception expérimentale.

Le deuxième thème général qui ressort de toutes nos propositions est qu'il y a un effort intentionnel de concevoir des expérimentations qui présentent une variété de portées géographiques et communautaires. Nombre de propositions d'expérimentation ont été conçues dans une optique nationale, mais de nombreuses autres ont été élaborées afin d'être menées dans un contexte régional ou un contexte local encore plus précis. Ces approches divergentes ont été soigneusement personnalisées en tendant vers l'élaboration et la mise à l'essai des interventions qui pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les communautés. Cela concorde avec l'objectif global du Ministère qui consiste à améliorer l'expérimentation (notamment avec ses bureaux régionaux) afin de déterminer les nouvelles approches qui sont les plus efficaces et de contribuer à de meilleurs résultats pour les citoyens.

Le troisième thème porte sur la façon dont les programmes tirent parti des efforts de modernisation des processus opérationnels en vue d'expérimenter des façons innovantes de réaliser leurs activités. Tous les programmes de Patrimoine canadien sont menés dans le cadre du projet pluriannuel du Ministère afin de simplifier les processus opérationnels, de réduire le fardeau administratif pour les clients (demandeurs et bénéficiaires de financement), et d'améliorer la prestation de services aux Canadiens. Cependant, certains programmes trouvent des moyens de tirer parti de cette activité de transformation pour également mettre à l'essai des initiatives connexes qui font avancer le projet et appuient les progrès vers l'atteinte des objectifs des programmes. Voici certaines des expérimentations réalisées parallèlement à des efforts de modernisation des processus opérationnels :

- la mise à l'essai de la façon dont les algorithmes peuvent simplifier certains processus administratifs lents ou exigeant beaucoup de main-d'œuvre;
- l'utilisation d'une approche axée sur l'utilisateur et la mise à profit d'une réflexion conceptuelle en vue de simplifier les formulaires de demande;
- des processus de production de rapports simplifiés pour les bénéficiaires de petites subventions (inférieures à 5 000 $) au moyen des médias sociaux.

L'émergence de certains thèmes communs dans ces propositions d'expérimentation met en évidence la valeur potentielle de l'élaboration d'approches évolutives par rapport à ces problèmes communs. Si plusieurs programmes soulèvent des enjeux et des défis similaires à aborder par l'expérimentation, il existe certainement d'autres groupes qui sont confrontés aux mêmes problèmes. Cela souligne l'avantage potentiel des solutions évolutives et le potentiel de fort rendement du capital investi.

En gardant cela à l'esprit, le Ministère porte une attention particulière aux propositions d'expérimentation afin de veiller à ce qu'elles soient conçues et mises en œuvre d'une façon visant à optimiser le potentiel d'élargir les interventions réussies et de tirer des leçons de leurs limites. Par ailleurs, certaines des propositions sont déjà élaborées à des fins évolutives. Par exemple, de nombreuses expérimentations proposées par les bureaux régionaux ont été conçues de sorte que le projet puisse être facilement reproduit dans d'autres régions, si le projet pilote s'avère un succès.

LE CHEMIN VERS L'EXPÉRIMENTATION À PATRIMOINE CANADIEN

LEÇONS RETENUES ET RETOMBÉES DE NOS EFFORTS D'EXPÉRIMENTATION

Dans le cadre de nos travaux sur l'expérimentation des dernières années, nous avons mis à l'essai différentes approches d'expérimentation et nous en avons tiré un certain nombre de leçons. Ces leçons ont modelé nos travaux récents en 2017 et orientent notre avancée.

L'un des facteurs habilitants les plus importants en matière d'expérimentation que nous avons découverts est qu'il est essentiel de déterminer le bon point de départ. Au cours de nos premiers efforts, nous avons commencé à étudier des méthodes expérimentales avant-gardistes, puis nous avons exploré la façon dont nous pourrions appliquer ces méthodes à notre contexte. Malheureusement, par cette approche, seul un petit nombre de programmes ont utilisé des méthodes d'expérimentation qui se sont avérées compatibles avec leur contexte. Même à cette période, nos premières expérimentations n'étaient pas essentielles aux secteurs d'activité des programmes; ces expérimentations se situaient en marge de la portée des programmes. En bref, la majorité des équipes de programmes du Ministère ont cru au départ que l'expérimentation n'était pas un concept pour eux.

Ayant connu des difficultés au cours des premières étapes de son approche en matière d'expérimentation, le Ministère a désormais rectifié le tir. Nous avons fait passer notre point de départ en matière d'expérimentation d'un point de vue méthodologique à un point de vue d'identification des problèmes. Tous les groupes d'élaboration de programmes et de politiques ont des problèmes à résoudre. En commençant avec le problème, puis en y appliquant une optique d'expérimentation afin d'ajouter de la rigueur et une mesure à notre solution au problème, nous avons découvert une approche qui peut être utilisée par tous les groupes de notre Ministère.

Cette approche en matière d'expérimentation a déjà eu des effets en cascade. L'expérimentation a encouragé des équipes de programmes à mettre en évidence leurs défis d'une nouvelle façon. On croit de plus en plus au fait que les réponses proposées à ces défis sont plus rigoureuses que les efforts antérieurs, étant donné qu'elles comportent désormais une optique d'expérimentation.

La méthode d'expérimentation décrite dans le cadre d'expérimentation de Patrimoine canadien (commençant par l'identification d'un problème, la formulation d'une hypothèse, la mise à l'essai d'une nouvelle intervention, la mesure de cette intervention, et la comparaison des résultats à une base de référence ou à un groupe témoin) a également résonné au-delà des projets d'expérimentation désignés. Cette logique devient de plus en plus courante dans notre méthode d'élaboration de politique, la mesure du rendement, nos documents et nos propositions de financement.

Les groupes d'élaboration de politiques et de programmes du Ministère commencent à adopter une mentalité plus expérimentale. En développant une connaissance accrue des approches expérimentales, les équipes de programmes élaborent de nouvelles expériences qui s'appuient sur leurs expérimentations actuelles. Il s'agit là d'un environnement de travail plus itératif proche de l'approche de Kaizen visant l'amélioration continue. L'expérimentation fournit un cadre pour innover de façon plus précise et plus rigoureuse, et nos programmes visent à tirer parti de cela.

Gardant cela à l'esprit, nous consolidons l'expérimentation dans nos activités principales liées à l'ensemble des politiques, des programmes et des secteurs d'activité au sein du Ministère. Nous élaborons de nouvelles approches à l'égard de l'évaluation et des risques qu'intègre l'expérimentation, et mettons l'accent sur les avantages et les inconvénients d'une approche expérimentale. Patrimoine canadien avance de plus en plus vers la réalisation de son objectif d'exercer ses activités avec la mentalité « connaître des échecs rapidement pour mieux réussir », dans le cadre

de laquelle ses employés apprennent de leurs échecs mineurs et circonscrits et en tirent parti pour établir de meilleures approches subséquentes. L'expérimentation semble être un catalyseur favorisant la progression de ce changement culturel.

L'EXPÉRIMENTATION : UNE POSSIBILITÉ DE CONNAÎTRE DES ÉCHECS POUR MIEUX RÉUSSIR

Les sujets de l'échec et de l'expérimentation méritent une discussion plus approfondie. Il est généralement entendu que la tolérance au risque doit être accrue pour les efforts d'expérimentation, car la nature même de l'expérimentation prévoit la possibilité d'échec de l'intervention. Dans le cas de Patrimoine canadien, le risque a été géré, entre autres, en planifiant les interventions en matière d'expérimentation qui ne représentent qu'un faible pourcentage des budgets de programme, ou en s'assurant que le risque est réparti sur de nombreux bénéficiaires différents de subventions de faible valeur. Dans tous les cas, l'expérimentation offre une grande occasion d'appliquer la gestion moderne des risques, dans le cadre de laquelle un nombre mineur d'échecs est pris en compte et anticipé.

À Patrimoine canadien, nous pensons que l'échec dans l'expérimentation est inévitable, et qu'il peut aussi être utile. Nous acceptons totalement nos échecs constructifs en matière d'expérimentation, sachant que nous pouvons en tirer des leçons utiles, même si l'hypothèse en question ne se réalise pas. En effet, nous sommes tellement déterminés à bénéficier de ce type d'échec que nous prévoyons un taux de 10 % à 30 % dans nos expérimentations. Il existe toutefois différents types d'échecs, et nous espérons connaître davantage d'échecs constructifs que d'échecs non constructifs.

L'un des meilleurs types d'échecs que nous espérons connaître dans le cadre d'au moins une de nos propositions se situe dans la catégorie des expérimentations à « résultats négatifs ». Il s'agit là d'une expérimentation totalement mise en œuvre et réalisée, mais dont l'hypothèse n'est pas concrétisée[2]. Cela nous permet de déterminer si l'approche existante est supérieure à hypothèse de rechange. Si nous générions des résultats positifs dans 100 % de nos expériences, cela indiquerait que notre niveau d'ambition relativement à l'expérimentation est trop faible (c.-à-d. que seules des améliorations mineures et « sécuritaires » ont été mises à l'essai). Nous devrions expérimenter de nouvelles approches qui méritent d'être mises à l'essai, et non des approches qui fonctionnent déjà et qui n'ont pas besoin d'être testées davantage.

Un deuxième type d'échec qui est moins utile, mais demeure acceptable dans des situations bien précises, est l'échec de la mise en œuvre d'une expérimentation prévue. Cela peut survenir lorsque de nouvelles preuves sont récemment devenues disponibles et qu'un facteur inconnu émergent s'est prononcé après la proposition d'expérimentation. Même si nous prévoyons que notre Ministère connaisse ce type d'échec à cinq reprises ou moins dans notre ensemble de propositions d'expérimentations, nous essayons de minimiser ces types d'échecs. On ne peut apprendre beaucoup d'une expérimentation qui n'est pas mise en œuvre; ainsi, nous faisons de notre mieux pour garantir que toutes les propositions d'expérimentation approuvées sont réalisables et viables. Ces échecs de mise en œuvre sont pris en compte dans le taux d'échec d'expérimentation (avec les résultats négatifs), mais il s'agit là d'une catégorie d'échec bien moins enrichissante.

[2] Il peut s'agir d'un résultat d'« hypothèse nulle » où le traitement n'a pas d'effet significatif ou d'un résultat encore plus négatif où des résultats encore plus mauvais découlent de l'intervention expérimentale.

Enfin, Patrimoine canadien pense qu'il est judicieux de prévoir un certain niveau d'échec dans nos expérimentations, car cela nous aide à maintenir notre lancée. Les échecs sont acceptables si nous en tirons des leçons et bien plus préférables que des échecs à plus grande échelle. C'est là l'« essence » même de la philosophie impliquant d'échouer pour mieux réussir, que le Ministère s'est appliqué à mettre en pratique au cours des dernières années. Si nous devons échouer, nous souhaiterons alors que cela se fasse à petite échelle et de manière rapide. Ainsi, nous pourrons trouver plus facilement ce qui fonctionne et mettre ces réussites à l'échelle. Au lieu de nous arrêter sur de petits échecs, nous reconnaissons qu'ils sont nécessaires, que nous devons en tirer des leçons, et que nous devons nous reprendre et aller de l'avant.

APPROCHE ET PLANS INITIAUX POUR 2018-2019

Patrimoine canadien a déjà établi les prochaines étapes de son calendrier d'expérimentation. Pour 2018-2019, on demandera à toutes les équipes de programmes de paiement de transfert de concevoir de nouvelles propositions d'expérimentation, et ce, avec un niveau d'ambition légèrement plus élevé. Certaines équipes de programmes ont déjà tracé les grandes lignes de leurs plans pour 2018-2019, et d'autres élaboreront leurs propositions au cours des prochains mois. Nombre de nouvelles propositions des équipes de programmes s'appuieront sur leurs travaux d'expérimentation actuels, même si nous prévoyons également la mise à l'essai de nouvelles interventions. En outre, il est probable que certaines expérimentations de 2017-2018 soient élargies à d'autres programmes ou régions afin de mettre à l'essai l'intervention dans ces environnements.

Afin de compléter les travaux de plus en plus fréquents du Ministère en matière d'expérimentation, nous prévoyons fournir plus de ressources d'information à nos collègues dans d'autres ministères afin de mieux partager nos expériences et de favoriser l'avancée de l'expérimentation dans l'ensemble du gouvernement du Canada. Par la collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Comité des SMA sur l'expérimentation, nous communiquerons nos meilleures pratiques et leçons retenues. Nous communiquerons ces leçons retenues aux citoyens canadiens également, en intégrant notre approche d'expérimentation dans les plans de Patrimoine canadien et les rapports des résultats ministériels.

Le Ministère continuera de mettre en œuvre des efforts pour consolider sa capacité interne en matière d'expérimentation. Afin de rendre les processus internes d'expérimentation plus clairs, le Bureau du dirigeant principal de la vérification finalisera un cadre de gestion et de contrôle des risques afin d'officialiser les rôles et les responsabilités. Dans le but d'améliorer les liens entre les programmes et les services ministériels dans le domaine de l'innovation et de l'expérimentation, un nouveau réseau d'agents en matière d'innovation et d'expérimentation sera élaboré et intégré aux secteurs des programmes avec le mandat de faciliter la conception et la mise en œuvre de l'expérimentation. Par ailleurs, le Comité de conception des politiques et des programmes (CCPP) du Ministère assumera les nouvelles responsabilités d'examiner les résultats des expérimentations, de déterminer les possibilités d'élargir les efforts fructueux et de formuler des recommandations en matière d'investissement.

Dans l'ensemble, l'expérimentation sera davantage intégrée à l'orientation stratégique du Ministère en 2018-2019. Nos efforts en matière d'expérimentation continueront de faire intervenir tous les secteurs d'activité et ils ont déjà commencé à être intégrés aux cycles de planification et de gestion des risques annuels. Le plan ministériel de Patrimoine canadien pour 2018-2019 présente des plans d'expérimentation qui appuient toutes les responsabilités principales et mettent en évidence l'expérimentation en tant que réponse clé au risque de diminution de l'incidence des politiques et des programmes. Au fur et à mesure que l'année progressera, il y aura encore plus de possibilités d'intégrer l'expérimentation dans des processus plus cycliques, y compris l'élaboration de politiques à moyen terme. Nous sommes impatients de partager plus d'information concernant les résultats et les leçons retenues en 2018-2019 dans de futurs rapports.

ANNEXES A

PLANS D'EXPÉRIMENTATION DES PROGRAMMES

Les fiches suivantes résument les plans d'expérimentation qui ont été proposés au Comité spécial sur l'expérimentation de Patrimoine canadien en septembre et octobre 2017.

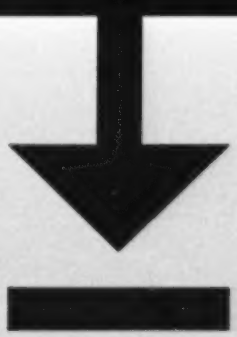

Secteur des affaires culturelles

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

FONDS DU CANADA POUR LA PRÉSENTATION DES ARTS

Accroître l'accès pour les collectivités autochtones et ethnoculturelles

Définition du problème ou de l'occasion :

Le programme du Fonds du Canada pour la présentation des arts appuie environ 600 festivals des arts et présentateurs (et leurs organismes de soutien) chaque année. Cependant, on relève un nombre sous-représenté de projets financés par des collectivités autochtones et ethnoculturelles. En 2016-2017, 3 % des projets financés découlaient d'organismes autochtones (comparativement à la population autochtone canadienne de 4,3 %) et 5 % des projets provenaient d'organismes ethnoculturels (comparativement à la population ethnoculturelle canadienne de 20,6 %).

Intervention(s) à mettre à l'essai :

La question de recherche du programme est de savoir si l'exigence d'admissibilité pour les demandeurs d'être des organismes à but non lucratif incorporés en vertu de la partie II de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (ou en vertu de la législation provinciale ou territoriale) constitue un obstacle pour les groupes et les associations issus de collectivités autochtones et ethnoculturelles lorsqu'ils présentent une demande dans le cadre du programme.

L'hypothèse de l'équipe du programme est que la modification des critères d'admissibilité du volet Élaboration du programme en vue d'inclure des organisations non constituées et des groupes communautaires ponctuels issus de collectivités autochtones et ethnoculturelles entraînera plus de demandes des collectivités autochtones et ethnoculturelles. L'équipe du programme évaluera ensuite la mesure dans laquelle ces modifications influent sur le profil de risque du programme.

Résultats souhaités :

- Accroître le nombre de demandeurs issus des collectivités autochtones et ethnoculturelles.
- Garantir que les expressions artistiques et le contenu culturel créés au Canada sont accessibles dans toutes les régions du pays.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

FONDS DU CANADA POUR LA PRÉSENTATION DES ARTS

Accroître l'accès pour les collectivités autochtones et ethnoculturelles

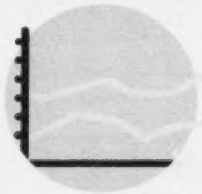

Mesures et comparaisons :
L'efficacité de l'intervention sera mesurée en comparant le nombre de demandeurs issus des collectivités autochtones et ethnoculturelles aux bases de référence des années précédentes. Les résultats de chaque région seront mesurés par rapport à ceux des années précédentes.

Résultats réels :
À déterminer.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- Modifier les critères d'admissibilité afin d'inclure d'autres groupes prioritaires, comme les jeunes, ou disciplines émergentes, comme les arts pour les handicapés.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

FONDS DU CANADA POUR LA FORMATION DANS LE SECTEUR DES ARTS

Accroître l'inscription dans les écoles de formation en arts autochtones

Définition du problème ou de l'occasion :

Le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts appuie la formation d'artistes ayant un grand potentiel par l'entremise d'établissements qui offrent de la formation de haut niveau. En outre, il accorde aussi une aide financière à certains établissements de formation qui reflètent les pratiques artistiques autochtones et ethnoculturelles. Actuellement, les écoles de formation en arts autochtones sont confrontées à des défis pour ce qui est d'attirer les étudiants. On relève beaucoup moins de demandes d'inscription à ces écoles comparativement aux autres écoles financées par le programme.

Intervention(s) à mettre à l'essai :

L'objectif de l'initiative est de déterminer si le contact direct avec les conseils de bandes et les communautés augmentera le nombre de demandes d'inscription aux écoles de formation aux arts autochtones. L'hypothèse avancée est que la sensibilisation accrue par contact direct avec les conseils de bandes et les communautés isolées devrait entraîner une hausse des demandes d'inscription aux écoles de formation en arts autochtones. Les trois écoles autochtones actuellement financées comportent déjà un volet de sensibilisation dans le cadre de leurs activités régulières qui prévoient les envois postaux, l'utilisation des médias sociaux, etc.

L'intervention vise à fournir des fonds supplémentaires aux trois écoles de formation autochtones financées par le programme, étant donné que les fonds additionnels mis de côté pour l'expérimentation permettront aux écoles d'axer une partie de leurs activités de sensibilisation sur le contact direct avec les conseils de bandes. Les écoles bénéficiaires du financement mobiliseront ensuite un certain nombre de conseils de bandes dans une région, une province ou un territoire en plus d'autres activités de sensibilisation en ligne. La population cible pour l'intervention correspond aux jeunes adultes autochtones âgés de 18 à 30 ans.

Le programme prévoira 150 000 $ sur deux ans pour les ressources afin d'appuyer cette intervention, à compter de l'exercice 2018-2019.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

FONDS DU CANADA POUR LA FORMATION DANS LE SECTEUR DES ARTS

Accroître l'inscription dans les écoles de formation en arts autochtones

Résultats souhaités :

- Accroître l'intérêt des étudiants à l'égard des écoles de formation en arts autochtones ainsi que les inscriptions à ces dernières.
- Augmenter le nombre de demandes retenues au programme.
- Promouvoir et célébrer la culture autochtone.

Mesures et comparaisons :
Les conseils de bande avec lesquels on communiquera pour cette initiative seront sélectionnés au hasard. Des données statistiques seront recueillies par les écoles bénéficiaires. L'efficacité de l'intervention sera déterminée en mesurant le nombre de demandes d'inscription supplémentaires aux écoles de formation en arts autochtones et le taux d'inscription accru d'étudiants à ces écoles. Ces mesures seront ensuite comparées aux données de référence des années précédentes.

Résultats réels :
À déterminer.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- Partager les leçons retenues avec toutes les écoles de formation en arts autochtones et d'autres établissements afin qu'ils puissent améliorer ou modifier leurs efforts de recrutement.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

FONDS DU LIVRE DU CANADA

Simplifier les processus de demande et d'allocation de financement

Définition du problème ou de l'occasion :

L'équipe du Fonds du livre du Canada (FLC) a été définie comme un premier utilisateur des mesures visant à améliorer les mécanismes de mise en œuvre des programmes de subventions et de contributions.

Intervention(s) à mettre à l'essai :

L'équipe du FLC travaillera avec l'équipe ministérielle du Projet de modernisation des subventions et contributions (PMSC) en vue de mettre à l'essai deux nouvelles approches qui pourraient simplifier le processus de demandes et l'affectation de fonds par les programmes.

La première initiative comporte un modèle budgétaire commun qui, une fois finalisé, sera intégré au système modernisé de gestion des subventions et des contributions. On a posé l'hypothèse selon laquelle le modèle commun réduira le taux d'erreurs des demandeurs et améliorera la qualité de leurs demandes. Cela permettra par le fait même de réduire le temps consacré à l'analyse par les agents de programme, et également de simplifier et d'accélérer le flux de travail pour le programme.

L'autre intervention du FLC vise à élaborer un outil pour simplifier l'affectation de fonds aux projets qui sont de nature similaire au moyen du perfectionnement professionnel du programme et de demandes liées aux salons du livre en tant que projets pilotes. L'équipe du programme Fêtons le Canada utilise déjà cette approche pour affecter une partie de son financement; les demandeurs reçoivent la même subvention ou contribution (montant fixe) pour les projets de nature similaire. L'objectif de cette initiative est de rendre le processus d'évaluation plus efficace (p. ex. moins d'examens au cas par cas) et d'affecter le financement de manière plus objective et plus équitable.

Résultats souhaités :

- Obtenir un flux de travail plus efficace pour l'équipe du programme.
- Améliorer la qualité des demandes et réduire les erreurs.
- Réduire la durée d'analyse par les agents de programme et favoriser ainsi des délais d'exécution rapides.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

FONDS DU LIVRE DU CANADA

Simplifier les processus de demande et d'allocation de financement

Mesures et comparaisons :
Pour les deux initiatives, l'équipe du FLC mesurera le temps de traitement gagné grâce aux processus simplifiés. Les délais moyens de traitement existants seront utilisés comme données de référence aux fins de comparaison.

Résultats réels :
À déterminer.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :
À déterminer.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

FONDS DU LIVRE DU CANADA

Participation des auteurs à la promotion de leurs livres

Définition du problème ou de l'occasion :
L'objectif clé du Fonds du livre du Canada (FLC) est de favoriser l'accès des lecteurs à une vaste gamme de livres d'auteurs canadiens. Une des manières de l'atteindre est d'offrir un soutien financier à la promotion et à la commercialisation des livres canadiens. Dans le marché numérique mondial actuel, les lecteurs ont plus de choix de lecture que jamais. Cette abondance de choix fait qu'il est devenu plus difficile pour chaque ouvrage individuel de se démarquer et d'attirer un public de lecteurs.

Intervention(s) à mettre à l'essai :
Le FLC émet l'hypothèse, en se basant sur des recherches et sur des preuves anecdotiques, que la promotion effectuée par les auteurs eux-mêmes peut contribuer positivement à la découverte des livres. Dans le but de valider ou d'infirmer son hypothèse, le FLC amorcera de la recherche sur le sujet en 2017-2018.

Résultats souhaités :
Augmenter la possibilité de découverte des livres d'auteurs canadiens.

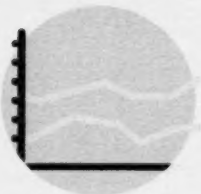

Mesures et comparaisons :
Octobre 2017 : Effectuer un sondage auprès des bénéficiaires actuels du FLC pour connaître leur point de vue sur l'utilité et l'efficacité de la promotion par les auteurs eux-mêmes.

Janvier 2018 : Si les résultats du sondage s'avèrent concluants (intérêt suffisamment marqué envers la promotion par les auteurs), inclure dans le formulaire de demande 2018-2019 une case demandant les montants présentement alloués par les éditeurs à la participation des auteurs à la promotion de leurs propres livres.

FONDS DU LIVRE DU CANADA
Participation des auteurs à la promotion de leurs livres

Résultats réels :
À déterminer.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- **Avril 2018 :** Si les résultats obtenus lors du sondage se sont avérés concluants et que le FLC a inclus une case à cet effet dans son formulaire de demande 2018-2019, c'est à ce moment que le programme recueillera des données sur les montants présentement alloués par les éditeurs pour la promotion de leurs livres par les auteurs.
- **Septembre 2018 :** Si, à la suite de la collecte des données, le FLC conclut que la promotion des livres faite directement par leurs auteurs est un outil de marketing important et efficace, le programme concevra un projet d'expérimentation qui permettra d'aiguiller des modifications au programme visant à encourager les éditeurs à investir davantage dans cette méthode de commercialisation.
- **Avril 2019 :** Conception et mise en œuvre d'un projet d'expérimentation à plus grande échelle (Phase II) qui s'appuiera sur les résultats des démarches précédentes. Différentes modifications au programme pourraient être explorées dans le cadre de cette phase.
- **Automne-hiver 2019-2020 :** Annonce d'éventuels ajustements aux différents volets du programme qui découleraient de la Phase II d'expérimentation. Par exemple, le FLC pourrait offrir une forme de soutien direct à la promotion, ou encore considérer le développement de mesures de soutien qui encourageront les éditeurs à investir davantage dans la participation des auteurs à la promotion.

  2020-2021 : Première année financière de mise en œuvre des ajustements au FLC qui découleront du projet d'expérimentation.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

FONDS DU LIVRE DU CANADA
Projets collectifs ou projets individuels?

Définition du problème ou de l'occasion :
L'objectif clé du Fonds du livre du Canada (FLC) est de favoriser l'accès des lecteurs à une vaste gamme de livres d'auteurs canadiens. Une des manières de l'atteindre est d'offrir un soutien financier à la promotion et la commercialisation des livres canadiens.

Le FLC a remarqué qu'au cours des dernières années, les ventes de livres des éditeurs qui font demande au Soutien à l'édition ont diminué et que leurs dépenses en matière de promotion ont également baissé. Parallèlement, les demandes pour des projets collectifs au volet Soutien aux organismes (SAO), notamment en matière de commercialisation et de technologie, ont considérablement augmenté.

Intervention(s) à mettre à l'essai :
Comment atteindre l'objectif de promotion des livres canadiens de la manière la plus efficace possible ? Est-ce que l'appui à des projets de promotion collectifs (l'approche actuelle du FLC) est une manière efficace de promouvoir les livres canadiens ? Est-ce qu'un appui direct aux éditeurs donnerait de meilleurs résultats de ventes ?

Résultats souhaités :
Augmenter les ventes des livres d'auteurs canadiens.

Mesures et comparaisons :
Le FLC comparera les résultats de ventes d'un groupe expérimental à ceux de deux groupes de comparaison. Le groupe expérimental sera formé de six éditeurs qui recevront chacun un appui financier de 5 000 $ pour promouvoir cinq de leurs livres (un total de 30 000 $ pour promouvoir 30 livres).

Les groupes de comparaison seront des projets de promotion collective (faisant la promotion de livres de plusieurs éditeurs) menés par une association partenaire, selon le modèle traditionnel de projets du FLC. Un de ces projets est déjà financé par le FLC. L'autre projet sera une toute nouvelle initiative de promotion collective, elle aussi menée par la même association partenaire.

FONDS DU LIVRE DU CANADA
Projets collectifs ou projets individuels?

Les deux projets feront la promotion de chacun 30 livres environ, afin de pouvoir être comparés au groupe expérimental.

Octobre à décembre 2017 : Développement de la méthodologie détaillée du projet (identification des partenaires, durée de l'expérimentation, collecte de données sur les résultats atteints, outils de collecte des données, approche et recrutement des partenaires, etc.).

Janvier à avril 2018 : Début de la mise en œuvre du projet d'expérimentation. Les bénéficiaires qui font partie des groupes de comparaison et du groupe expérimental mettront en place des activités de promotion des ouvrages retenus pour le projet.

Résultats réels :
À déterminer.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

Avril à juin 2018 : Suite et fin de la mise en œuvre du projet d'expérimentation. Les bénéficiaires qui font partie des groupes de comparaison et du groupe expérimental mettront en place des activités de promotion des ouvrages retenus pour le projet.

Septembre à décembre 2018 : Réception, compilation et analyse des résultats de ventes des ouvrages ayant été promus dans le cadre du projet. Rédaction du rapport et des conclusions à tirer suite à l'expérimentation.

Janvier à mars 2019 : Si l'expérience démontre que l'augmentation relative des ventes est plus élevée quand la promotion est faite de manière collective, on en conclura que le mode actuel d'intervention du SAO est valable et efficace.

Inversement, si le projet d'expérimentation démontre que l'augmentation relative des ventes est plus marquée lorsque les fonds sont confiés directement aux éditeurs, le FLC concevra un nouveau projet d'expérimentation pour valider les résultats sur une plus grande échelle (plus de ressources financières, plus d'éditeurs, plus de titres, etc.) et envisagera, le cas échéant, des modifications au programme.

2020-2021 : Première année financière de mise en œuvre des ajustements au FLC qui découleront du projet d'expérimentation.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

FONDS DU CANADA POUR L'INVESTISSEMENT EN CULTURE

Accroître la résolution de problèmes en collaboration

Définition du problème ou de l'occasion :

Habitués à travailler de façon autonome, les organismes artistiques et patrimoniaux ont des ressources limitées pour déterminer et traiter les défis complexes. Les demandeurs potentiels de financement dans le cadre d'initiatives stratégiques ont signalé la difficulté d'établir des partenariats pour trouver des idées nouvelles et novatrices qui s'attaquent aux défis communs. Des demandes sont régulièrement refusées par l'équipe du programme en raison de partenariats sous-développés ou de propositions de projet mal définies.

Un petit nombre de projets ont été approuvés à ce jour pour ce volet du programme. Parmi les 300 propositions reçues par l'équipe du programme depuis 2010, seulement 81 projets ont été approuvés pour un taux d'approbation de 27 %. Depuis l'élimination d'une approche à deux étapes en 2015, 41 % des projets soumis ont été approuvés.

Intervention(s) à mettre à l'essai :

L'hypothèse de l'équipe du programme est qu'il y aura une hausse de la qualité des propositions et du taux d'approbation des demandes s'il y a un incitatif avant la demande officielle, afin d'encourager la résolution de problèmes en collaboration et l'établissement de partenariats stratégiques. L'objectif du projet est de faire de l'espace pour les collaborations nouvelles et créatives et de simuler de nouvelles idées par l'entremise de petites contributions. L'équipe du programme souhaite également comparer le groupe de demandeurs qui ont bénéficié de petites contributions aux demandeurs qui n'ont pas évalué l'impact sur la qualité des propositions ainsi que le taux d'approbation. L'intervention vise à offrir de petites contributions de 1 000 $ à 5 000 $ avant la présentation une demande en vue de rassembler des intervenants communautaires de divers secteurs (experts culturels, experts en technologie de l'information, universitaires, étudiants, chefs d'entreprise, etc.) afin de relever les défis auxquels sont confrontés les organismes artistiques et patrimoniaux. Les projets de résolution de problèmes en collaboration pourraient inclure des séances de réflexion conceptuelle, des laboratoires sociaux, des incubateurs et des marathons de programmation.

Un appel de propositions sera en cours pendant un an. L'équipe du programme prévoit appuyer de 30 à 40 exercices de résolution de problèmes en collaboration.

FONDS DU CANADA POUR L'INVESTISSEMENT EN CULTURE
Accroître la résolution de problèmes en collaboration

Résultats souhaités :

- Solutions plus innovantes pour améliorer les pratiques commerciales.
- Collaboration accrue parmi les organismes artistiques et patrimoniaux et les intervenants communautaires.
- Mobilisation et collaboration précoces entre les organismes et la communauté
- Qualité améliorée des propositions de projet

Mesures et comparaisons :
Le programme utilisera les critères d'évaluation de propositions existants, mais comparera les résultats des projets reposant sur la collaboration à ceux qui ne reçoivent pas l'incitatif.

Résultats réels :
À déterminer.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- Ce modèle de résolution de problèmes en collaboration à court terme pourrait être utilisé par des demandeurs potentiels à titre de première étape vers des demandes de financement d'autres programmes et être intégré en tant que mécanisme de financement permanent dans le cadre du programme. Il pourrait également servir de modèle pour d'autres ministères confrontés à des problèmes similaires.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS
Influencer le développement de centres de créativité

Mise à jour de décembre 2017 :
Par l'entremise d'une série de discussions avec des organismes qui ont mis au point ou qui pourraient mettre au point des projets de centre de créativité, la Direction générale de la politique des arts a conclu qu'un espace public partagé est en fait essentiel à la mise sur pied réussie d'un centre de créativité. Presque tous les organismes ont indiqué qu'un tel espace constitue un élément essentiel du centre de créativité. En outre, des comparaisons de données internationales à des caractéristiques de référence de centres de créativité démontrent la valeur et la nécessité d'un espace à accès public. Par ailleurs, la recherche menée par l'équipe du Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC) sur des projets antérieurement financés présentant des aspects de centres de créativité a démontré qu'une majorité de ces projets comportent une certaine forme d'espace à accès public.

Sur la base de sa meilleure compréhension du rôle de l'espace à accès public dans les centres de créativité, le FCEC a déterminé que cet élément devrait être obligatoire; ainsi, une intervention visant à déterminer son importance n'est plus nécessaire, et la Direction générale de la politique des arts propose que cette intervention n'ait pas lieu.

Le FCEC propose d'entreprendre des travaux avec l'équipe chargée de l'innovation et de l'expérimentation au sein du Cabinet du sous-ministre afin de tenir compte d'autres domaines pour des innovations potentielles, et il soumettra les résultats de cet exercice de conception aux membres du Comité de direction en 2018-2019. Dans le cadre de cet exercice, le FCEC consultera les parties potentiellement intéressées comme le Centre canadien du film et l'Office national du film.

Définition du problème ou de l'occasion :
La stratégie Canada créatif de Patrimoine canadien comprendra un investissement de 300 M$ sur 10 ans à l'appui de la mise sur pied de centres de créativité. Ces centres visent à permettre aux entrepreneurs créatifs, ainsi qu'aux organismes et créateurs artistiques de partager un espace, des technologies et des ressources, et à leur offrir des possibilités de favoriser la collaboration et d'échanger des idées. L'équipe du programme pense que la conception physique d'un centre de créativité a une grande influence sur le succès relatif de cette initiative.

Intervention(s) à mettre à l'essai :
La question de recherche du programme est de savoir comment le financement du programme peut être utilisé pour promouvoir la collaboration entre les utilisateurs d'un centre de créativité. L'objectif de ce projet est de promouvoir l'inclusion d'un espace public partagé où les utilisateurs peuvent consulter le travail de chacun, car cela créera des possibilités de collaboration comparativement aux centres qui n'ont pas ce type d'espace partagé. L'hypothèse avancée est que les utilisateurs d'un centre de créativité sont plus susceptibles de chercher et d'établir des partenariats avec d'autres utilisateurs de cet espace lorsqu'on leur fournit l'espace physique pour consulter le travail de chacun.

FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS
Influencer le développement de centres de créativité

En choisissant de promouvoir l'inclusion de cet élément dans des centres de créativité, l'équipe du programme peut influencer le succès non seulement des centres de créativité, mais également des utilisateurs de ces centres.

L'équipe du programme utilisera les modalités du Secrétariat du Conseil du Trésor (paiement de base plus prime) pour influencer la mise sur pied de centres de créativité. Jusqu'à 10 % du budget seront consacrés à cette intervention. Le projet commencera en 2018-2019 pour une période de trois ans.

Résultats souhaités :

- Les centres de créativité qui intègrent un espace de collaboration physique contribuent au succès du centre de créativité et de ses utilisateurs.

Mesures et comparaisons :
L'équipe du programme définira et élaborera les indicateurs utilisés pour mesurer l'impact du projet. Historiquement, le programme a été financé par un certain nombre de projets de type centre; on communiquera avec les personnes-ressources de ces projets afin de tenter d'obtenir des données sur le niveau et les types de collaboration mis en œuvre. Ces données peuvent appuyer l'équipe du programme en matière d'élaboration d'indicateurs pour la réussite et d'une base de référence pour les activités. Le groupe de comparaison pour cette expérimentation comprend des projets de centre de créativité qui n'incluent pas d'espace à accès public partagé recevant des fonds du programme.

Résultats réels :
Sans objet.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- Inclusion de l'espace à accès partagé en tant que moyen d'accorder la priorité au soutien des centres de créativité.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

FONDS DES MÉDIAS DU CANADA (DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RADIODIFFUSION ET DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES)

Élaborer une approche en matière d'expérimentation

Définition du problème ou de l'occasion :

Le Fonds des médias du Canada est un partenariat public-privé entre le gouvernement du Canada et les câblodistributeurs et les distributeurs par satellite et par IP, également connus sous le nom d'entreprises de radiodiffusion, qui contribuent tous au Fonds. Le Fonds encourage, promeut, élabore et finance la production de contenu canadien et pour médias numériques. La Direction générale de la radiodiffusion et des communications numériques voit une possibilité d'appuyer la stratégie Canada créatif récemment annoncée en utilisant le Fonds dans des activités expérimentales.

Intervention(s) à mettre à l'essai :

Le Fonds adoptera un certain nombre d'approches différentes pour faire progresser l'expérimentation.

La Direction générale de la radiodiffusion et des communications numériques a proposé d'ajouter une formulation précise concernant l'expérimentation officielle aux principes directeurs de l'entente de contribution du Fonds par l'entremise du processus de renouvellement à venir. On espère que cela aidera à accroître l'importance de l'expérimentation dans tous les volets du Fonds, en fournissant une optique d'expérimentation qui aidera à éclairer et à guider d'autres améliorations du programme.

Résultats souhaités :

- Appuyer des projets novateurs par l'entremise du volet Expérimental.
- Utiliser l'expérimentation comme focaliseur afin d'apporter plus de rigueur en matière d'innovation et de mesure à d'autres volets du Fonds (p. ex. volet Convergent).

Mesures et comparaisons :

Compte tenu de la nature de la relation de financement de la Banque de développement du Canada (BDC) avec le Fonds, on n'a pas défini d'expérimentations spécifiques ni de mesures. Des mesures de rendement précises et des comparaisons doivent être déterminées.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

FONDS DES MÉDIAS DU CANADA (DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RADIODIFFUSION ET DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES)

Élaborer une approche en matière d'expérimentation

Résultats réels :
Des résultats réels seront définis si des mesures et des comparaisons sont déterminées.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :
À déterminer.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

FONDS DE LA MUSIQUE DU CANADA

Infrastructures de communications pour l'initiative des collectivités autochtones

Définition du problème ou de l'occasion :

Les artistes et les entrepreneurs autochtones font face à un certain nombre de défis particuliers dans l'industrie de la musique. Tandis qu'une étude réalisée par les responsables du programme devrait bientôt être publiée, le Fonds des médias du Canada a produit une étude en 2016 sur l'industrie cinématographique qui révélait que le financement est perçu comme étant fragmenté et inadéquat. Les créateurs jugeaient le processus bureaucratique trop complexe et pensaient que bon nombre de leurs pairs étaient peu susceptibles de connaître les options à leur disposition pour réaliser leurs projets.

Intervention(s) à mettre à l'essai :

L'équipe du programme avance l'hypothèse selon laquelle une initiative de conception conjointe offrirait la possibilité de générer des idées pertinentes quant aux défis auxquels sont confrontés les membres des collectivités autochtones travaillant dans l'industrie de la musique. L'objectif du programme dans ce projet est de produire un outil qui peut mieux communiquer les mécanismes de financement accessibles aux membres des collectivités autochtones.

L'intervention vise à recourir à une entreprise de conception d'applications mobiles qui a une connaissance des projets de conception conjointe afin de concevoir et de produire l'application mobile. Le programme réservera des fonds pour l'exercice 2019-2020.

Résultats souhaités :

- Accroître le nombre de demandes pour le Fonds de la musique du Canada.

Mesures et comparaisons :

En cours d'élaboration.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

FONDS DE LA MUSIQUE DU CANADA
Infrastructures de communications pour l'initiative des collectivités autochtones

Résultats réels :
À déterminer.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :
À déterminer.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

FONDS DE LA MUSIQUE DU CANADA
Initiative des spécialistes en commercialisation de la musique

Définition du problème ou de l'occasion :
Les entrepreneurs de l'industrie de la musique font face à un milieu de commercialisation fragmenté dû à la transition des ventes physiques et des téléchargements numériques à la diffusion en direct, le déclin des médias imprimés, la prolifération des médias sociaux, et la présence accrue des diverses voies numériques pour la découverte musicale. Cela a entraîné une croissance de la concurrence entre les artistes pour être découverts ou écoutés en ligne. La hausse de la possibilité de découverte et de la présence internationale des artistes canadiens et de leur musique sont des priorités clés pour l'avenir du programme du Fonds de la musique du Canada. Tandis que le programme modernisé redistribuera le financement des projets de production aux initiatives internationales et numériques qui augmentent la visibilité et la possibilité de découverte des artistes canadiens, l'équipe du programme voit là une occasion d'encourager davantage l'innovation au sein de l'industrie canadienne de la musique par l'entremise d'initiatives expérimentales.

Intervention(s) à mettre à l'essai :
L'équipe du programme avance l'hypothèse selon laquelle l'embauche de spécialistes en commercialisation de la musique fournira aux entrepreneurs canadiens en musique la capacité de promouvoir leur contenu efficacement et de faire croître leurs revenus globaux.

L'intervention vise à fournir du soutien à cinq entreprises au total pour l'embauche de spécialistes en commercialisation de la musique. Le programme réservera des fonds pour cette intervention au cours des exercices 2018-2019 et 2019-2020. L'initiative pourrait être directement annoncée aux entrepreneurs en 2017-2018, et des spécialistes en commercialisation pourraient être embauchés dès avril 2018. L'équipe du programme enverra une demande de propositions à un certain nombre de maison de disques, d'éditeurs et d'agents d'artistes dans l'ensemble du Canada, en leur demandant un plan de commercialisation stratégique pour 2018-2019 visant à embaucher un spécialiste en commercialisation de la musique, ainsi qu'un aperçu de la façon dont ces fonds pourraient contribuer à un plus grand succès.

FONDS DE LA MUSIQUE DU CANADA
Initiative des spécialistes en commercialisation de la musique

Résultats souhaités :

- Des revenus plus importants attribuables à un contenu plus facilement accessible.
- De meilleures occasions pour les entrepreneurs en musique de promouvoir du contenu.

Mesures et comparaisons :
Le succès de l'intervention sera mesuré en comparant le rendement des entrepreneurs qui ont reçu du soutien à celui d'autres entrepreneurs qui ont soumis une demande de propositions. La mesure de la réussite sera largement fondée sur les revenus provenant des entrepreneurs participants pendant les quatre années précédant leur participation à l'initiative. L'équipe du programme calculera un pourcentage de croissance moyen d'une année à l'autre sur la base de ces données. À l'achèvement de l'initiative, les entrepreneurs participants déclareront les revenus réels pour leur année de participation à l'initiative aux fins de comparaison avec le taux de croissance moyen des revenus calculé par l'équipe du programme. Un taux de croissance des revenus à la période finale supérieur au taux de croissance moyen d'une année à l'autre indiquera le succès de l'initiative. Les entrepreneurs participants répondront également à un sondage de départ cernant les principales contributions du spécialiste en commercialisation et les effets de ces contributions sur le succès commercial des artistes concernés.

Résultats réels :
À déterminer.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :
À déterminer.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

FONDS DE LA MUSIQUE DU CANADA

Mentorat professionnel pour l'initiative des entrepreneurs issus de communautés de langues officielles en situation minoritaire

Définition du problème ou de l'occasion :

Le Fonds de la musique du Canada est conscient des défis auxquels sont confrontées les communautés francophones minoritaires dans l'industrie de la musique. Quelques professionnels francophones issus de communautés de langue officielle en situation minoritaire réussissent à bâtir des entreprises solides capables de soutenir des artistes de langue officielle en situation minoritaire à l'échelle locale. Pour les artistes, un manque de services professionnels dans leur région peut faire en sorte qu'ils doivent gérer leur carrière seuls, ce qui peut leur faire rater des occasions d'évolution. Ces artistes disposent de peu de temps et de ressources pour suivre de la formation.

Intervention(s) à mettre à l'essai :

L'hypothèse de l'équipe du programme est que les mentorats amélioreront la croissance globale des revenus pour les entrepreneurs issus de communautés de langue officielle en situation minoritaire en leur permettant d'augmenter le nombre d'activités générant des revenus ainsi que l'efficacité de ces activités.

L'intervention visera à recruter des entrepreneurs issus de communautés de langues officielles en situation minoritaire. L'initiative inclura des réunions en salle de classe ou des rencontres individuelles entre le mentor et l'entrepreneur dans le milieu de travail de ce dernier. Les mentorats seront concentrés au Nouveau-Brunswick, où réside une importante communauté de langue officielle en situation minoritaire. Les mentors cibleront les défis généraux auxquels sont confrontés les entrepreneurs issus de communautés de langue officielle en situation minoritaire, y compris le manque d'infrastructure professionnelle, la collaboration artistique, l'exploration des mandats d'organismes communautaires culturels, la distribution et l'exportation des médias, la technologie numérique et la gestion des données.

Résultats souhaités :

- Des revenus plus importants pour l'initiative des entrepreneurs issus de communautés de langues officielles en situation minoritaire.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

FONDS DE LA MUSIQUE DU CANADA

Mentorat professionnel pour l'initiative des entrepreneurs issus de communautés de langues officielles en situation minoritaire

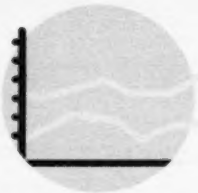

Mesures et comparaisons :
L'efficacité de l'intervention sera mesurée en comparant l'effet des programmes de mentorat pour les entrepreneurs issus de communautés de langue officielle en situation minoritaire aux revenus provenant d'entrepreneurs participants pendant les quatre années précédant leur participation à l'initiative. L'équipe de projet calculera un pourcentage de croissance moyen d'une année à l'autre sur la base de ces données. À l'achèvement de l'initiative, les entrepreneurs participants déclareront les revenus réels pour leur année de participation à l'initiative aux fins de comparaison avec le taux de croissance moyen des revenus. L'intervention sera réussie si le taux de croissance des revenus au cours de la période finale est supérieur au taux de croissance moyen d'une année à l'autre calculé. Parallèlement à cette mesure, les entrepreneurs participants rempliront un sondage de départ cernant les principales contributions du mentor et l'effet de ses contributions sur les activités globales de l'entreprise. Le sondage de départ visera à qualifier les aspects de l'initiative qui se sont avérés efficaces et l'inverse.

Résultats réels :
À déterminer.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :
À déterminer.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

FONDS DU CANADA POUR LES PÉRIODIQUES
Voie rapide vers l'exportation

Définition du problème ou de l'occasion :
Le Fonds du Canada pour les périodiques offre une aide financière à des magazines imprimés, des journaux non quotidiens et des périodiques numériques pour surmonter les désavantages du marché et continuer à publier le contenu que les lecteurs canadiens veulent lire. Le volet Innovation commerciale offre un appui à divers projets se rapportant à des éditeurs de périodiques admissibles à faible et à moyen tirage, imprimés et en ligne.

Intervention(s) à mettre à l'essai :
L'équipe du programme avance l'hypothèse selon laquelle il y a moins d'initiatives d'exportation planifiées par les éditeurs, car le processus de demande pour le volet Innovation commerciale est long et complexe. L'objectif du programme est de simplifier le processus de demande, ce qui par la suite augmentera le nombre de demandes d'admission au programme.

L'intervention visera à créer un processus accéléré pour les demandes de subventions de 10 000 $ ou moins. Ce processus inclura un formulaire de demande simplifié avec un nombre réduit de champs à remplir. Les décisions au sujet du financement seront prises dans un délai maximal de cinq semaines.

Le programme a attribué 150 000 $ à l'intervention.

Résultats souhaités :

- Augmentation du nombre de demandes d'admission au programme.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

FONDS DU CANADA POUR LES PÉRIODIQUES
Voie rapide vers l'exportation

Mesures et comparaisons :
L'efficacité de l'intervention sera mesurée en comparant le nombre de demandes reçues et approuvées, le délai de traitement des dossiers et le nombre de nouveaux clients. Des données de référence des années précédentes et des données concurrentes d'autres bénéficiaires seront utilisées aux fins de comparaison.

Résultats réels :
À déterminer.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- Tenir compte des possibilités de mettre en pratique les leçons retenues de cette approche d'approbation à d'autres programmes comportant des dossiers à faible risque et peu complexes.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

POLITIQUE DU DROIT D'AUTEUR

Accroître la sensibilisation au droit d'auteur et la capacité des créateurs canadiens en matière d'entrepreneuriat

Définition du problème ou de l'occasion :

Les créateurs, notamment ceux qui émergent et explorent/exploitent des modèles opérationnels numériques, éprouvent souvent des difficultés à acquérir une compréhension de base du droit d'auteur. Toutefois, la compréhension et la gestion des droits et des responsabilités (ou la sensibilisation au droit d'auteur) sont des compétences commerciales essentielles liées à l'innovation et à l'entrepreneuriat créatif à l'ère du numérique.

Intervention(s) à mettre à l'essai :

L'objectif du programme pour ce projet vise à accroître la sensibilisation au droit d'auteur et à appuyer la capacité d'entrepreneuriat des créateurs canadiens. Le projet est actuellement à la phase 1. Le plan expérimental est en cours d'élaboration, ce qui comprend la structure de financement, les partenariats, les calendriers et les contrats.

L'intervention aura lieu à la phase 2. Les participants suivront un cours de 40 heures sur la sensibilisation au droit d'auteur intégrée à une formation en entrepreneuriat ou un cours indépendant de 2 heures sur le même sujet. L'évaluation de l'expérimentation aura lieu à la phase 3.

Résultats souhaités :

- Accroître la sensibilisation au droit d'auteur.
- Accroître la capacité des créateurs canadiens en matière d'entrepreneuriat.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

POLITIQUE DU DROIT D'AUTEUR

Accroître la sensibilisation au droit d'auteur et la capacité des créateurs canadiens en matière d'entrepreneuriat

Mesures et comparaisons :
La méthodologie actuellement proposée vise à établir deux groupes de traitement, A et B, durant la phase 2. Les deux groupes recevront un sondage pré-intervention au début de l'expérimentation et un sondage post-intervention après l'expérimentation. Cependant, le groupe expérimental A recevra une sensibilisation au droit d'auteur sous forme de formation indépendante pour les apprenants individuels, tandis que le groupe B recevra une sensibilisation au droit d'auteur intégrée à une formation 101 en entrepreneuriat pour les apprenants individuels. La conception expérimentale continue d'évoluer au cours de la mise sur pied de l'équipe de mise en œuvre. Elle sera finalisée à la fin de phase 1.

Résultats réels :
À déterminer étant donné que le projet est toujours à la phase 1 de la conception expérimentale.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :
Les résultats de cette expérimentation en matière de politiques contribueront à la création d'une base de données probantes qui peut influencer des conversations clés avec des partenaires potentiels dans des espaces de créateurs émergents, des intervenants en droit d'auteur et des utilisateurs finaux stratégiques en matière de droit d'auteur.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

POLITIQUE DU FILM ET DE LA VIDÉO/POLITIQUE DU DROIT D'AUTEUR ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

Découverte des films canadiens sur les réseaux sociaux

Définition du problème ou de l'occasion :
Afin d'appuyer l'analyse des politiques, la Politique du film et de la vidéo utilise une grande variété de données sur le rendement de l'industrie de la production du contenu médiatique sur écran au Canada. Toutefois, l'équipe dispose de peu de données sur la façon dont les films sont découverts et comment cela influe sur le rendement.

Intervention(s) à mettre à l'essai :
Le but du projet est d'éclairer l'analyse des politiques en recueillant des preuves concernant la façon dont les films sont découverts et discutés en ligne et en explorant le potentiel d'analyse afin d'appuyer le diagnostic. L'équipe du programme a engagé un courtier en données qui utilise des technologies de traitement du langage naturel (TLN) en vue d'analyser la mobilisation dans les médias sociaux et de produire des rapports sur cette dernière (mentions « J'aime », publications, commentaires, partages sur Facebook, Twitter, Instagram et YouTube).

Le projet comporte plusieurs phases et différentes hypothèses qui orientent chaque phase tout au long de l'expérimentation. L'hypothèse appuyant la phase 1 est que l'analyse de la mobilisation dans les médias sociaux est un outil fiable pour mesurer la possibilité de découverte des films canadiens par démographie et par emplacement. L'hypothèse appuyant la phase 2 est qu'il y a une relation entre la possibilité de découverte et la consommation en ligne d'un film, qui peut être utilisée pour créer un modèle économique pour le rendement d'un film. Le but de la phase 3 est de mettre en œuvre les phases 1 et 2 pour un plus grand échantillon de films et d'inclure la télévision afin de réévaluer et d'améliorer le modèle élaboré au cours de la phase 2.

L'équipe est actuellement à la phase 1 de l'expérimentation, qui a commencé en septembre 2017 et se poursuivra jusqu'en mars 2018. Le but de la phase 1 est d'établir la charte de projet et les intervenants, d'obtenir le contrat pour le partenaire d'analyse et de réaliser une analyse initiale de la possibilité de découverte. La phase 2 aura lieu entre le troisième et le quatrième trimestre de 2018. Le but sera d'obtenir un rapport comportant des constatations de l'analyse, d'évaluer la réussite et de produire des rapports sur celle-ci.

Résultats souhaités :

- Une vision plus complète de la possibilité de découverte et de son lien avec le rendement du film.
- Une vision plus complète du rendement des produits culturels pour les décideurs de Patrimoine canadien.

POLITIQUE DU FILM ET DE LA VIDÉO/POLITIQUE DU DROIT D'AUTEUR ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

Découverte des films canadiens sur les réseaux sociaux

- Une méthode prototype pour évaluer la possibilité de découverte et le rendement des produits culturels.
- La possibilité d'appuyer l'évolution d'un acteur des nouveaux marchés novateurs dans le cadre de l'analyse du secteur culturel.

Mesures et comparaisons :
La phase 1 a pour but de recueillir des données de référence sur la portée des films en ligne ainsi que sur la façon dont ils sont découverts par le public. Durant la phase 2, ces données de référence feront l'objet de comparaisons et de contrastes avec les indicateurs du rendement disponibles, dont les salles de cinéma et les vues sur la télévision conventionnelle et spécialisée. En plus d'examiner le lien entre la possibilité de découverte et le rendement, la phase 2 vise également à traiter la « lacune en matière de données » concernant le rendement sur les plateformes de services par contournement.

Résultats réels :
À déterminer étant donné que le projet est toujours à la phase 1. Si les phases 1 et 2 sont réussies, les indicateurs de rendement utilisés pour l'élaboration de politiques reflèteront non seulement le mode de consommation du contenu, mais également sa possibilité de découverte.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- On évaluera le potentiel de cibler une échelle plus vaste que les films (autres industries culturelles). On réalisera une étude plus poussée de la façon dont les mesures de la mobilisation dans les médias sociaux pourraient être utilisées pour générer des idées pertinentes en lien avec l'élaboration des politiques.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME TV5
Octroi anticipé du financement par subvention

Mise à jour de décembre 2017 :
En octobre, l'équipe du programme TV5 a décidé d'aller de l'avant avec l'approche d'expérimentation visant à repousser le paiement de TV5MONDE à l'exercice suivant et à débloquer 8 M$ du budget de TV5MONDE pour d'autres projets ou pressions ministériels. L'équipe du programme TV5 a appris à la fin novembre que cette option n'était pas réalisable, malgré les meilleurs efforts du Ministère pour organiser cette nouvelle approche de financement. L'équipe du programme réévaluera sa proposition d'expérimentation et tiendra compte de nouvelles options pour l'exercice 2018-2019.

Définition du problème ou de l'occasion :
Le programme TV5 a deux bénéficiaires admissibles : TV5MONDE et TV5 Québec Canada. TV5MONDE permet aux productions canadiennes d'être diffusées dans le monde entier. TV5 Québec Canada fournit aux Canadiens l'accès à une variété de programmes riches et divers issus de la Francophonie internationale.

L'équipe du programme a reconnu un problème dans la gestion de ses fonds, compte tenu du fait que les exercices s'échelonnent sur différentes périodes de l'année pour le gouvernement du Canada, TV5MONDE et TV5 Québec Canada. Pour TV5MONDE, la subvention est versée vers la fin de l'exercice du gouvernement du Canada, car les gouvernements partenaires de TV5MONDE confirment leur financement annuel en novembre, et le financement et le budget sont approuvés par le Conseil des directeurs de TV5MONDE au début de l'année entre janvier et février. En outre, le financement est octroyé à TV5MONDE en euros, étant donné qu'il fait l'objet d'une négociation entre cinq gouvernements donateurs, soit la France, la Suisse, le Canada, le Québec, et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le taux de conversion des devises peut être imprévisible; le programme doit donc maintenir une marge tampon dans son financement. Lorsque le taux de conversion des devises est favorable, l'ensemble des 8 M$ n'est pas dépensé. Les fonds restants ne peuvent permettre de répondre aux besoins en programmation supplémentaire, car on est alors trop avancé dans le cycle de l'exercice.

Intervention(s) à mettre à l'essai :
L'objectif du programme est d'utiliser l'expérimentation pour mettre à l'essai une nouvelle approche afin de renforcer les résultats et la mise en œuvre du programme.

L'intervention du programme vise à débloquer une partie de ses fonds de subvention plus tôt au cours de l'exercice que plus tard. Si le taux de change demeure stable, le programme pourrait alors allouer entre 200 000 $ et 400 000 $ à des projets spéciaux d'expérimentation à venir au début de l'exercice, même si le montant de la contribution versé à TV5MONDE n'est pas connu.

SECTEUR DES AFFAIRES CULTURELLES

PROGRAMME TV5
Octroi anticipé du financement par subvention

Résultats souhaités :

- Meilleur recouvrement des fonds pouvant être investis dans d'autres projets novateurs ou expérimentaux destinés à la Francophonie.
- Renforcement du soutien à la création, à la production, à l'acquisition et à la diffusion de contenu franco-canadien sur les diverses plateformes de TV5 Québec Canada et TV5MONDE.

Mesures et comparaisons :
Le programme intégrera une évaluation en comparant les résultats de l'approche expérimentale aux données historiques de référence. La réussite de l'intervention sera mesurée en comparant les résultats aux données de référence générées par le programme au cours des années précédentes. En outre, les fonds récupérés de la subvention de TV5MONDE seront investis dans des projets novateurs ou expérimentaux complémentaires par l'entremise de la contribution à TV5 Québec Canada.

Résultats réels :
À déterminer.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :
Tel qu'il est indiqué ci-dessus, l'équipe du programme est en train de réévaluer ses options.

ANNEXES B

PLANS D'EXPÉRIMENTATION DES PROGRAMMES

Les fiches suivantes résument les plans d'expérimentation qui ont été proposés au Comité spécial sur l'expérimentation de Patrimoine canadien en septembre et octobre 2017.

Secteur de la citoyenneté, du patrimoine et des régions

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR LE BIAIS DES ARTS ET DU PATRIMOINE

Accroître le soutien aux célébrations culturelles autochtones

Définition du problème ou de l'occasion :
Le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine offre des subventions et des contributions à l'appui de trois volets principaux : festivals locaux, anniversaires communautaires et projets d'immobilisations. Il a pour objectif d'amener les Canadiens à s'engager dans leur collectivité par le truchement des arts de la scène et des arts visuels, et par l'expression, la célébration et la préservation du patrimoine historique. Au fil du temps, il est devenu évident qu'un nombre relativement faible de célébrations culturelles autochtones est appuyé par le programme. Au cours de chacune des cinq dernières années (de 2012-2013 à 2016-2017), les célébrations culturelles autochtones représentaient 5 % ou moins des projets approuvés du programme au total.

Intervention(s) à mettre à l'essai :
Les activités menées dans le contexte de célébrations culturelles autochtones comme des pow-wow ne sont plus considérées comme des « compétitions » aux fins du programme, ce qui les rend admissibles au financement du programme.

L'équipe du programme a mis en œuvre des critères d'admissibilité élargis en 2017-2018.

Résultats souhaités :

- Augmenter le nombre de célébrations culturelles autochtones financées par rapport aux années précédentes.

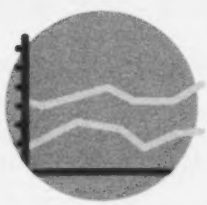

Mesures et comparaisons :
L'efficacité de l'intervention est mesurée en comparant le nombre de célébrations culturelles autochtones financées en 2017-2018 aux données de référence des années antérieures.

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR LE BIAIS DES ARTS ET DU PATRIMOINE

Accroître le soutien aux célébrations culturelles autochtones

Résultats réels :
Les résultats initiaux seront déclarés une fois que les données de toute l'année 2017-2018 seront disponibles.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :
Les révisions correspondant aux lignes directrices du volet Festivals seront publiées en 2017-2018.

En plus d'élargir les critères d'admissibilité pour les célébrations culturelles autochtones, les responsables du programme ont également consulté la Direction des affaires autochtones et offert de la formation aux gestionnaires régionaux sur l'établissement de relations avec les peuples autochtones.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR LE BIAIS DES ARTS ET DU PATRIMOINE

Améliorations à la TI utilisée dans les tâches administratives pour les festivals locaux

Définition du problème ou de l'occasion :
Une évaluation du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine a révélé que le volet Festivals était lourd sur le plan administratif à la lumière des niveaux de financement, qu'il comportait relativement peu de risques et qu'il constituait une partie importante du volet.

Intervention(s) à mettre à l'essai :
L'équipe du programme, en collaboration avec le Centre d'expertise pour les subventions et contributions du ministère du Patrimoine canadien et la Direction générale du dirigeant principal de l'information du Ministère, a mis au point trois interventions en matière de TI en 2017-2018 à titre de projets pilotes visant à automatiser les tâches administratives répétitives. La première intervention automatisait les engagements qui sont automatiquement saisis dans le système de gestion de l'information sur les subventions et contributions (SGISC) et le système SAP. La deuxième intervention comportait des formulaires de recommandations et d'approbations (FRA) en lots pour les dossiers ordinaires qui sont présentés au directeur général régional dans un FRA unique et simplifié aux fins d'approbation. La troisième intervention était une approbation d'action unique qui, si le directeur général régional convenait de toutes les recommandations dans un lot, pouvait être accordée simultanément dans le SGISC.

Résultats souhaités :

- Réduction importante du délai de traitement pour les dossiers de subventions et de contributions.

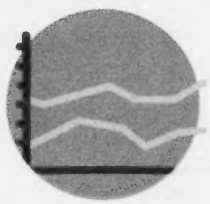

Mesures et comparaisons :
Les résultats des trois interventions ont été comparés aux données de référence du programme des années précédentes.

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR LE BIAIS DES ARTS ET DU PATRIMOINE

Améliorations à la TI utilisée dans les tâches administratives pour les festivals locaux

Résultats réels :

L'élaboration d'engagements automatisés a efficacement réduit le temps passé à saisir les engagements, passant d'une semaine (durée habituelle) à une demi-journée. La deuxième réussite se rapporte au fait que les approbations d'action unique ont permis d'importants gains de temps pour le directeur général régional. Un exemple montrait que les plus importants gains de temps dans une seule région comprenaient 111 actions d'approbation dans le SGISC réduites à une action. Toutefois, le projet pilote comportant des FRA en lots pour les dossiers ordinaires a été interrompu pour des raisons techniques et à cause du risque lié à l'intégrité des données.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

En 2018-2019, le volet Festivals lancera dans le cadre d'un projet pilote une couche supplémentaire d'automatisation pour la saisie des engagements dans le SGISC et le système SAP. Cette automatisation supplémentaire réduira davantage le délai requis pour cette tâche et simplifiera les actions entreprises, ce qui diminuera également le risque d'erreur humaine.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR LE BIAIS DES ARTS ET DU PATRIMOINE

Appliquer un modèle de financement fondé sur les résultats aux bénéficiaires du Fonds des legs

Définition du problème ou de l'occasion :
Le Fonds des legs est l'un des trois volets du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine. Ce fonds appuie des projets d'immobilisations tangibles et durables qui commémorent ou célèbrent un anniversaire important lié à une personnalité ou à un événement ayant marqué la collectivité. Il existe des défis inhérents à ces projets ponctuels comme les retards imprévus dans la construction. Cela peut rendre les prévisions difficiles pour les bénéficiaires et causer des problèmes de gestion financière pour le programme.

Intervention(s) à mettre à l'essai :
L'hypothèse avancée par l'équipe du programme est que l'utilisation d'un modèle de paiement à l'atteinte des résultats simplifiera l'administration financière pour les bénéficiaires ainsi que le programme tout en maintenant les résultats du programme stables. L'intervention propose d'employer le modèle de paiement à l'atteinte des résultats liés aux modalités génériques pour émettre des paiements basés sur les résultats plutôt que sur les dépenses admissibles.

Une fois l'approbation de l'utilisation des modalités génériques reçue, l'équipe du programme mettra à l'essai l'approche avec un seul bénéficiaire. Les ententes de financement incluront les paiements progressifs et le paiement final. Le montant maximal de financement du programme sera respecté pendant la durée de vie du projet et fera l'objet d'un rapprochement à la fin du projet.

Résultats souhaités :

- Administration financière simplifiée pour les bénéficiaires et le programme.
- Exactitude à 100 % dans les prévisions (crédit 5)

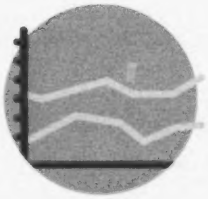

Mesures et comparaisons :
Le programme comparera le niveau d'exactitude et les prévisions globales (crédit 5) de ce projet avec des données de référence découlant de projets et d'exercices financiers précédents.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR LE BIAIS DES ARTS ET DU PATRIMOINE

Appliquer un modèle de financement fondé sur les résultats aux bénéficiaires du Fonds des legs

Résultats réels :
Ils seront accessibles une fois que l'intervention aura été mise à l'essai.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- 2018-2019 : mise à l'essai du modèle de financement fondé sur les résultats avec un dossier de cas* (bénéficiaire unique)
- 2019-2020 : exécution partielle du modèle de financement fondé sur les résultats auprès d'un groupe d'essai*
- 2020-2012 : élargissement du modèle de financement fondé sur les résultats à tous les bénéficiaires du Fonds des legs*

* À mettre en œuvre en consultation avec la Direction de la gestion financière du ministère du Patrimoine canadien et le Centre d'expertise, et à la lumière de la prochaine directive du Secrétariat du Conseil du Trésor sur les paiements de transfert.

RÉGION DE L'ATLANTIQUE – DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR LE BIAIS DES ARTS ET DU PATRIMOINE

Accroître la participation des artistes autochtones dans les festivals

Définition du problème ou de l'occasion :
En examinant la programmation qu'elle aide à mettre en œuvre, la région de l'Atlantique a constaté qu'il existe peu de possibilités pour les artistes autochtones de présenter leur travail en dehors des rassemblements autochtones traditionnels, comme les pow-wow. De temps à autre, on demande à des artistes autochtones de se produire dans des festivals non autochtones. Toutefois, ces cas ne sont qu'exceptionnels. Il s'agit là d'une occasion ratée d'acquérir une meilleure compréhension des cultures autochtones et de s'enrichir sur le plan culturel, et cela réduit également l'accès à de nombreux artistes locaux.

Intervention(s) à mettre à l'essai :
La région avance l'hypothèse selon laquelle des incitatifs à la collaboration encourageraient les demandeurs voulant participer aux festivals à collaborer avec des artistes autochtones locaux.

Le programme offrirait un financement supplémentaire maximal de 1 500 $ par événement aux organisateurs de festivals dont l'objectif principal n'est pas de présenter des artistes autochtones, par l'entremise de la structure de paiement, paiement de base + prime des modalités génériques du SCT, à condition qu'ils collaborent avec une communauté autochtone locale pour des performances ou des ateliers. Les artistes admissibles devraient alors respecter la définition d'un artiste local figurant dans les lignes directrices du programme. Le financement serait fourni pour couvrir des coûts de présentation, comme les coûts liés aux cachets et aux sites des artistes.

On propose dix subventions de ce genre pour la période 2018-2019, soit un investissement total d'un maximum de 15 000 $. Le financement pour cette initiative viendrait compléter le financement approuvé pour l'événement.

Résultats souhaités :

- Meilleure sensibilisation aux talents autochtones dans les communautés.
- Plus d'occasions pour les artistes autochtones d'être reconnus au-delà de leur communauté immédiate.
- Plus grande collaboration entre les collectivités autochtones et non autochtones.

RÉGION DE L'ATLANTIQUE – DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR LE BIAIS DES ARTS ET DU PATRIMOINE

Accroître la participation des artistes autochtones dans les festivals

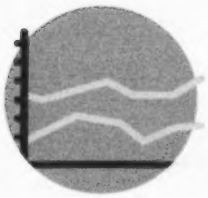

Mesures et comparaisons :
La principale mesure serait le nombre de festivals financés antérieurement qui désormais incluent des artistes autochtones dans la programmation à la suite de l'intervention.

Résultats réels :
Les résultats réels ne seront pas connus jusqu'à ce que cette initiative soit achevée.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- Si elle s'avère fructueuse, cette expérimentation pourrait être adoptée par le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine, le volet Festivals dans d'autres régions du pays à l'avenir.
- Le financement d'événements dont l'objectif principal n'est pas la présentation d'artistes autochtones, mais qui incluent des artistes autochtones pourrait être défini comme une priorité dans les stratégies nationales ou régionales du programme.
- À titre de solution de rechange à la structure de paiement, paiement de base + prime, l'équipe du programme pourrait envisager de donner des points supplémentaires à ces organismes lors de la notation des projets en vue d'augmenter le niveau de financement à l'avenir.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

RÉGION DE L'ATLANTIQUE – INTER-ACTION : PROGRAMME DE FINANCEMENT DU MULTICULTURALISME – VOLET ÉVÉNEMENTS

Exposer les petites communautés à la diversité culturelle par l'entremise des arts

Définition du problème ou de l'occasion :

Dans de nombreuses petites communautés de la région de l'Atlantique, certains résidents sont très peu exposés à la diversité culturelle de façon directe. Ainsi, les expériences culturelles sont limitées dans les communautés diversifiées sur le plan culturel et les liens personnels entre les Canadiens et les gens récemment arrivés au Canada sont manquants.

Intervention(s) à mettre à l'essai :

Le programme propose d'utiliser le microfinancement pour aider à financer les performances d'artistes de diverses cultures dans les petites communautés de la région. Des organismes sans but lucratif qui répondent aux critères d'admissibilité du programme recevraient des fonds visant à soutenir les coûts liés à une performance et à d'autres activités interactives menées par des artistes de cultures diverses. Ces événements seraient une occasion d'apprendre à connaître différentes cultures et d'interagir avec une variété de groupes culturels.

Au cours de la période 2017-2019, jusqu'à 15 subventions d'une valeur maximale de 1 000 $ seront affectées à cette initiative.

Résultats souhaités :

- Sensibiliser davantage à la diversité culturelle dans les petites communautés où il y a peu ou pas de diversité.
- Favoriser une plus grande interaction entre les participants et le public, ce qui contribuera à une compréhension mutuelle et à l'établissement de liens.

RÉGION DE L'ATLANTIQUE – INTER-ACTION : PROGRAMME DE FINANCEMENT DU MULTICULTURALISME – VOLET ÉVÉNEMENTS

Exposer les petites communautés à la diversité culturelle par l'entremise des arts

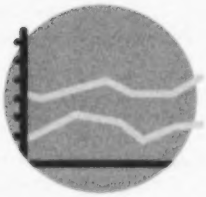

Mesures et comparaisons :

Des approches de mesures sont toujours en cours d'élaboration et peuvent inclure l'utilisation de documents comme un questionnaire de sondage du public et un rapport d'activités décrivant les résultats du sondage du public et l'expérience de l'organisateur de l'événement. Le programme vise à demander aux organismes recevant un financement de publier une description et des photos de l'événement en question sur les médias sociaux afin de les aider à évaluer la portée de l'événement. Ces outils comprendraient des questions liées au niveau de contact des participants avec des groupes de cultures diverses avant l'événement ainsi que sur la mesure dans laquelle l'expérience a éventuellement modifié la perception des participants à l'égard de la diversité culturelle. Ces données pourraient permettre au programme d'évaluer les expériences et les attitudes des participants avant et après l'événement.

Résultats réels :

Les résultats réels ne seront pas connus jusqu'à ce que cette initiative soit achevée.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- Si elle s'avère fructueuse, cette expérimentation pourrait être adoptée par Inter-Action : programme de financement du multiculturalisme – volet Événements dans d'autres régions du pays à l'avenir.
- En outre, le financement pour ces événements pourrait être défini comme une priorité dans les stratégies d'investissement nationales ou régionales du programme afin d'assurer leur incidence continue sur les petites communautés fortement homogènes.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

RÉGION DE L'ATLANTIQUE – FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS

Favoriser la réussite des projets pour les espaces culturels

Définition du problème ou de l'occasion :

Le Fonds du Canada pour les espaces culturels (FCEC) aide à améliorer les conditions physiques pour les arts et le patrimoine par l'entremise de projets d'infrastructure. Les organismes professionnels voués aux arts et au patrimoine manquent souvent d'expérience et de connaissances internes dans les domaines clés qui sont nécessaires pour planifier et mettre en œuvre la construction ou la rénovation réussie d'une infrastructure. Pour de nombreux organismes, il existe une courbe d'apprentissage accentuée concernant une variété de disciplines (gestion de projet, gouvernance, collecte de fonds, etc.) associées à la planification de projet qui, en fin de compte, justifie le financement du FCEC. Cette courbe a une incidence sur leur capacité à soumettre une demande de financement auprès du FCEC de manière efficace et efficiente.

Intervention(s) à mettre à l'essai :

L'hypothèse avancée par l'équipe du programme est que de meilleurs résultats pourraient être générés en appuyant l'accès officiel aux mentors du FCEC. Les organismes voués aux arts et au patrimoine qui travaillent à la planification d'un projet d'infrastructure auraient accès aux conseils et aux pratiques exemplaires des mentors du programme.

L'intervention visera à offrir quatre microsubventions s'élevant à 1 000 $ à titre d'honoraires pour les quatre organismes mentors. Chaque organisme mentor offrirait un nombre d'heures de service convenu à l'avance pour communiquer les leçons retenues et les pratiques exemplaires aux organismes potentiels ayant fait une demande de financement auprès du programme, et ce, dans chacune des quatre provinces de l'Atlantique. Les résultats seraient publiés en ligne et sur les médias sociaux.

Résultats souhaités :

- De meilleurs résultats pour les demandeurs d'adhésion au programme en matière de planification, de financement et de gestion d'une infrastructure de projet.
- Une collaboration accrue entre les organismes voués aux arts dans la région de l'Atlantique.

RÉGION DE L'ATLANTIQUE – FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS

Favoriser la réussite des projets pour les espaces culturels

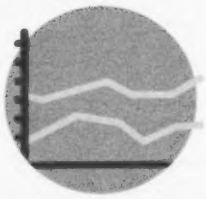

Mesures et comparaisons :
L'équipe du programme dans la région de l'Atlantique mesurera les résultats en menant des sondages avant et après l'activité. La qualité des demandes (telle que mesurée dans les évaluations de demandes de financement) servira également d'indicateur. Ces mesures seront comparées aux données de références et aux niveaux d'évaluation d'autres demandeurs.

Résultats réels :
À déterminer.

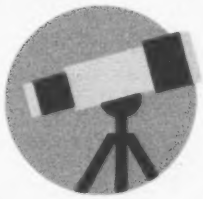

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- L'objectif en matière de croissance du projet est d'augmenter le nombre de subventions attribuées ainsi que d'accroître et de diversifier l'expertise (p. ex. arts, patrimoine, centres créatifs, études de faisabilité) des mentors pour l'infrastructure.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

INTER-ACTION : PROGRAMME DE FINANCEMENT DU MULTICULTURALISME

Élargir l'approche du programme en matière de diversité

Définition du problème ou de l'occasion :
L'équipe du programme Inter-Action a déterminé que la priorité du gouvernement en matière de diversité et d'inclusion était plus large que l'approche du programme Inter-Action, qui lui n'appuyait que la promotion culturelle des Canadiens issus de différentes communautés culturelles, religieuses et ethniques.

Intervention(s) à mettre à l'essai :
L'intervention visait à ajouter une exigence d'accommodement souple aux lignes directrices nationales du projet. L'inclusion à la fin est la suivante : « Il est prévu que toutes les activités entreprises dans le cadre des projets financés prennent en considération les besoins des différents Canadiens, y compris les Canadiens de diverses confessions, **cultures et capacités ou d'orientation sexuelle et d'identité de genre minoritaires**. »

L'hypothèse avancée par l'équipe du programme est que cela augmenterait le nombre de demandes intégrant plus de Canadiens d'origines diverses dans les activités, et servirait de signal aux demandeurs d'une priorité plus large de sorte qu'ils intègrent cette définition élargie de l'interaction dans des propositions de projet.

Résultats souhaités :

- Inclure un groupe élargi de Canadiens dans la portée de la programmation financée.

INTER-ACTION : PROGRAMME DE FINANCEMENT DU MULTICULTURALISME

Élargir l'approche du programme en matière de diversité

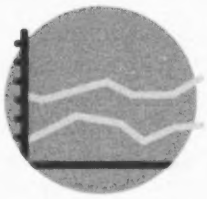

Mesures et comparaisons :

L'efficacité de l'intervention sera évaluée en comparant le nombre de propositions de projet incluant une programmation visant les Canadiens LGBTQ2 qui possèdent diverses capacités avec les résultats de référence de la période d'admission précédente. Il est à noter que la période d'admission au programme de 2017 était la première, étant donné que le programme avait été transféré d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada à Patrimoine canadien en 2016. Ainsi, il est difficile d'accéder à des renseignements détaillés sur les périodes d'admission antérieures à 2015. Le programme utilisera donc les résultats de la période d'admission de 2015 comme référence pour l'expérimentation.

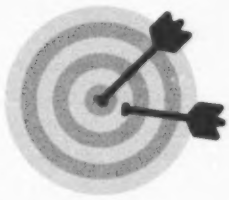

Résultats réels :

Au cours de la période d'admission de 2015, le programme a reçu 52 demandes de financement, et il semble qu'aucun des 13 projets recommandés pour un financement n'était axé sur la capacité, l'orientation sexuelle et l'identité de genre. En comparaison, le programme a reçu 256 demandes au cours de la période d'admission de 2017, et 31 de ces demandes étaient pour des projets s'adressant aux Canadiens LGBTQ2 (en plus des groupes culturels) dans leur programmation. En outre, 14 projets supplémentaires visaient les Canadiens ayant diverses capacités.

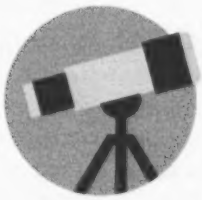

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- Le Ministère a déjà intégré ce paragraphe d'accommodement dans d'autres lignes directrices du programme, le Fonds pour l'histoire du Canada, et il analyse la possibilité de l'intégrer à tous les programmes qu'il offre. Le programme encourage la notion de vaste inclusion avec tous ses nouveaux bénéficiaires et pourrait envisager des activités promotionnelles ciblées afin d'aviser les demandeurs potentiels des modifications aux lignes directrices du programme une fois la date de la prochaine période d'admission fixée.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

INTER-ACTION : PROGRAMME DE FINANCEMENT DU MULTICULTURALISME

Tirer parti des impacts sociaux du sport

Définition du problème ou de l'occasion :
L'équipe du programme a constaté que le financement d'organismes sportifs était traditionnellement axé sur la performance et la forme physique, mais pas directement sur l'amplification des avantages sociaux du sport, notamment la compréhension interculturelle et l'intégration de nouveaux arrivants.

Intervention(s) à mettre à l'essai :
L'équipe du programme a avancé l'hypothèse selon laquelle l'ajout du sport aux lignes directrices du programme pourrait mener à l'ajout par les demandeurs communautaires traditionnels d'activités sportives à leurs projets prévus, ou à la planification par de nouveaux demandeurs, comme des organismes sportifs, d'activités axées sur la compréhension interculturelle.

L'intervention visait à ajouter une troisième priorité aux lignes directrices nationales du projet de 2017-2018 en plus d'initiatives d'engagement civique des jeunes et d'initiatives contre le racisme. Cet ajout est le suivant : « La priorité sera accordée aux projets qui rassemblent des personnes par l'art, la culture et/ou le sport. »

Résultats souhaités :

- Augmentation des demandes liées à l'avantage social du sport.

INTER-ACTION : PROGRAMME DE FINANCEMENT DU MULTICULTURALISME

Tirer parti des impacts sociaux du sport

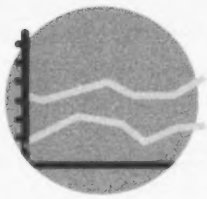

Mesures et comparaisons :

L'efficacité de l'intervention sera évaluée en comparant le nombre de propositions de projet incluant une programmation visant l'avantage social du sport pour les Canadiens avec les résultats de référence de la période d'admission précédente. Il est à noter que la période d'admission au programme de 2017 était la première, étant donné que le programme avait été transféré d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada à Patrimoine canadien en 2016. Ainsi, il est difficile d'accéder à des renseignements détaillés sur les périodes d'admission antérieures à 2015. Le programme utilisera donc les résultats de la période d'admission de 2015 comme référence pour l'expérimentation.

Résultats réels :

Au cours de sa période d'admission de 2015, le programme a reçu 52 demandes de financement et n'a financé aucun projet uniquement axé sur le sport. En comparaison, le programme a reçu 256 demandes de financement au cours de la période d'admission de 2017; 38 de ces demandes étaient pour des projets comportant un volet sportif, et 10 avaient été soumises par des organismes sportifs.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- Le Ministère pourrait envisager des activités promotionnelles ciblées afin d'aviser les demandeurs potentiels des modifications aux lignes directrices du programme une fois la date de la prochaine période d'admission fixée. En outre, il pourrait y avoir une possibilité de collaborer avec d'autres équipes de programmes ministériels qui offrent un financement pour des projets axés sur l'avantage social du sport.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

RÉGION DE L'ONTARIO – INTER-ACTION : PROGRAMME DE FINANCEMENT DU MULTICULTURALISME – VOLET ÉVÉNEMENTS

Projet pilote d'événements axés sur le multiculturalisme dans le Nord de l'Ontario

Définition du problème ou de l'occasion :

Les communautés du Nord de l'Ontario éprouvent des difficultés à accéder à des ressources de contrepartie en espèces pour traiter les problèmes liés au multiculturalisme. Ainsi, le programme n'a reçu aucune demande du Nord de l'Ontario lorsqu'il était en œuvre à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, et en a reçu deux (représentant environ 1 % des demandes reçues) depuis que le programme a été transféré au ministère du Patrimoine canadien en juillet 2016.

D'après les séances de sensibilisation et d'information qui ont eu lieu dans diverses communautés du Nord de l'Ontario, ainsi que les recherches, il est nécessaire de financer des initiatives qui traitent des problèmes liés au multiculturalisme dans des communautés ethnoraciales, ethnoculturelles et ethnoreligieuses du Nord de l'Ontario, notamment au racisme anti-autochtone envers les jeunes.

Intervention(s) à mettre à l'essai :

La région de l'Ontario utiliserait un cadre de financement basé sur le lieu pour attribuer jusqu'à 50 000 $ (sur deux exercices financiers, soit 2017-2018 et 2018-2019) pour des événements dans le Nord de l'Ontario et supprimerait les obstacles financiers pour les demandeurs issus de ces communautés en ajustant les lignes directrices de financement du programme qui exigent actuellement que les organismes fournissent 50 % du financement de contrepartie en espèces, ce que l'on juge comme étant un obstacle.

Un autre défi est le fait que les modalités du programme ne permettent pas l'inclusion des dépenses en nature dans le calcul des dépenses totales admissibles. Ce n'est pas la norme pour les programmes de Patrimoine canadien, qui, pour la plupart, permettent l'inclusion des dépenses en nature dans le calcul des dépenses totales admissibles.

Cette intervention exige de modifier les modalités, ce qui permettrait d'offrir le financement sous forme de subvention d'un maximum de 50 % des dépenses admissibles.

Il est proposé que :

- le programme dans la région de l'Ontario permette l'inclusion des dépenses en nature dans le calcul des dépenses totales admissibles pour les bénéficiaires de cette région;

et que :

- un seuil de financement variable en deux étapes soit mis en œuvre pour les demandeurs du Nord de l'Ontario, sur la base d'une évaluation de leur capacité de contribution financière :

a) les organismes locaux sans but lucratif constitués en personne morale devront apporter une contribution en espèces/nature de 25 % au projet, et Patrimoine canadien apportera une contribution de 75 %;

b) les projets dirigés par des jeunes devront apporter une contribution en espèces/nature de 10 %, et Patrimoine canadien apportera une contribution de 90 %.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

RÉGION DE L'ONTARIO – INTER-ACTION : PROGRAMME DE FINANCEMENT DU MULTICULTURALISME – VOLET ÉVÉNEMENTS

Projet pilote d'événements axés sur le multiculturalisme dans le Nord de l'Ontario

Le personnel du programme organisera des activités de sensibilisation ciblée dans les régions suivantes de la province, qui ont été définies comme des zones où le racisme envers les autochtones est très préoccupant : ***Thunder Bay, Kenora, Timmins, Sault Ste. Marie*** et ***Sudbury***. Thunder Bay et Kenora ont notamment une forte population de jeunes autochtones qui fréquentent des établissements d'études secondaires, collégiales ou universitaires et vivent loin de chez eux.

Le personnel facilitera également l'établissement de relations entre les demandeurs et les responsables du tout nouveau programme de Subvention de renforcement des capacités pour la communauté de la province de l'Ontario.

Résultats souhaités :

Première année : Le programme recevra entre une et trois demandes provenant des communautés ciblées, sur la base de la sensibilisation ciblée et de l'élaboration assistée de projet, et les bénéficiaires auront accru la planification de leurs capacités, la mise en œuvre d'événements et leur collaboration avec des partenaires locaux.

Deuxième année : Le programme recevra entre quatre et sept demandes, sur la base de la sensibilisation ciblée et de l'élaboration de projet, et fournira à Patrimoine canadien des preuves empiriques concernant les niveaux à la baisse du racisme envers les autochtones et la compréhension interculturelle dans les communautés identifiées ci-dessus. Les bénéficiaires auront accru leur la planification de leurs capacités et la mise en œuvre d'événements et détiendront de plus vastes réseaux de collaborateurs locaux.

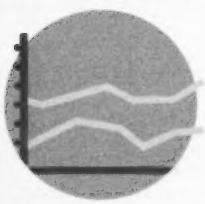

Mesures et comparaisons :
Les résultats seront recueillis afin de mesurer l'impact de ces événements. Ces mesures seront ensuite comparées aux données de référence nationales des années précédentes.

Résultats réels :
À déterminer.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- **Court terme :** Augmenter le nombre de demandes provenant du Nord de l'Ontario chaque année.
- **Moyen terme :** Le programme sur le multiculturalisme fait actuellement l'objet d'une évaluation et sera remanié. Les résultats de ce projet seront utiles pour déterminer les critères d'admissibilité du programme remanié.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

LANGUES OFFICIELLES
Avantage du bilinguisme

Définition du problème ou de l'occasion :
La direction générale a constaté que le taux de rétention des élèves des programmes d'immersion en français diminue au fil du temps; environ 50 % des élèvent abandonnent leur programme en Ontario à mesure qu'ils avancent d'un niveau à l'autre du primaire. La direction générale a relevé trois éléments principaux qui influencent la baisse du taux. Le premier est la disponibilité limitée d'enseignants qualifiés en programmes d'immersion en français, le deuxième est la perception des parents selon laquelle la poursuite d'un programme d'immersion en français diminue les chances de leur enfant d'être admis dans un établissement d'enseignement postsecondaire de qualité, et le troisième est le manque de ressources à la disposition des enseignants de programmes d'immersion en français pour des possibilités d'immersion en communauté.

Intervention(s) à mettre à l'essai :
L'hypothèse avancée est que les ressources à la disposition des enseignants de programmes d'immersion en français augmenteront les possibilités d'immersion en communauté, ce qui donnera lieu à une expérience plus positive pour les élèves.

L'intervention vise à offrir 50 microsubventions d'un maximum de 1 000 $ aux enseignants de programmes d'immersion en français afin de couvrir les coûts liés à des activités d'immersion en communauté en dehors de la salle de classe en 2017-2018. L'équipe du programme versera des subventions à dix enseignants dans chacune des cinq régions du Canada.

Résultats souhaités :

- A Une hausse des possibilités d'immersion en communauté, donnant lieu à une expérience plus positive pour les élèves.

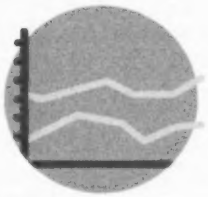

Mesures et comparaisons :
L'équipe du programme mesurera les résultats du projet et les changements d'attitude parmi les élèves en menant des sondages avant et après l'activité.

Le groupe témoin sera composé des élèves ou des écoles qui n'ont pas participé au projet.

Les résultats seront publiés en ligne et sur les médias sociaux.

Résultats réels :
L'expérimentation est toujours en cours. À la fin de toutes les activités, nous serons en mesure de déterminer les résultats réels. Aucun sondage n'a été mené pour le moment.

La date limite était le 14 novembre 2017. Le programme a reçu 47 demandes dont 35 ont été approuvées. La sensibilisation vise au total 2 500 participants en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, en Ontario et en Saskatchewan.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- Des renseignements préliminaires nous portent à croire qu'il est possible d'élargir la portée de l'expérimentation afin d'inclure les troisième à sixième années ainsi que tous les volets du français en tant que seconde langue au-delà du Québec, et d'examiner les occasions d'apprentissage du français dans les écoles anglophones au Québec. Nous envisageons également d'augmenter l'enveloppe financière pour cette initiative. Le programme poursuivra son exploration après l'évaluation des résultats avant et après sondage.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

LANGUES OFFICIELLES

Recrutement de bénévoles dans des organismes visant les communautés de langues officielles en situation minoritaire dans le secteur de la culture et des arts

Définition du problème ou de l'occasion :
La direction générale a constaté que les organismes communautaires de langue officielle en situation minoritaire, notamment ceux qui exercent des activités dans le secteur des arts et de la culture, éprouvent des difficultés à recruter et à maintenir en poste un nombre suffisant de bénévoles pour mettre en œuvre leurs programmes réguliers et leurs événements spéciaux, ce qui a une incidence sur leur capacité d'atteindre les résultats attendus, tel qu'ils sont définis dans leur entente de financement avec le Ministère.

Intervention(s) à mettre à l'essai :
L'hypothèse avancée par l'équipe du programme est qu'en utilisant une approche de financement axée sur des financements défis et en ciblant la communauté d'étude, des approches novatrices en matière de recrutement et de maintien en poste des bénévoles seront élaborées pour les organismes communautaires de langue officielle en situation minoritaire dans le secteur des arts et de la culture, ce qui permettra de relever les défis et de surmonter les obstacles liés au recrutement de bénévoles pour des activités artistiques et culturelles.

L'équipe du programme lancera une approche de financement axée sur des financements défis avec la communauté d'étude qui établira un partenariat avec des organismes communautaires de langue officielle en situation minoritaire dans le secteur des arts et de la culture. Ce processus comportera une évaluation en deux étapes, chacune comprenant des critères d'admissibilité différents. Des financements seront attribués aux demandeurs après chaque évaluation afin d'encourager la participation continue au défi. Les bénéficiaires choisis devront mettre en œuvre leurs solutions proposées avec les partenaires en question et recueillir des preuves qui valident l'efficacité et l'adaptabilité de leurs solutions.
Des financements seront attribués à quatre demandeurs admissibles. Un budget maximal de 120 000 $ sera affecté au projet, et la valeur de chaque financement sera déterminée après consultation avec des intervenants internes et externes clés, afin de garantir que le niveau de financement est adéquat et raisonnable.

Résultats souhaités :
L'équipe du programme prévoit cerner et compiler les meilleures pratiques et les communiquer à d'autres organismes du secteur des arts et de la culture et éventuellement à tout autre organisme qui est confronté à des défis en matière de recrutement et de maintien en poste de bénévoles.

LANGUES OFFICIELLES

Recrutement de bénévoles dans des organismes visant les communautés de langues officielles en situation minoritaire dans le secteur de la culture et des arts

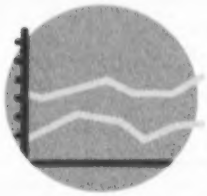

Mesures et comparaisons :
Le groupe expérimental sera formé en mettant en œuvre le projet dans un groupe d'essai (p. ex. organismes artistiques et culturels dans la région de l'Atlantique). Le groupe témoin inclura d'autres organismes du secteur des arts et de la culture dans l'ensemble du Canada. Les résultats des deux groupes seront comparés aux fins d'observations.

Résultats réels :
Le programme est en cours d'élaboration et ne sera pas lancé avant l'automne 2018. Une première évaluation mènera à la sélection de quatre chercheurs au plus, sur la base des critères d'évaluation communiqués auparavant. Des financements seront attribués de sorte que les chercheurs choisis puissent passer à la première phase de l'expérimentation. Les chercheurs mettront ensuite leurs solutions, modèles et/ou approches sélectionnés en pratique avec le groupe expérimental en collaboration avec leurs partenaires communautaires. Les chercheurs mettront en œuvre une approche de collecte de données afin de définir un groupe témoin et de l'utiliser dans leur analyse comparative. Les bénéficiaires de fonds seront avisés de la date limite pour la deuxième phase d'évaluation le 31 mars 2019.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- D'ici le 31 mars 2020, les bénéficiaires de financement devront soumettre un rapport final, et les données présentées au programme seront utilisées pour mesurer l'incidence des solutions sélectionnées élaborées à partir de l'approche de financement axée sur des financements défis ainsi que la capacité d'adaptation et de mise en œuvre de ces solutions au sein d'autres organismes communautaires.

Si les résultats sont prometteurs, l'équipe du programme prévoit cerner et compiler les meilleures pratiques et les communiquer à l'échelle nationale à d'autres organismes du secteur des arts et de la culture et éventuellement à tout autre organisme qui est confronté à des défis en matière de recrutement et de maintien en poste de bénévoles. L'équipe du programme s'assurera également que les meilleures pratiques sont prises en considération lors de l'élaboration de lettres d'appel et d'ententes de financement.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

FONDS POUR L'HISTOIRE DU CANADA

Projet pilote accéléré pour les thèmes visés

Définition du problème ou de l'occasion :
Le Fonds pour l'histoire du Canada (FHC) appuie généralement des projets nationaux pluriannuels à grande échelle comme Historica Canada (Minutes du Patrimoine, l'Encyclopédie canadienne), le Dictionnaire biographique du Canada de l'Université de Toronto et la Société d'histoire nationale du Canada. En raison de la durée et de la complexité des projets, seuls quelques organismes réussissent à accéder aux fonds du programme. En outre, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a mis l'accent sur l'importance de l'histoire des Autochtones, et la priorité du gouvernement en matière de diversité et d'inclusion souligne le besoin d'élargir la portée de nos récits communs de l'histoire du Canada.

Intervention(s) à mettre à l'essai :
Avec le projet pilote d'exécution accélérée, notre but est de déterminer si les demandeurs peuvent répondre rapidement à un appel de propositions ciblé dans lequel le ou les thèmes sont mentionnés, l'échéancier pour les demandes et les décisions est réduit, le montant de financement est connu, et le calendrier de mise en œuvre est également réduit. Afin de faciliter l'expérimentation, le processus de décision du programme pour ces demandes ciblées passera de la norme de service de 22 semaines à 4 semaines. Dans le cadre de cette expérimentation, le programme est ouvert aux propositions de demandeurs (nouveaux ou habituels) pour du soutien financier de petite envergure relativement aux thèmes ciblés. Les thèmes de cette expérimentation de 2017 doivent aborder l'histoire des Autochtones ou la diversité et l'inclusion de l'histoire du Canada.

Résultats souhaités :

- Un processus de décision en matière de financement bien plus court.
- Une hausse des demandes de financement et des bénéficiaires relativement aux thèmes visés.

FONDS POUR L'HISTOIRE DU CANADA

Projet pilote accéléré pour les thèmes visés

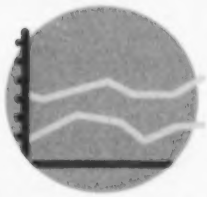

Mesures et comparaisons :
Des comparaisons peuvent être faites par rapport au rendement de référence au cours des années précédentes, en termes de nombre de demandes reçues, de délai d'analyse et de décision, et de nombre de demandes liées aux thèmes prioritaires.

Résultats réels :
Tandis que l'expérimentation du projet pilote à exécution accélérée est en cours, certains résultats sont connus et certains seront présentés après le 30 juin 2018. Certains résultats initiaux en termes de capacité du programme à traiter les demandes rapidement sont connus et se sont avérés fructueux. L'équipe du programme a lancé un appel de propositions ciblé au début du mois d'août en invitant les demandeurs à soumettre des propositions dans les quatre semaines suivant les thèmes ciblés qui doivent être mis en œuvre dans environ six mois au cours de l'exercice 2017-2018. Six demandes ont été reçues, dont cinq provenant de demandeurs habituels et une provenant d'un nouveau demandeur du FHC. Les six demandes ont été analysées, recommandées et approuvées dans un délai bien plus court et sous l'autorité déléguée du directeur général de la Direction générale de la participation des citoyens. Parmi les six demandes, cinq (83 %) ont été approuvées dans un délai de quatre semaines ou moins. Une approbation a pris six semaines, ce qui est plus long que le délai souhaité, mais toujours inférieur à la norme de service de 22 semaines qui s'appliquait auparavant. Il est également positif de noter que les approbations ont permis à l'équipe du programme d'augmenter le budget annuel conforme aux modalités sans inutilisation de fonds.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :
D'après les résultats obtenus du projet pilote à exécution accélérée jusqu'à présent, l'équipe du programme constate que les demandeurs du Fonds pour l'histoire du Canada peuvent répondre rapidement à un appel de propositions ciblé en tenant compte des paramètres spécifiques décrits ci-dessus. Cela indique des possibilités futures pour le programme d'émettre des appels de propositions pour traiter des thèmes prioritaires particuliers et/ou d'utiliser l'ensemble du budget des subventions et des contributions alloué quand il y a des fluctuations, comme lorsque des fonds supplémentaires sont disponibles ou qu'une partie des fonds seulement sera affectée à des projets tel qu'il est prévu.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

FONDS POUR L'HISTOIRE DU CANADA

Accroître l'incidence de la Semaine de l'histoire du Canada

Définition du problème ou de l'occasion :

L'équipe du programme a constaté que la campagne annuelle de sensibilisation du public pour la Semaine de l'histoire du Canada a eu une visibilité et une participation limitées. Par ailleurs, la campagne ne comportait pas de budget et la promotion a été faite exclusivement en ligne et sur les médias sociaux par Patrimoine canadien et ses partenaires participants.

Intervention(s) à mettre à l'essai :

À partir de 2017, l'équipe de programme a repoussé la Semaine de l'histoire du Canada de la première semaine de juillet à la troisième semaine de novembre pour concorder avec les Prix d'histoire du Gouverneur général et en vue d'accroître la visibilité de l'événement dans les écoles. Le thème approuvé des droits de la personne au Canada est également vaste en termes de portée et peut donc maximiser les possibilités de partenariat pour les intervenants en histoire publique.

L'équipe du programme a alloué 75 000 $ à des initiatives en matière d'éducation publique pour la campagne. Le Fonds pour l'histoire du Canada a notamment fourni un financement à Historica Canada afin d'entreprendre les activités suivantes :

- organiser les activités de la Semaine de l'histoire du Canada en novembre 2017 pour coïncider avec les Prix d'histoire du Gouverneur général et les événements connexes;
- produire trois courts-métrages de 30 à 60 secondes chacun, en français et en anglais et en lien avec le thème;
- mener une campagne de sensibilisation sur les médias sociaux, y compris Facebook, Twitter, Instagram et Pinterest, visant à toucher 1 300 000 personnes;
- coordonner une collaboration en nature avec Pattison Outdoor Screens visant à toucher 9 000 000 de personnes (repérage);
- sensibiliser les éducateurs au moyen d'une liste d'envoi électronique et de conférence visant à toucher 70 000 personnes;
- se mobiliser avec d'autres bénéficiaires du FHC afin de veiller à l'échange de renseignements sur des activités;
- fournir un rapport détaillé sur les mesures de l'achalandage en ligne.

Résultats souhaités :

- Renforcement de la sensibilisation à l'égard de la Semaine de l'histoire du Canada en élaborant des supports et en organisant des activités sur l'histoire du Canada, ses valeurs civiques et sa politique publique. Des réseaux officiels et non officiels en matière d'histoire, de valeurs civiques et de politique publique seront soutenus. Les Canadiens seront exposés à des renseignements qui leur permettront d'améliorer leurs connaissances sur l'histoire, les valeurs civiques et la politique publique du Canada.

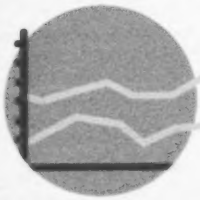

Mesures et comparaisons :

Les résultats de cette expérimentation seront comparés aux données de référence des années précédentes. Par exemple, tel que suivi par la Direction générale des communications, le rapport de la Semaine de l'histoire du Canada de 2016 a estimé 1 896 visites de la page Web et 5 594 consultations des pages des activités, en indiquant que cela pouvait inclure d'autres messages non liés à la Semaine de l'histoire du Canada publiés

au cours de la période de suivi. En outre, en 2016, le suivi de la Direction générale des communications a montré que 110 messages Twitter avaient été envoyés, ce qui a généré 850 nouveaux gazouillis. Les 40 messages publiés sur Facebook ont entraîné 1 632 partages. La page Web de la Semaine de l'histoire du Canada a été consultée 3 997 fois, ce qui comprend 1 098 consultations des pages des activités.

Résultats réels :

La Semaine de l'histoire du Canada s'est déroulée du 20 au 26 novembre 2017. Le FHC a fourni un financement à Historica Canada qui a mené des initiatives de sensibilisation du grand public à l'appui de la Semaine de l'histoire du Canada. Historica Canada a créé trois courts-métrages animés, en anglais et en français, sur le thème des droits de la personne au Canada dans le cadre de la Semaine de l'histoire du Canada 2017 (droits des peuples autochtones, droits linguistiques des francophones et droits des communautés LGTBQ2). Ces courts-métrages animés ont été publiés sur des plateformes de médias sociaux et des sites Web et ont été appuyés par des activités de sensibilisation visant les Canadiens en général, les spécialistes et les enseignants. Au cours de la troisième journée du projet s'échelonnant sur sept jours, des résultats partiels ont été déclarés par Historica Canada, indiquant notamment 662 714 vues des trois courts-métrages et que la campagne de sensibilisation avait touché 1,6 million de personnes jusqu'à présent. Des messages ont été publiés par Historica Canada sur les médias sociaux ainsi que par des organismes partenaires et la Direction générale des communications de Patrimoine canadien. Afin de mobiliser les bénéficiaires du FHC en vue de garantir l'échange d'information ainsi que le soutien du réseau des organismes dans le secteur de l'histoire et de l'éducation civique, l'équipe du FHC a coordonné un groupe de travail qui a produit le contenu pour un magazine numérique élaboré et produit par Historica Canada. Le document de plusieurs pages en ligne comprenait de nouvelles vidéos de même que des liens vers des renseignements sur le thème des droits de la personne en français et en anglais, et exposait les travaux de divers programmes de Patrimoine canadien et d'organismes partenaires. Ce document, qui a été publié pendant la Semaine de l'histoire du Canada, comportait un lien vers la page Web de la Semaine de l'histoire du Canada du gouvernement du Canada et demeure accessible en ligne à l'adresse suivante :

www.canadahistoryweek.ca www.semainehistoireducanada.ca

Historica Canada a également créé une bannière visuelle devant être intégrée à tous les documents, qui a été utilisée par la Direction générale des communications sur des sites Web ministériels. Veuillez consulter :

Anglais : https://www.canada.ca/en/canadian-heritage/campaigns/history-week.html ou

Français : https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/semaine-histoire.html

Les résultats finaux sont en train d'être recueillis par Historica Canada à l'aide de Google Analytics. Ils seront communiqués par l'entremise de réunions de coordination, puis officiellement présentés dans le rapport final qui doit être remis le 30 juin 2018.

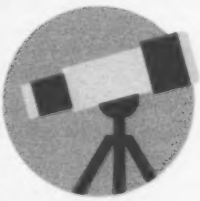

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

Si l'expérimentation s'avère fructueuse, l'équipe du FHC envisagera de financer de nouveau un organisme partenaire afin de mener des activités sur les médias sociaux et de créer des supports d'apprentissage pour la Semaine de l'histoire du Canada. Si cette date s'avère plus opportune comme prévu, l'équipe du FHC maintiendra le mois de novembre comme cible pour la Semaine de l'histoire du Canada afin de coïncider avec les Prix du Gouverneur général et les activités connexes. Si le format du magazine numérique est efficace, nous chercherons à élargir le contenu tout en traitant d'autres thèmes et réunirons plus de partenaires fédéraux comme Bibliothèque et Archives Canada ainsi que des organismes partenaires à but non lucratif dans le secteur de l'histoire et de l'éducation civique.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

INSTITUT CANADIEN DE CONSERVATION – RÉSEAU CANADIEN D'INFORMATION SUR LE PATRIMOINE

Initiative d'apprentissage en ligne

Définition du problème ou de l'occasion :
L'Institut canadien de conservation et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (ICC-RCIP) offrent actuellement un certain nombre d'ateliers de formation en personne aux établissements du patrimoine dans l'ensemble du Canada, mais ils n'ont pas encore mis au point des cours d'apprentissage à distance. Cela a limité la portée des activités de formation du programme et engendre une utilisation intensive des ressources humaines.

Intervention(s) à mettre à l'essai :
Le but de cette expérimentation est de transformer un atelier existant en activité d'apprentissage à distance. L'ICC et le RCIP élaborent également un plan de communications visant à promouvoir le produit d'apprentissage en ligne.

Résultats souhaités :

- Nombre accru de participants avec une répartition plus équitable au Canada et des niveaux similaires de satisfaction de la clientèle utilisant l'approche d'apprentissage à distance.

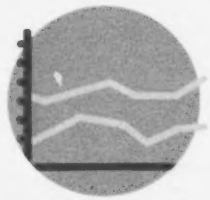

Mesures et comparaisons :
Le succès de l'expérimentation sera mesuré en assurant le suivi du nombre de participants qui tirent parti de l'initiative d'apprentissage en ligne, de leur répartition géographique et de leur niveau de satisfaction à l'égard de l'expérience d'apprentissage, et en comparant ces mesures aux résultats de la formation en personne traditionnelle.

Résultats réels :
À déterminer.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- S'il y a des résultats positifs, le projet sera alors élargi afin d'inclure d'autres ateliers existants jugés compatibles au format et d'en créer de tout nouveaux.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

INSTITUT CANADIEN DE CONSERVATION – RÉSEAU CANADIEN D'INFORMATION SUR LE PATRIMOINE

Service de restaurateur en ligne

Définition du problème ou de l'occasion :

L'Institut canadien de conservation (ICC) donne des conseils aux clients sur l'entretien des collections et leur conservation. Certains de ces conseils se présentent sous la forme de publications (qui sont accessibles, mais pas flexibles), et d'autres sous la forme de réponses écrites ou téléphoniques à des demandes individuelles (procédé qui ne tient pas toujours compte des nuances des questions sur l'objet ou la collection). Le défi du programme est de trouver une façon d'offrir des conseils de plus haute qualité et d'être mieux informé de la situation du client.

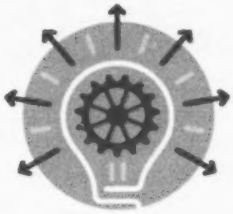

Innovation :

Le but du programme pour l'expérimentation est de tirer parti des technologies de télécommunications en utilisant des liens vidéo en direct par l'entremise de l'équipement disponible, comme les téléphones intelligents, afin de répondre aux demandes des établissements de Patrimoine canadien ainsi qu'aux attentes et aux comportements de professionnels émergents en matière de patrimoine. Cela comportera diverses utilisations comme l'offre de conseils de base sur l'entretien des collections aux établissements éloignés telles que les collections autochtones dans le Nord, ou la réponse à des questions techniques de professionnels en patrimoine sur les options de traitement. Ces technologies pourraient également être utilisées par le RCIP pour appuyer les musées dans leur apport de données à Artefacts Canada en consultant leur écran et en leur fournissant des conseils en temps réel. Il est également possible d'élargir l'incidence du programme si l'échange individuel peut être mis à profit et transmis en temps réel au sein d'un groupe.

Résultats souhaités :

- Maintenir ou accroître la satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation des services.

INSTITUT CANADIEN DE CONSERVATION – RÉSEAU CANADIEN D'INFORMATION SUR LE PATRIMOINE

Service de restaurateur en ligne

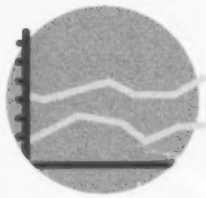

Mesures et comparaisons :
Le succès de l'expérimentation sera mesuré en utilisant des mini-sondages envoyés aux clients, dont certains auront reçu des services de restauration en ligne et certains auront reçu des réponses par courriel ou par téléphone, afin de déterminer si le nouveau service donne lieu à un niveau de satisfaction de la clientèle plus élevé. Les membres du personnel de l'ICC feront aussi l'objet d'un sondage afin de déterminer s'ils se sentent en mesure de mieux comprendre la nature de la demande du client et si cela a entraîné une amélioration de la qualité de la réponse. L'équipe du programme effectuera également le suivi des nouveaux organismes qui répondent à ce service, mais qui n'ont pas eu accès aux services de l'ICC et du RCIP antérieurement.

Résultats réels :
À déterminer.

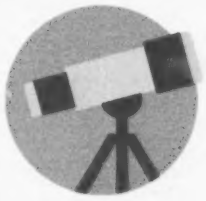

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- S'il y a un résultat positif, l'équipe du programme élargira la portée de ce service à l'échelle et l'utilisera plus fréquemment pour répondre aux demandes des clients.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

PROGRAMME ÉCHANGES CANADA

Mise en œuvre du sondage en ligne en vue d'obtenir des données fiables sur les résultats du programme

Définition du problème ou de l'occasion :
L'équipe du programme met à l'essai deux méthodes pour mener ses enquêtes sur la satisfaction des participants, sur papier ou en ligne, afin d'acquérir une connaissance approfondie sur l'efficacité des sondages en ligne et d'obtenir des données fiables sur les résultats.

Intervention(s) à mettre à l'essai :
À la suite des faibles taux de réponse à un sondage en ligne effectué dans le cadre d'un projet pilote en 2012-2013, et d'une recommandation d'évaluation en 2016 visant à mettre en œuvre des sondages en ligne, l'équipe du programme Échanges Canada (PEC) a mené une expérimentation de sondage en ligne afin de déterminer si des données fiables sur les résultats peuvent être obtenues de manière rapide et efficace.

Au cours de la phase I, l'équipe du programme a comparé les taux de participation au sondage d'un petit groupe de 360 participants au Forum pour jeunes Canadiens (âgés de 15 à 25 ans) durant trois semaines distinctes de programmation (120 participants chaque semaine). Lors de la première semaine, la moitié des participants répondaient à des sondages sur papier (sur place) et l'autre moitié à des sondages en ligne (par l'entremise d'appareils mobiles sur place). Au cours des deuxième et troisième semaines, les participants ont été invités par courriel à participer à un sondage en ligne après l'événement et ont reçu deux rappels par courriel (un groupe a reçu le Rappel A au ton modéré et un groupe a reçu le Rappel B au ton urgent).

Durant la phase II, l'équipe a mis à l'essai les taux de participation aux sondages en ligne de jeunes participants (âgés de 14 à 17 ans) issus d'un bien plus grand groupe, soit Expériences Canada (environ 4 000 participants), sur une période d'un an (2017-2018). D'avril à septembre 2017, les participants ont été invités par courriel à participer à un sondage en ligne et ont reçu un rappel par courriel après l'échange (Rappel A). D'octobre 2017 à mars 2018, les participants recevront un rappel par courriel (Rappel B). Les résultats de la phase III aideront l'équipe du programme Échanges Canada à déterminer le rappel qui suscite le meilleur taux de réponse et si la méthode de sondage est adéquate pour de grands groupes sur une plus longue période.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

PROGRAMME ÉCHANGES CANADA

Mise en œuvre du sondage en ligne en vue d'obtenir des données fiables sur les résultats du programme

Résultats souhaités :

- Obtenir des résultats de programme fiables par l'entremise de sondages en ligne.

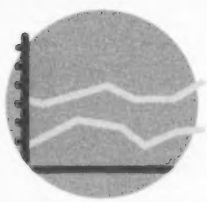

Mesures et comparaisons :

Au cours de la phase I, les participants de petits groupes ont été répartis par semaine du Forum, et ceux qui ont rempli les sondages sur papier ou en ligne ont fait l'obje d'une comparaison. Les participants étaient représentatifs du segment démographique des jeunes Canadiens.

Au cours de la phase II, les participants au programme Expériences Canada seront séparés en deux groupes : d'avril à septembre 2017, on demandera aux participants de se soumettre à un sondage en ligne et ils recevront un rappel par courriel (Rappel A), tandis que les participants du groupe étudié d'octobre 2017 à novembre 2018 recevront le Rappel B. Les résultats seront ensuite comparés et évalués, puis serviront à consolider les connaissances approfondies acquises quant aux taux de participation aux sondages en ligne à l'aide de la méthode des rappels A et B pour de plus grands groupes.

Résultats réels :

Les taux de participation aux sondages sur papier dans le cadre de la phase I (82,5 %) étaient supérieurs à ceux des sondages en ligne (semaine 1 : 41,25 %, semaine 2 : 65,5 %, semaine 3 : 79 %). Cela a remis en question l'hypothèse selon laquelle l'approche numérique engendrerait une meilleure participation. Cependant, les résultats en ligne ont augmenté conformément aux rappels de plus en plus urgents, confirmant ainsi l'hypothèse selon laquelle des rappels bien conçus susciteraient de meilleurs taux de participation.

Les résultats pour la première partie de la phase II, d'avril à septembre 2017, montrent un taux de participation de 52 %. Même s'il est inférieur aux résultats de la phase I, le taux de participation est significatif sur le plan statistique, ce qui laisse supposer que la mise en œuvre de sondages en ligne peut produire des résultats de déclaration fiables pour les plus grands groupes. La mise à l'essai se poursuivra jusqu'en mars 2018 et les résultats seront compilés et évalués.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- Obtenir des taux de réponse plus élevés avec différents rappels.
- Envoyer des liens vers les sondages par message texte.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

PROGRAMME D'AIDE AUX MUSÉES

Mettre à l'essai de nouveaux moyens d'appuyer la recherche sur le rapatriement

Définition du problème ou de l'occasion :

Le Programme d'aide aux musées (PAM) appuie les établissements et les travailleurs œuvrant dans le domaine du patrimoine dans le but de préserver et de présenter des collections patrimoniales. Le PAM peut soutenir une variété de projets liés au patrimoine autochtone par l'entremise du volet Autochtone, mais il y a un besoin et une possibilité de faire plus. Le soutien des projets autochtones et de la promotion des efforts vers la réconciliation et à l'appui de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA) constitue une priorité clé du ministre et du gouvernement.

Comment le PAM peut-il mieux appuyer le rapatriement des Autochtones dans une région qui a été signalée par l'administration centrale et les régions? L'un des principaux défis pour les collectivités autochtones en matière de mise en œuvre du rapatriement est de déterminer où se trouvent leurs artéfacts dans les collections au Canada et à l'étranger.

Ce type de recherche est complexe, coûteux et généralement mené par des universitaires. Par ailleurs, la capacité de mener ce type de recherche ou un projet de rapatriement varie largement parmi les collectivités autochtones et dans les régions. Enfin, le budget du PAM est déjà très serré et permet peu de flexibilité.

Intervention(s) à mettre à l'essai :

Le projet vise à mettre à l'essai de nouvelles façons de mener des recherches à l'emplacement où se trouvent les objets culturels autochtones dans des collections de musées au Canada et à l'étranger. Il s'agira d'un projet pilote de 20 000 $ mené avec le bureau régional de la Colombie-Britannique, qui appuiera 10 à 15 microsubventions à l'intention de jeunes autochtones afin d'effectuer des recherches en ligne avec des paramètres établis. Le projet sera élaboré et géré par l'entremise d'un organisme culturel autochtone, comme le First Peoples Cultural Council, qui possède des connaissances et de l'expertise dans ce domaine, de même qu'avec la communauté. Cette approche serait non seulement rentable, mais elle constituerait également une façon novatrice de consulter de jeunes autochtones et des communautés dans le cadre du processus de recherche, de développer la capacité nécessaire et d'échanger des connaissances.

Résultats souhaités :

- Accroître les ressources et le soutien de la communauté aux fins de rapatriement des objets autochtones.

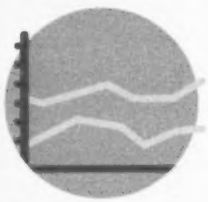

Mesures et comparaisons :

L'organisme d'exécution pour les Autochtones aurait pour tâche de rédiger un rapport final en plus d'évaluer le projet afin de déterminer :

- si cette approche s'est avérée fructueuse pour repérer les artéfacts culturels;
- les avantages pour les jeunes/communautés;
- les défis/frustrations;
- si ce procédé devrait ou pourrait être reproduit dans d'autres régions.

PROGRAMME D'AIDE AUX MUSÉES

Mettre à l'essai de nouveaux moyens d'appuyer la recherche sur le rapatriement

Résultats réels :

- Évaluation de l'utilité et du potentiel d'avoir recours à de jeunes autochtones et à Internet pour mener des recherches à l'emplacement d'artéfacts culturels autochtones dans des collections de musées.
- Relation plus solide avec l'organisme d'exécution pour les Autochtones.
- Développement de la capacité et échange des connaissances.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

Si les jeunes participants et l'organisme d'exécution considèrent que l'approche employée a été fructueuse en termes de recherche, de localisation et de documentation d'artéfacts, elle pourrait être mise à l'essai dans une autre région (à déterminer) en 2018-2019.

Ces projets pourraient appuyer l'élaboration de trousses d'outils pour les groupes autochtones dans tout le pays aux fins d'utilisation potentielle.

Des recherches sur la façon dont les innovations en matière de recherche/données sont utilisées dans d'autres institutions/régions.

Un groupe de travail a récemment été mis sur pied avec des agents du PAM dans tout le pays. Ces agents qui possèdent une expertise dans le domaine de la collaboration avec des collectivités autochtones locales devront :

- établir des données de base en dressant une liste de toutes les demandes de financement soumises au PAM au cours des trois dernières années, qui ont été appuyées ou non, ou dont les agents étaient courant, mais n'ont pas soumis de demande de financement;
- déterminer les « zones grises » quant au financement du PAM, notamment en matière de rapatriement, dans un contexte plus général;
- sensibiliser: guides/documents d'une page simplifiés à être combinés à la sensibilisation en personne des communautés et des groupes autochtones, déterminés par des agents de programme régionaux.
- déterminer les possibilités d'une meilleure collaboration avec les équipes d'autres programmes du ministère du Patrimoine canadien (espaces culturels, Fonds du Canada pour la présentation des arts) à l'appui des projets culturels et patrimoniaux autochtones.
- recommander des ajustements au PAM afin de mieux soutenir les projets culturels et patrimoniaux autochtones.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

RÉGION DE L'OUEST – PROGRAMME DES LANGUES OFFICIELLES

Avantage Jeunesse Franco/Franco Youth Advantage

Définition du problème ou de l'occasion :
Par l'entremise de la consultation d'intervenants locaux, la région de l'Ouest a noté que les jeunes francophones ne s'identifient pas toujours aux activités offertes par des organismes communautaires francophones. Pour cette raison, ces organismes communautaires éprouvent des difficultés à attirer de jeunes participants.

Intervention(s) à mettre à l'essai :
L'équipe de la région avance l'hypothèse selon laquelle l'offre de microsubventions aux conseils d'étudiants francophones ainsi que le mentorat communautaire d'associations francophones créera des possibilités d'organiser des activités communautaires auxquelles les jeunes s'identifient.

À la suite des discussions avec la Direction des langues officielles, l'équipe de la région espère fournir des microsubventions de diverses dénominations allant jusqu'à 1 000 $. Un formulaire en ligne de demande simplifié sera également créé en vue de faciliter l'attribution de microsubventions. Le rapport final sera intégré dans les médias sociaux. Le programme facilitera également la rédaction de lettres de soutien d'associations francophones. Cela aidera à établir des relations entre les jeunes francophones et les organismes communautaires francophones.

Résultats souhaités :

- Meilleure cohésion au sein de la communauté locale de jeunes francophones.
- Plus grande participation des jeunes francophones aux associations francophones.

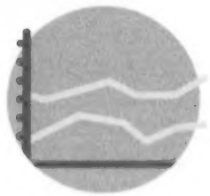

Mesures et comparaisons :

Des comparaisons seront faites avec les données de référence d'années précédentes afin de déterminer le succès de l'expérimentation. Les groupes témoins seront composés d'associations francophones lorsque l'école francophone au sein de leur communauté n'aura pas obtenu de financement. Le programme mesurera la participation des jeunes et les activités dirigées par des jeunes dans ces régions par rapport aux régions où des projets ont été financés. Des organismes de jeunes francophones de l'Alberta et de la Colombie-Britannique participeront au processus, du début à la fin, afin de fournir des directives aux bénéficiaires de subventions et de mesurer les résultats.

- Résultat 1 → Mesuré au moyen du nombre de jeunes participant au projet
  - o Également mesuré au moyen du nombre de participants à leurs activités (étant donné qu'ils peuvent être de tous les âges).
- Résultat 2 → Mesuré au moyen du nombre de jeunes participant à des activités organisées par des associations francophones.

Résultats réels :

Au moins dix nouveaux projets communautaires soumis par des jeunes francophones en Alberta et en Colombie-Britannique.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- Élargir le projet afin d'inclure des écoles d'immersion en français dans la région (y compris le Yukon) l'année prochaine.
- Élargir le projet afin d'inclure plus de participants (plus de dix écoles) l'année prochaine.

Élargir le projet afin d'inclure d'autres provinces et d'en faire un projet national au cours des prochaines années.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

RÉGION DE L'OUEST – FONDS DU CANADA POUR LA PRÉSENTATION DES ARTS (FCPA)

Créer un nouveau format de demande à titre de solution de rechange

Définition du problème ou de l'occasion :
Les organismes pour personnes handicapées, pour les Autochtones, le groupe LGBTQ et d'autres organismes sont sous-représentés parmi les bénéficiaires de financement de Patrimoine canadien. Les efforts traditionnels qui ont été mis en œuvre pour diversifier la base de clients n'ont pas été aussi fructueux qu'on le prévoyait.

Intervention(s) à mettre à l'essai :
Sur la base d'un besoin cerné par l'équipe de la région, cette expérimentation du volet Soutien au développement du FCPA a été soumise au Comité de direction et approuvée le 1er décembre 2016. L'intervention lancée dans le cadre du projet pilote est une méthode de demande d'entrevue (en tant que solution de rechange au format écrit traditionnel actuel) qui traite les obstacles empêchant ou décourageant les organismes sous-représentés de soumettre une demande. Afin de mettre à l'essai la nouvelle méthode, il y aurait un groupe témoin et un groupe de traitement. L'intervention serait menée en deux phases, chacune suivant une consultation par l'entremise de tables rondes avec les intervenants afin de déterminer les obstacles (s'il y a lieu) dans le processus de demande qui découragent les organismes sous-représentés de soumettre une demande de financement. On aurait recours à des conversations téléphoniques individuelles pour recueillir des données auprès d'organismes dans des régions plus rurales. Les leçons tirées de la phase I seraient partagées et mises en pratique avant le lancement de la phase 2 au cours de l'exercice 2018-2019.

Résultats souhaités :

- Un autre format de demande sera représentatif de la rétroaction recueillie au cours des tables rondes.
- Satisfaction accrue des agents de programme à l'égard du processus par rapport à la demande écrite par défaut.
- Hausse des investissements de financement du programme dans les organismes servant des communautés diverses.
- Augmentation des demandes provenant de communautés mal desservies.

RÉGION DE L'OUEST – FONDS DU CANADA POUR LA PRÉSENTATION DES ARTS (FCPA)

Créer un nouveau format de demande à titre de solution de rechange

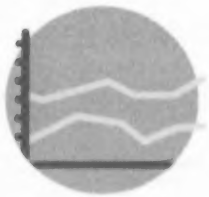

Mesures et comparaisons :
Les résultats du groupe témoin seront comparés à ceux du groupe de traitement.

Résultats réels :
Le processus de table ronde de la phase I est terminé. L'analyse de la rétroaction des intervenants sera utilisée pour concevoir une méthode de demande de rechange en consultation avec le Centre d'expertise et le FCPA. L'expérimentation sera ensuite utilisée durant l'hiver 2018, lorsque des organismes des deux groupes témoins seront invités à soumettre des demandes pour des projets en 2018-2019. Les constatations seront analysées et les leçons tirées de la phase 1 seront partagées et mises en pratique avant le lancement de la phase 2 au cours de l'exercice 2018-2019.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- Élaborer une méthode de demande de rechange qui peut être adoptée par d'autres programmes en vue d'accroître la diversité de la base de clients.
- Sur la base des apprentissages, élaborer un dépôt central de ressources et de renseignements (y compris des documents visant à accroître la sensibilisation au sein d'un organisme confronté à des obstacles propres à une communauté) et mettre au point des documents de formation pour le personnel du programme afin de faciliter l'utilisation efficace d'une méthode de demande de rechange.
- Analyser les réponses liées aux thèmes et cerner des mesures applicables à la portée du projet, définir des recommandations et trouver une voie au sein de l'organisme pour la mise en œuvre de mesures au-delà de la portée du projet (p. ex. admissibilité, modalités).

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

RÉGION DE L'OUEST – FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS ET CENTRE D'EXPERTISE SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES

Politique adaptée au milieu : Créer la culture du travail afin d'appuyer l'expérimentation à l'échelle locale

Définition du problème ou de l'occasion :

Dans le contexte des efforts de modernisation des subventions et contributions (S et C), la région de l'Ouest voit une possibilité de contribuer à des solutions qui vont au-delà du traitement des subventions et contributions et qui sont orientées vers la création d'une culture du travail appuyant l'expérimentation à l'échelle locale. Plus précisément, la région de l'Ouest travaille sur deux nouvelles interventions qui sont toutes les deux appuyées par des approches stratégiques axées sur l'emplacement afin de favoriser la mobilisation et l'incidence dans les communautés.

Intervention(s) à mettre à l'essai :

La première intervention (Fonds du Canada pour les espaces culturels [FCEC] comporterait le lancement d'une approche pilote dans le cadre de laquelle des demandes de financement individuelles seraient évaluées non seulement selon des critères de programme existants, mais également selon la façon dont ces projets contribuent à des initiatives de développement communautaire connexes et aident à mettre à profit de nouveaux partenariats communautaires. Une étude de cas potentielle porterait sur la façon dont le soutien du FCEC aux projets dans les quartiers Chinatown et Downtown Eastside de Vancouver contribue aux efforts de revitalisation élargis dans ces quartiers. En participant à ces projets, les agents régionaux s'intègrent de plus en plus aux groupes de travail sur le développement communautaire (c.-à-d. à titre de participants au réseau immobilier à vocation sociale à Vancouver et d'observateur dans le groupe de travail qui travaille en vue de l'obtention du statut de site du patrimoine mondial de l'UNESCO pour le quartier Chinatown de Vancouver). Il s'agit là d'une expérimentation sur la manière d'élargir le rôle d'un programme et d'un agent de programme au-delà des subventions et contributions.

La deuxième intervention comportera l'élaboration d'un Centre d'expertise sur les questions autochtones qui viendra compléter les négociations actuelles en matière de traités ainsi que la mise en œuvre des responsabilités dans la région de l'Ouest. Les rôles de ce Centre seront notamment : l'échange d'information sur les questions autochtones dans la région, la collaboration entre les programmes afin d'améliorer la prestation de services, l'offre de réponses cohésives aux demandes et aux besoins des clients autochtones régionaux et le soutien d'initiatives stratégiques continues et à venir à l'administration centrale (c.-à-d. stratégie de réconciliation, rapatriement, lois sur langues autochtones). Il serait également bénéfique à la région de l'Ouest de cibler les experts en la matière existants et de développer l'expertise régionale en élargissant sa base de connaissances sur les questions autochtones.

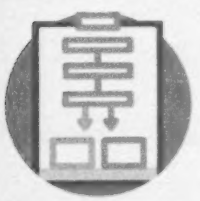

Résultats souhaités :

- Plus grande participation du personnel régional aux réseaux de développement communautaire.
- Meilleure mise à profit des investissements communautaires du Ministère.
- Plus grande capacité interne et expertise pour mettre en œuvre de nouvelles possibilités et éclairer la prise de décisions.
- Accroissement des connaissances du personnel et des compétences culturelles en recueillant et en échangeant des renseignements de façon horizontale.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

RÉGION DE L'OUEST – FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS ET CENTRE D'EXPERTISE SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES

Politique adaptée au milieu : Créer la culture du travail afin d'appuyer l'expérimentation à l'échelle locale

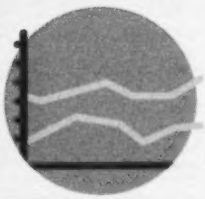

Mesures et comparaisons :

Ces initiatives sont toujours en cours d'élaboration. On ne sait pas avec certitude s'il sera possible de concevoir ces interventions d'une façon permettant une mesure et une comparaison rigoureuses.

Résultats réels :

Fonds du Canada pour les espaces culturels

- La région de l'Ouest a investi dans deux projets de centre de créativité dans les quartiers Chinatown/Downtown Eastside de Vancouver en 2017-2018, et d'autres projets sont en cours d'élaboration. Les résultats seront suivis de près.
- Le personnel du FCEC et la haute direction participent aux processus de consultation et au dialogue continu avec d'autres bailleurs de fonds, pas seulement dans le cadre de projets individuels, mais aussi dans le cadre du rôle de l'infrastructure culturelle dans la revitalisation des quartiers.
- La participation continue au réseau immobilier à vocation sociale de Vancouver, axée sur l'établissement d'une capacité et d'un contexte immobilier dictés par une mission, non seulement dans les arts, mais aussi dans le secteur élargi des services sociaux. Cet engagement porte le secteur culturel à la table des discussions avec des organismes du changement social et de la justice sociale de plus grande envergure.
- La participation avec la Ville de Vancouver et des intervenants internationaux aux efforts visant à désigner le quartier Chinatown de Vancouver en tant que site du patrimoine mondial de l'UNESCO.
- La consultation de philanthropes locaux actifs dans les quartiers d'intérêt.
- La région de l'Ouest de Patrimoine canadien mène le rassemblement des communautés d'échange de pratiques, y compris la table ronde sur les centres de créativité. Les résultats seront communiqués à l'administration centrale ainsi que dans les régions.
- La région de l'Ouest de Patrimoine canadien adopte une approche proactive, stratégique et intégrée à l'égard de la création et de l'élaboration de projets qui appuient les intérêts généraux des communautés.
- La région de l'Ouest de Patrimoine canadien rédige une stratégie d'investissement régionale 2018-2019 pour le FCEC qui englobe ces principaux thèmes et qui est structurée aux fins de flexibilité et de suivi des résultats.

Centre d'expertise sur les questions autochtones

- Ensembles de protocoles autochtones élaborés à l'échelle régionale pour Edmonton, Whitehorse et Vancouver.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- À déterminer sur la base des résultats obtenus au cours du premier exercice et de l'émergence de nouvelles questions et possibilités.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

PROGRAMME LES JEUNES S'ENGAGENT

Sondages sur les médias sociaux et jeunes participants

Définition du problème ou de l'occasion :

Le programme Les jeunes s'engagent a pour objectif de renforcer l'attachement des jeunes au Canada au moyen de la participation à des activités dans divers domaines dont l'histoire et le patrimoine, l'engagement civique et les services aux jeunes, les arts et la culture, de même que l'économie. Le programme fournit un financement aux organismes dirigés par des jeunes pour des événements, des programmes et des activités. Il offre 1,5 M$ en subventions et contributions et touche entre 300 000 et 800 000 jeunes (âgés de 7 à 30 ans) par an. L'équipe du programme a constaté que de faibles taux de réponse aux sondages postérieurs à la participation de certains groupes de jeunes participants (certains affichant un taux de réponse de 2,5 %) peuvent avoir une incidence sur la fiabilité des rapports de résultats des programmes.

Intervention(s) à mettre à l'essai :

L'hypothèse avancée par l'équipe du programme est que les participants du programme interrogés par l'entremise de plateformes de médias sociaux répondront aux sondages selon un taux plus élevé que ceux interrogés en ligne ou sur papier. L'équipe du programme envisage des interventions novatrices axées sur la conception de sondages (que ce soit par courriel, sur papier ou par les médias sociaux) en combinaison avec les méthodes existantes de motivation des jeunes à répondre (collaboration avec les organismes, incitatifs, rappels, etc.). L'équipe du programme expérimentera l'utilisation d'une plateforme de sondage novatrice qui pourrait attirer les jeunes (c.-à-d. Snapchat, Instagram), appuyée par des consultations avec la Direction générale du dirigeant principal de l'information (DGDPI) de Patrimoine canadien et le Conseil consultatif des jeunes de la DGDPI du SCT.
Les consultations avec des comités de jeunes commenceront en automne 2017, pour donner lieu à la sélection d'options réalisables et à la conception expérimentale au printemps 2018. Tout au long de 2018-2019, l'équipe du programme élaborera un plan de travail pour la mise à l'essai et cherchera à déployer l'expérimentation auprès d'un petit groupe d'organismes bénéficiaires du programme.

Résultats souhaités :

- Accroître les taux de réponse aux sondages parmi les bénéficiaires de financement.

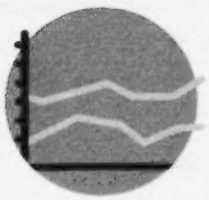

Mesures et comparaisons :

- Des organismes participants pourraient être sélectionnés parmi des organismes clients fréquents du programme qui ont traditionnellement affiché de faibles taux de participation aux sondages. Au sein des organismes d'essai sélectionnés, les jeunes participants pourraient être répartis dans des groupes témoins (emploi de sondages sur papier ou en ligne établis) et dans des groupes expérimentaux (utilisation de nouveaux sondages sur les médias sociaux).
- L'utilisation de formats sur médias sociaux pour les sondages sur le programme exigerait probablement d'apporter des modifications aux questions posées et de mener des études de faisabilité pour déterminer si des formats plus légers (moins de questions, moins ou pas de renseignements démographiques) pourraient toujours donner des résultats de programme fiables. Si le format sur médias sociaux devient le seul mode de sondage des résultats du programme, l'équipe du programme devra alors tenir compte de l'incidence sur les tendances des résultats établies au cours des années des sondages existants.

Résultats réels :

- Les résultats de l'expérimentation détermineront si les modifications apportées au mode de conception des sondages de participants (notamment les jeunes) pourraient augmenter la probabilité de taux de réponse plus élevés.

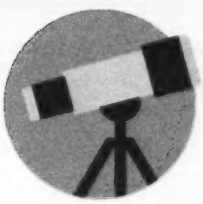

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- Si elle s'avère fructueuse, l'expérimentation pourrait être élargie pour inclure les clients du programme Les jeunes s'engagent dans les années à venir.
- Si, en outre, les méthodes employées s'avèrent efficaces en matière d'accès aux jeunes participants, elles pourraient être utilisées par d'autres programmes du gouvernement du Canada pour demander de la rétroaction aux jeunes participants.
- Toutefois, la popularité des applications technologiques change rapidement auprès des jeunes, et d'autres applications de sondages sur médias sociaux devront tenir compte du caractère réalisable de l'évolution continue et de l'adaptation à d'autres médias sociaux, au fur et à mesure qu'ils deviennent plus populaires auprès des jeunes.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

DIRECTION DES AFFAIRES AUTOCHTONES – L'ÉQUIPE DE LA RÉCONCILIATION

Mesurer les résultats des efforts des ministères fédéraux visant à encourager la mobilisation des employés et l'apprentissage sur la réconciliation

Définition du problème ou de l'occasion :

Dans le cadre de l'élaboration d'une Stratégie de réconciliation à l'échelle du Ministère, l'équipe de réconciliation a pour objectif de mettre en œuvre l'Appel à l'action 57 formulé par la Commission de vérité et réconciliation, qui demande au gouvernement de « s'assurer que les fonctionnaires sont formés sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux traités et aux droits des Autochtones, au droit autochtone ainsi qu'aux enseignements et aux pratiques autochtones. » Un des moyens majeurs pris par l'équipe pour y parvenir est l'établissement du Cercle de réconciliation, un espace sécuritaire pour des discussions et des activités éducatives visant à aider les fonctionnaires à comprendre leur lien avec la réconciliation.

Même si Patrimoine canadien applique une approche concertée en matière d'avancement de la réconciliation dans son propre contexte, de nombreux ministères recourent à différentes stratégies aux mêmes fins; puisqu'il n'y a pas d'approche pangouvernementale, chaque ministère aborde cette question par différentes méthodes, avec des niveaux d'ambition variables et des calendriers différents. Cela offre la possibilité de suivre le changement dans l'expérience des employés et la compréhension de la réconciliation dans différents ministères, étant donné que l'une des façons de comprendre le degré d'efficacité de ces approches est d'atteindre leurs objectifs définis, de cerner les meilleures pratiques, et d'appliquer des mesures correctives, au besoin.

Intervention(s) à mettre à l'essai :

Le sondage proposé par l'équipe de réconciliation évaluera les attitudes et les expériences des fonctionnaires en matière de réconciliation au début de la mise en œuvre de la stratégie de l'équipe; les résultats constitueront des données de référence auxquelles on pourra mesurer le succès. D'autres ministères ont également montré un intérêt à l'égard du sondage. Par conséquent, au fur et à mesure que l'équipe atteindra son objectif d'une mise en œuvre générale de la stratégie à l'échelle du gouvernement, il sera possible de comparer les deux références et les résultats d'approches similaires dans différents ministères.

Résultats souhaités :

- Mesurer les effets de diverses approches ministérielles en matière d'amélioration des connaissances des employés et de mobilisation sur la réconciliation en tant que moyen de mieux comprendre comment axer les efforts du gouvernement sur l'avancement de la réconciliation au sein de la fonction publique.

SECTEUR DE LA CITOYENNETÉ, DU PATRIMOINE ET DES RÉGIONS

DIRECTION DES AFFAIRES AUTOCHTONES – L'ÉQUIPE DE LA RÉCONCILIATION

Mesurer les résultats des efforts des ministères fédéraux visant à encourager la mobilisation des employés et l'apprentissage sur la réconciliation

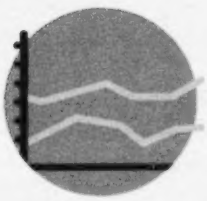

Mesures et comparaisons :
L'efficacité de cette stratégie de réconciliation interne sera mesurée au moyen d'un sondage mené auprès de l'ensemble du personnel au sein du Ministère. Ce procédé sera répété chaque année au cours de la mise en œuvre de la stratégie. Les questions viseront à évaluer les attitudes du personnel à l'égard de la réconciliation, les comportements de recherche de connaissances, et la familiarité avec les documents clés liés à la réconciliation.

Ce sondage est en cours d'élaboration, et ce, d'une manière qui permettra son élargissement à d'autres ministères avec des modifications mineures. Le déploiement du sondage dans un certain nombre de ministères pourrait fournir une base de comparaison pour la portée des approches en cours.

Résultats réels :
À déterminer.

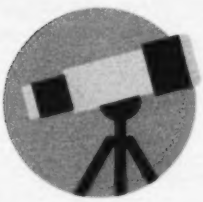

Domaines nécessitant un examen plus poussé :
En cas d'engouement généralisé à l'égard de la mise en application du sondage à titre d'outil de mesure au sein de la fonction publique, il sera possible de perfectionner le sondage en vue d'évaluer les attitudes générales à l'égard de la réconciliation, en plus de l'approche actuelle qui est davantage axée sur l'exposition, la sensibilisation et le soutien au sein de chaque ministère.

ANNEXES C

PLANS D'EXPÉRIMENTATION DES PROGRAMMES

Les fiches suivantes résument les plans d'expérimentation qui ont été proposés au Comité spécial sur l'expérimentation de Patrimoine canadien en septembre et octobre 2017.

Secteur du sport, des événements majeurs et des célébrations

SPORT CANADA

Projet de promotion de la santé mentale des jeunes des Premières nations connu sous le nom de « Promotion de l'acquisition de compétences essentielles dans la jeunesse autochtone (PLAY) »

Définition du problème ou de l'occasion :
Les Premières Nations dans l'ensemble du Canada connaissent une crise de santé mentale. Plusieurs Premières nations ont déclaré l'état d'urgence à la suite d'une série de suicides. Les taux généraux de suicide des jeunes des Premières Nations sont cinq à sept fois supérieurs à ceux des jeunes non autochtones.

Intervention(s) à mettre à l'essai :
Le programme PLAY comprend une programmation sportive, des activités de renforcement des habiletés fondamentales et des séances en salle de classe et à l'école visant à enseigner l'importance du travail en équipe, du leadership, du respect et de la coopération. Sport Canada chercher à lancer dans le cadre d'un projet pilote une version modifiée de PLAY et à tester son efficacité, ce contribuerait à l'atteinte de résultats positifs en matière de santé mentale pour les jeunes dans deux Premières Nations.

Sport Canada appuiera les travaux du programme Right to Play avec les Premières Nations qui ont défini l'amélioration de la santé mentale comme le résultat clé du programme PLAY. L'Université Laurentienne, l'équipe du programme Right to Play et les Premières Nations mèneront une évaluation à l'aide de l'Aboriginal Children' Health and Well-being Measure (ACHWM) [mesure de la santé et du bien-être des enfants autochtones), modifieront le programme PLAY et lanceront un projet pilote afin de mesurer son efficacité dans l'obtention de résultats positifs en matière de santé mentale.

Résultats souhaités :

- L'équipe du projet souhaite atteindre des résultats positifs en matière de santé mentale (meilleure santé mentale) pour les jeunes des Premières Nations.

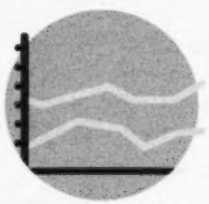

Mesures et comparaisons :
Une deuxième évaluation à l'aide de l'ACHWM sera menée à la fin du projet pilote afin de mesurer les changements liés à la santé mentale. Sport Canada travaillera avec l'équipe du programme Right to Play en vue de définir d'autres moyens de comparer les résultats du projet pilote à certains des travaux antérieurs du programme Right to Play dans d'autres Premières Nations au Canada.

SPORT CANADA

Projet de promotion de la santé mentale des jeunes des Premières nations connu sous le nom de « Promotion de l'acquisition de compétences essentielles dans la jeunesse autochtone (PLAY) »

Résultats réels :
À déterminer.

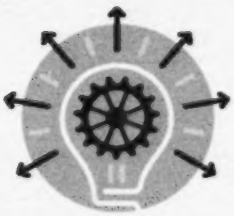

Innovations :
La conception et la mise en œuvre du projet pilote ainsi que la mesure de son incidence respectent la culture et les traditions des peuples autochtones, tout en reposant sur un processus scientifique rigoureux

Domaines nécessitant un examen plus poussé :
Les résultats fourniront aux représentants de Sport Canada des renseignements précieux sur la viabilité de l'utilisation d'activités physiques et sportives à titre d'intervention visant à soutenir la santé mentale des Autochtones. Les représentants de Sport Canada s'attendent à utiliser les résultats pour appuyer des initiatives futures liées au sport aux fins de développement social dans les collectivités autochtones.

SPORT CANADA

Intelligence artificielle pour la surveillance des obligations en matière de langues officielles

Définition du problème ou de l'occasion :
Les bénéficiaires de financement de deux des programmes de Sport Canada doivent respecter les exigences relatives aux langues officielles dans leurs communications publiques. La surveillance de la conformité avec ces exigences est une tâche qui exige beaucoup de ressources. Les agents de programme ont pour rôle d'examiner manuellement les communications avec les clients afin de déterminer si les documents ont été publiés simultanément selon des normes de qualité et de contenu suffisantes dans les deux langues officielles.

Innovations :
La direction générale mettra à l'essai l'efficacité d'une solution d'intelligence artificielle comparativement à des approches traditionnelles exigeant beaucoup de ressources humaines pour surveiller les obligations des organismes financés en matière de langues officielles.

Ce projet vise à réduire le fardeau humain que comporte l'évaluation de la conformité des organismes clients de Sport Canada en termes de langues officielles afin d'établir et d'appliquer une solution d'intelligence artificielle qui s'améliore continuellement et qui se perfectionne au fil du temps sur les façons d'évaluer toutes les communications numériques des clients afin de déterminer la conformité avec la Loi sur les langues officielles, et qui fournit des résultats de conformité en temps réel.

Résultats souhaités :

- Réduire la période d'évaluation de la conformité de quatre mois à un mois.
- Transférer la période d'évaluation d'un état statique (une fois par an) à un état en temps réel (en tout temps au cours de l'année).

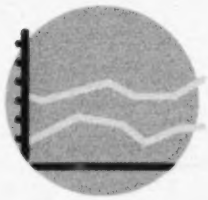

Mesures et comparaisons :
Même si des paramètres de mesure précis sont toujours en cours d'élaboration, la qualité et la vitesse de la fonction de surveillance par intelligence artificielle seront comparées au processus de surveillance manuel existant.

SPORT CANADA

Intelligence artificielle pour la surveillance des obligations en matière de langues officielles

Résultats réels :
À déterminer.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :
À déterminer.

SPORT CANADA

Promouvoir la participation au sport, à l'activité physique et aux loisirs

Définition du problème ou de l'occasion :

Les efforts visant à accroître la participation au sport, à l'activité physique et aux loisirs ont donné des résultats mitigés pendant de nombreuses années, étant donné qu'il existe bon nombre d'obstacles à la participation et de priorités concurrentes dans la vie quotidienne. En 2018-2019, la direction générale de Sport Canada offrira un financement de programmes de 1 M$ pour la conception et la mise en œuvre d'expérimentations qui mettront à l'essai des approches visant à rendre les Canadiens plus actifs, et ce, de façon plus régulière. Les expérimentations remettront en question les approches traditionnelles à l'égard du contenu des programmes et envisageront l'utilisation de nouveaux organismes et mécanismes de mise en œuvre.

Intervention(s) à mettre à l'essai :

Un des domaines d'étude expérimentale sera la mise en application d'une méthode de réflexion conceptuelle afin de cerner les motivations, les besoins et les obstacles à l'activité physique pour les femmes et les filles. L'équipe du programme déterminera si les initiatives qui sont adaptées pour répondre aux besoins spécifiques définis sont plus efficaces en matière de maintien de l'activité physique des femmes et des filles comparativement aux modèles de mise en œuvre traditionnels.

Un deuxième domaine d'étude expérimentale permettra de déterminer si des expériences actives précoces axées sur la culture de l'activité physique pour des enfants âgés de 0 à 6 ans sont plus efficaces pour les faire participer et les garder actifs comparativement à la mise en œuvre traditionnelle de programmes pour ce groupe d'âge. Une contribution financière sera versée à un organisme de mise en œuvre et/ou un établissement universitaire afin de concevoir et de mettre en œuvre une expérimentation et de mesurer son incidence.

Résultats souhaités :

- Nombre accru de Canadiens participant aux activités sportives et récréatives.
- Nombre accru de jeunes Canadiens décidant de continuer de participer à des activités sportives et récréatives.

SPORT CANADA

Promouvoir la participation au sport, à l'activité physique et aux loisirs

Mesures et comparaisons :
Dans le premier domaine d'étude expérimentale (femmes et filles), la mesure sera axée sur les niveaux d'activité, le niveau de plaisir, le degré de confiance, l'aptitude physique, et l'intention des participants de demeurer actifs. Des comparaisons seront élaborées afin d'aider à déterminer les approches les plus efficaces.

Dans le deuxième domaine d'expérimentation (enfants et jeunes), les effets seront mesurés en tenant compte du niveau de plaisir, du degré de confiance, de l'aptitude physique, et du désir du participant et de ses parents de continuer à participer.

Des groupes témoins pourraient être définis à partir des programmes sportifs qui sont mis en œuvre sans les variables modifiées.

Résultats réels :
À déterminer.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :
Des approches expérimentales qui démontrent la réussite en matière d'élimination des obstacles à la participation à des activités sportives peuvent être mises à l'essai dans d'autres zones géographiques au Canada ou à une échelle nationale. Les résultats pourraient appuyer la prise de décisions liées au programme et influencer les décisions et les mécanismes de financement dans l'ensemble du programme de financement de Sport Canada.

Une autre étude mettrait à l'essai les variations liées aux programmes financés afin de traiter des défis comportant des questions spécifiques ou les obstacles à la participation. Chaque variable serait mise à l'essai afin de contribuer à la définition de la causalité (c.-à-d. modifier la variable d'un programme/financement une année, modifier une variable distincte l'année suivante).

SECTEUR DU SPORT, DES ÉVÉNEMENTS MAJEURS ET DES CÉLÉBRATIONS

VOLET LE CANADA EN FÊTE DU PROGRAMME DES CÉLÉBRATIONS ET COMMÉMORATIONS

Mise en œuvre complète d'un tableau de financement pour des projets de 5 000 $ ou moins (projet à exécution rapide et algorithme pour tous les projets approuvés dans le cadre du volet Le Canada en fête

Définition du problème ou de l'occasion :

- **Tableau de financement :** Le volet Le Canada en fête fournit un financement pour les activités axées sur la communauté qui sont organisées durant la période du Canada en fête, qui se déroule du 21 juin au 1er juillet. Ces activités sont la Journée nationale des Autochtones, la Journée de la Saint-Jean-Baptiste, la Journée canadienne du multiculturalisme et la fête du Canada. Des milliers de projets sont financés afin d'offrir des possibilités aux Canadiens de participer à des événements communautaires, et le niveau d'efforts requis pour les demandes est relativement élevé. Le délai de traitement moyen pour les demandes est de 140 jours, conformément à notre norme de service de 20 semaines, de la réception du dossier à l'envoi de la décision.
- **Algorithme :** La vaste majorité des demandeurs du volet Le Canada en fête sont des demandeurs fréquents; il y a donc une volonté d'attirer de nouveaux demandeurs. Aucun outil n'est disponible pour le moment pour le volet Le Canada en fête afin de vérifier et de confirmer s'il y a des lacunes en matière de répartition des fonds et, le cas échéant, dans quels domaines, afin de mieux positionner le volet aux fins de sensibilisation.

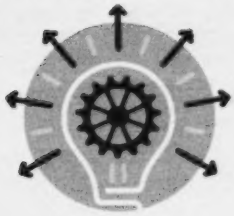

Innovations :

- **Tableau de financement :** L'intervention vise à mettre en œuvre un tableau de financement qui attribuera les montants de financement recommandés pour les demandes admissibles d'une valeur de 5 000 $ ou moins. Le tableau de référence renvoie à trois critères (admissibilité des demandeurs, montant demandé et participation prévue); par conséquent, on demande moins d'information à ces demandeurs et aucune évaluation approfondie n'est requise de la part des agents de programme.
- **Algorithme :** Parallèlement au tableau de financement, l'algorithme sera appliqué à toutes les demandes approuvées afin de fournir un scénario de répartition idéal visant à garantir un meilleur accès aux commémorations. Les résultats découlant de l'algorithme seront utilisés pour lancer une stratégie de sensibilisation au besoin (lorsque des lacunes auront été cernées).

Résultats souhaités :

- Tableau de financement :
- Processus simplifiés et accélérés pour les demandeurs et les agents de programme (pour les projets d'une valeur de 5 000 $ ou moins)

VOLET LE CANADA EN FÊTE DU PROGRAMME DES CÉLÉBRATIONS ET COMMÉMORATIONS

Mise en œuvre complète d'un tableau de financement pour des projets de 5 000 $ ou moins (projet à exécution rapide et algorithme pour tous les projets approuvés dans le cadre du volet Le Canada en fête

- Algorithme:
- Avoir un scénario de répartition du financement idéal;
- Avoir une stratégie de sensibilisation;
- Créer de meilleures possibilités pour les Canadiens de participerà des célébrations.

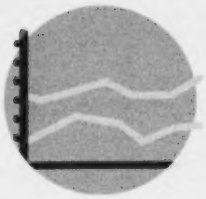

Mesures et comparaisons :

- **Tableau de financement :** Le programme mesurera l'expérimentation en comparant le délai de traitement pour un échantillon de dossiers de base (20) de la dernière période d'admission (2017-2018) avec un échantillon similaire de dossiers d'exécution rapide de la présente période d'admission (2018-2019). Le délai sera mesuré à partir de la réception de la demande jusqu'à la phase de recommandation.
- **Algorithme :** Comparer la répartition réelle du financement (Google map) avec la répartition des algorithmes (cerner les lacunes). Utiliser le critère de commémoration de la Fête du Canada en tant que référence (région à forte densité, région éloignée, population générale, codes postaux, etc.). Ajouter d'autres critères de trois jours de commémoration (population autochtone et non autochtone, population francophone au Québec et hors Québec, population ethnoculturelle et nouveaux immigrants).
- Les résultats de cette intervention seront comparés aux données de référence des années précédentes afin de déterminer son efficacité.

Résultats réels :

- **Tableau de financement :** Le délai de traitement pour la dernière période d'admission de projets d'une valeur de 5 000 $ ou moins = 20 semaines.
- **Algorithme :** aucun résultat réel pour le moment.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- **Tableau de financement :** aucun.
- **Algorithme :** Appliquer l'algorithme à d'autres programmes de Patrimoine canadien qui visent des objectifs similaires (scénario idéal, stratégie de sensibilisation, meilleur accès aux projets financés).

SECRÉTARIAT FÉDÉRAL CANADA 150

Journée du patinage de Canada 150

Définition du problème ou de l'occasion :

La Journée du patinage de Canada 150 est une activité nationale commune marquant la clôture du 150e anniversaire du Canada. Des activités de patinage libre gratuites seront organisées dans des milliers de communautés dans l'ensemble du pays. Le défi auquel était confronté le Secrétariat fédéral Canada 150 était de déterminer la façon de répartir rapidement et efficacement de petits montants (1 000 $) entre un grand nombre de communautés, et ce, de manière équitable dans l'ensemble du pays, sur la base de la densité démographique.

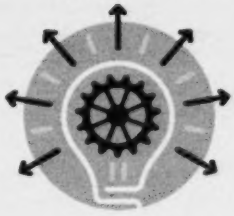

Innovations :

Canada 150 répartira 300 microsubventions de 1 000 $ chacune entre des organismes et des personnes afin de les aider à compenser le coût de l'organisation de la Journée du patinage de Canada 150. Ce projet met à l'essai plusieurs autres interventions novatrices en matière de mise en œuvre de l'activité. Tout d'abord, une nouvelle forme de demande courte sur le Web a été créée; on peut y accéder par ordinateur, par téléphone cellulaire ou par tablette. En raison du risque relativement faible et du montant octroyé, l'équipe du projet a renoncé à l'utilisation de signatures numériques ou manuscrites, utilisant désormais une simple case à cocher avec un énoncé confirmant que tous les renseignements contenus dans le formulaire sont véridiques. L'identité du demandeur (pour les demandes individuelles) a été validée par l'entremise d'un service de vérification tiers. En outre, un algorithme a été utilisé pour garantir une répartition proportionnellement équilibrée des bénéficiaires de financement dans l'ensemble du Canada à l'aide de données existantes de Statistique Canada et d'une base de données d'arénas canadiens publiquement accessible. La méthodologie employée pour cette répartition et les lieux de toutes les demandes (fructueuses ou non fructueuses) ont été rendus publics afin d'appuyer un processus ouvert et transparent. Une carte interactive en ligne (avec texte accessible) a également été publiée sur le site Web Canada 150 afin de permettre aux participants potentiels de localiser activité à proximité à laquelle ils peuvent assister. Le programme a aussi utilisé une nouvelle technologie numérique pour promouvoir les activités, y compris une prise de contrôle du bloc-générique de YouTube, des textes de géolocalisation, et un appel à l'action important par l'entremise des médias sociaux traditionnels (Facebook, Twitter et Instagram).

Résultats souhaités :

- Plus grande facilité pour les bénéficiaires de soumettre une demande d'organisation d'activité dans le cadre de la Journée du patinage de Canada 150 et forte participation du public aux activités.

SECTEUR DU SPORT, DES ÉVÉNEMENTS MAJEURS ET DES CÉLÉBRATIONS

SECRÉTARIAT FÉDÉRAL CANADA 150

Journée du patinage de Canada 150

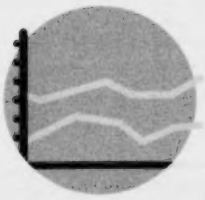

Mesures et comparaisons :
Compte tenu du fait qu'il s'agit de la première fois qu'une journée du patinage à l'échelle nationale est organisée et appuyée par le Ministère, il existe peu d'éléments directs comparables disponibles en termes de résultats. Toutefois, certaines mesures liées au processus opérationnel peuvent être comparées à des données dans le cadre de cette initiative.

Résultats réels :
Les résultats sont en cours d'examen. Les indicateurs précoces des taux de participation sont très positifs.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- Autre mode de paiement.
- Parrainage ministériel des activités des clients.

ANNEXES D

PLANS D'EXPÉRIMENTATION DES PROGRAMMES

Les fiches suivantes résument les plans d'expérimentation qui ont été proposés au Comité spécial sur l'expérimentation de Patrimoine canadien en septembre et octobre 2017.

Secteur de la politique stratégique, de la planification et des affaires ministérielles et services internes

POLITIQUE STRATÉGIQUE ET POLITIQUE DU MULTICULTURALISME/ INTER-ACTION : PROGRAMME DE FINANCEMENT DU MULTICULTURALISME

Revitaliser le Prix Paul Yuzyk pour le multiculturalisme

Définition du problème ou de l'occasion :

- Créé en 2009, le Prix Paul Yuzyk pour le multiculturalisme commémore les réalisations du défunt sénateur Yuzyk, qui a joué un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du Canada en matière de multiculturalisme.
- Depuis 2015, le Prix comporte trois catégories : Œuvre de toute une vie/Réalisation extraordinaire, Engagement civique des jeunes, Pratiques de gestion de la diversité dans le secteur privé. Chaque bénéficiaire du Prix a reçu 10 000 $ à réinvestir dans un organisme à but non lucratif admissible.
- Les candidatures reçues pour le Prix ont diminué au fil du temps et le Prix a fait l'objet d'une couverture médiatique minime.
- La directive initiale reçue est de renouveler le Prix en l'axant désormais sur une catégorie au lieu de trois, avec les objectifs souhaités suivants : mobiliser et cibler les jeunes Canadiens, adopter une approche amusante et moderne quant à la remise du Prix, appuyer la sensibilisation du public, comprendre et soutenir le dialogue sur le multiculturalisme et utiliser de nouvelles approches expérimentales.

Intervention(s) à mettre à l'essai :

- L'équipe de la politique stratégique et du multiculturalisme propose de mettre à profit de nouvelles modalités liées aux microsubventions afin de mobiliser et d'habiliter les jeunes pour qu'ils mettent de l'avant des solutions contre le racisme et la discrimination dans leurs communautés locales.
- Les jeunes peuvent choisir de soumettre une demande pour recevoir l'une des trois microsubventions : de 250 $, de 500 $ ou de 1 000 $. Le Ministère mettra à l'essai la demande pour chaque niveau. Selon le nombre de demandes reçues, jusqu'à 60 microsubventions pourraient être attribuées.

Résultats souhaités :

- Revitaliser le programme du Prix, de la reconnaissance de réalisations exceptionnelles à l'externalisation ouverte de nouvelles solutions de jeunes Canadiens et habiliter ces derniers à être des intervenants des mouvements **#LeadersDAujourdhui** et **#Placeàlinclusion** en agissant contre le racisme et la discrimination.
- Porter le nombre de demandes à 40 (une hausse de 3 par rapport aux niveaux de 2015, et de dix fois le nombre de nominations reçues).
- Octroyer au moins 13 microsubventions à 13 jeunes demandeurs prometteurs (une hausse de 7 microsubventions par rapport à l'initiative de microsubvention pour les jeunes d'Environnement et Changement climatique Canada [ECCC]). Idéalement, il y aurait une représentation régionale, et une microsubvention serait octroyée à des jeunes dans les dix provinces et les trois territoires.
- Octroyer au moins 15 % du budget de subvention total de 30 000 $ (c.-à-d. octroyer 4 500 $ en microsubventions, une hausse de 5 % par rapport à l'initiative de microsubvention pour les jeunes d'ECCC). Les fonds non dépensés seraient réattribués à d'autres projets.
- Mobiliser de jeunes ambassadeurs (p. ex. des membres du Conseil jeunesse du premier ministre et des représentants des jeunes de la Fondation canadienne des relations raciales) et les encourager à promouvoir cette initiative au sein de leur réseau personnel par l'entremise des médias sociaux.
- Générer des projets de jeunes prometteurs qui éclaireront davantage l'orientation des programmes et des politiques dans le domaine du multiculturalisme, de la diversité et de l'inclusion.

POLITIQUE STRATÉGIQUE ET POLITIQUE DU MULTICULTURALISME/ INTER-ACTION : PROGRAMME DE FINANCEMENT DU MULTICULTURALISME

Revitaliser le Prix Paul Yuzyk pour le multiculturalisme

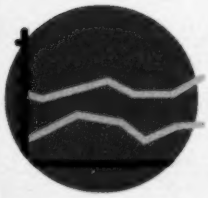

Mesures et comparaisons :

- En 2010, le Prix a reçu 88 candidatures, le plus haut nombre à ce jour, pour la catégorie Œuvre de toute une vie/Réalisation extraordinaire.
- Un total de 37 candidatures ont été reçues en 2015, y compris 4 candidatures pour la catégorie Engagement civique des jeunes.
- La première initiative de microsubvention pour les jeunes qui mettait à profit les nouvelles modalités génériques (Journée mondiale de l'environnement d'ECCC) a reçu sept demandes et approuvé six microsubventions, dépensant moins de 10 % du budget total de subventions (la somme de 4 960 $ a été octroyée à partir du budget de subventions de 50 000 $).

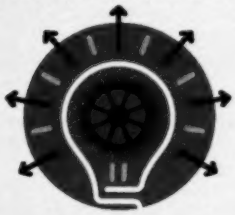

Innovations :

- Intégrer un modèle « examen par des pairs/pour jeunes » dans l'évaluation des demandes en recrutant des évaluateurs bénévoles du Réseau des jeunes fonctionnaires fédéraux par l'entremise de micro-missions, y compris le réseau GenerACTION du Ministère. Cela signifierait que le processus d'évaluation du projet irait au-delà des « habitués » (experts en la matière et agents de programme) et consoliderait l'expérience des nouveaux fonctionnaires dans différents secteurs du gouvernement.
- Lancer la campagne #Placeàlinclusion sur les médias sociaux, qui servira de canal de promotion et d'appel à l'action afin que les jeunes soumettent des demandes dans le cadre de l'initiative de microsubvention. On demandera également aux jeunes d'utiliser ce mot-clic pour produire des rapports sur les résultats des initiatives financées afin de lutter contre le racisme et la discrimination. Idéalement, les citoyens dans les communautés seraient inspirés par des initiatives de jeunes et mettraient aussi à profit ce mot-clic afin de se rassembler autour d'idées et de susciter le dialogue sur le multiculturalisme, la diversité et l'inclusion.
- Lancer la première initiative liée aux modalités génériques à mettre à profit GCcollab, une plateforme publique de médias sociaux élaborée par le SCT pour les universitaires aux fins de collaboration avec les fonctionnaires et de promotion auprès des étudiants.

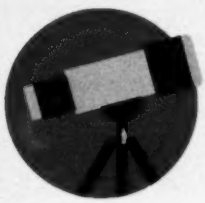

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- Si l'ensemble du budget de subventions de 30 000 $ est octroyé au cours du présent exercice, nous chercherons à porter le budget de subventions à 100 000 $ et mettrons en œuvre une expérimentation de choix qui recrutera au moins 400 jeunes à titre d'échantillon pour participer à une initiative future.
- On pourrait demander aux jeunes de soumettre une demande par l'entremise de différentes méthodes qui correspondent au niveau de microsubvention demandé (p. ex. soumettre une demande avec une vidéo de deux minutes pour une subvention de 250 $ au lieu de remplir un formulaire de demande incluant un budget détaillé pour une subvention de 1 000 $).
- On pourrait attribuer de façon aléatoire différentes plateformes de soumission de demande aux jeunes afin de déterminer les types de soutien dont ils auraient besoin pour bien remplir une demande (p. ex. un document de lignes directrices liées aux demandes au lieu d'une vidéo, le clavardage en ligne en temps réel avec des représentants ministériels au lieu de la correspondance par courriel).

PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE
Rétablissement du Programme de contestation judiciaire modernisé

Définition du problème ou de l'occasion :
Le rétablissement du programme de contestation judiciaire aboli (2006) est considéré comme une expérimentation étant donné que la version modernisée proposera des ajustements à la portée, aux activités et à la gouvernance de l'ancien programme en tenant compte des consultations menées en 2016 ainsi que des évaluations du Programme de contestation judiciaire (2003) et du Programme d'appui aux droits linguistiques (2015) antérieurs. Cela offrira l'occasion de déterminer si ces ajustements répondent adéquatement aux objectifs du programme.

Intervention(s) à mettre à l'essai :
La version modernisée du programme vise à fournir aux Canadiens un meilleur accès aux tribunaux et à faire valoir certains droits constitutionnels et quasi constitutionnels en matière de langues officielles et de droits de la personne, tout en garantissant une approche transparente, ouverte et indépendante à cette fin. Les trois ajustements principaux à ce programme qui devraient avoir une incidence sur la durabilité du programme comprennent les suivants :

- **Élargissement de la portée des droits couverts par le programme :** couvre plus de droits en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que les droits linguistiques en vertu de la Loi sur les langues officielles (nouveau), et offre plus de clarté quant aux droits constitutionnels de la personne au Canada ainsi qu'une concordance avec certains domaines clés où la jurisprudence est actuellement strictement limitée relativement aux droits relatifs en matière de langues officielles.
- **Activités simplifiées :** fournit un financement ciblant l'élaboration de cas d'essai, les cas de litige et les interventions (excluant les modes alternatifs de règlement des conflits, sauf s'il y a ordonnance dans le cadre du processus de litige, et les réunions stratégiques organisées par les groupes d'intérêts) afin de garantir le rapport qualité-prix et l'harmonisation avec l'objectif du programme.
- **Meilleure gouvernance et administration :** rend l'administration du programme et la prise de décisions complètement indépendantes des candidats au programme.

Résultats souhaités :

- Du financement est accessible aux personnes ou aux groupes qui souhaitent lancer des causes liées aux droits et aux libertés dont la solution fait jurisprudence et qui sont couvertes par le Programme de contestation judiciaire, ou y participer.
- Les utilisateurs du programme, les intervenants et la communauté juridique affirment que les droits ont été renforcés à la suite du Programme de contestation judiciaire.

PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

Rétablissement du Programme de contestation judiciaire modernisé

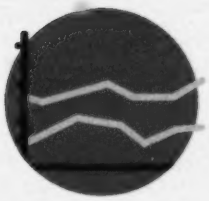

Mesures et comparaisons :
Le programme inclura une évaluation des répercussions au moyen de cibles établies après deux d'exploitation. Il y aura également une évaluation obligatoire dans cinq ans. L'équipe du programme distribuera également des sondages annuels aux utilisateurs afin d'en apprendre davantage sur l'incidence du programme.

Résultats réels :
À déterminer.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :
À déterminer.

DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU LEADERSHIP

Mesurer la satisfaction des employés à l'égard d'un milieu de travail axé sur les activités

Définition du problème ou de l'occasion :

Le bureau de travail subit une transformation attribuable à la technologie (Wi-Fi, appareils mobiles, dépôt commun de documents électroniques, etc.). Le mode de travail est plus important que l'endroit d'où il est exécuté. La Direction générale des ressources humaines et du leadership a cerné une occasion de devenir un pionnier de l'adoption d'un milieu de travail axé sur les activités (MTA). Le MTA est un concept dans le cadre duquel les organismes repensent leur mode de travail, ce qui leur donne la liberté du choix quant à comment, quand et où les employés travaillent, et les aident ainsi à être plus efficaces et plus engagés. Ce style de milieu de travail diffère du milieu de travail 2.0 dans la mesure il n'y a pas de milieu de travail attribué aux employés.

Ce style de milieu de travail reconnaît que les personnes exécutent des activités différentes et qu'elles ont besoin d'une variété de cadres de travail, des technologies adéquates et d'une culture de la confiance et de la collaboration pour être bien appuyées. Même si les MTA étaient d'abord plus communément associés aux organismes axés sur la TI (p. ex. Google, Facebook, Microsoft, etc.), ils constituent désormais une tendance grandissante. Cela inclut les organismes de la fonction publique au Royaume-Uni et en Australie. Le milieu de travail de la Direction générale des ressources humaines et du leadership sera converti en MTA d'ici le 31 mars 2018. Cet espace inclura une zone de vestiaires, un espace social pour s'alimenter et interagir en équipe, une zone silencieuse le long des fenêtres, une zone active comportant des zones de travail individuelles, une zone de collaboration, trois salles de discussion, une grande salle de réunion avec des installations vidéo et de téléconférence, et un centre d'accessibilité. Ce projet offre à la Direction générale la possibilité d'assurer le suivi des changements dans l'expérience des employés du milieu actuel à un MTA.

Intervention(s) à mettre à l'essai :

L'intervention sera mise en œuvre dans le cadre d'une approche en deux phases. Au cours de la phase I, le sondage proposé par l'équipe des Ressources humaines évaluera les attitudes et les expériences des employés de la Direction générale. Le sondage sera mené par le groupe de recherche sur l'opinion publique le 15 janvier 2018 ou autour de cette date et demeurera ouvert pendant deux semaines. Il visera un taux de participation de 100 % et comportera une échelle de 1 à 10 pour mieux saisir les nuances dans les réponses. Au cours de la phase II, le même sondage sera effectué une année entière après la mise en œuvre, soit en mars 2019, afin d'en savoir plus sur les opinions des employés à l'égard de la transition vers un MTA.

DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES ET DU LEADERSHIP

Mesurer la satisfaction des employés à l'égard d'un milieu de travail axé sur les activités

Résultats souhaités :

- Meilleure collaboration et communication sur le lieu de travail.
- Niveau de satisfaction accru des employés : un effectif plus efficace, plus engagé et plus motivé.
- Meilleure conciliation travailvie personnelle
- Meilleurs avantages pour la santé : plus d'occasions de se déplacer durant la journée, possibilité de rester debout et de s'asseoir, meilleure circulation de l'air, meilleur éclairage.
- Espace de travail plus accessible.

Mesures et comparaisons :
La Direction générale mesurera l'efficacité de la transition vers un MTA au moyen d'un sondage auprès de l'ensemble du personnel avant et une année entière après la transition. Les questions évalueront le niveau de satisfaction des employés à l'égard de leur milieu de travail. Presque toutes les questions du sondage de la phase I reviendront au cours de la phase II, mise à part une révision de la dernière question qui demandera si les employés de la Direction générale pensent que leurs préoccupations et leurs opinions ont été prises en compte tout au long du processus de transition. Même s'il est relativement possible que certains employés doivent partir au cours de l'année, la Direction générale prévoit que l'impact de ces départs sur les résultats généraux et l'intégrité du processus sera plutôt négligeable.

Résultats réels :
À déterminer.

Domaines nécessitant un examen plus poussé :

- Les connaissances acquises au moyen de cette expérimentation peuvent s'avérer utiles, étant donné que le Ministère aura l'occasion d'imaginer de nouveau ses espaces de travail dans les années à venir. Que les résultats soient positifs ou négatifs, ils mettront en évidence les réussites et les possibilités ou fourniront de précieuses leçons retenues pour les projets à venir.